

Entreprendre *plus*

#DAANCOV19
Mbolo moy dolé

La Riposte Digitale

**Relance
Economique
Post Covid-19**

**Fiscalité
Programme
Yaatal**



ASSOCIATION DES ASSUREURS DU SÉNÉGAL



JUIN 2020

Revue éditée

par le Conseil National
du Patronat du Sénégal



7 bis, Rue Jean Mermoz

B.P. 3537 Dakar

Tél. : 33 889 65 65

Fax : 33 822 28 42

EMAIL

cnp@orange.sn

Site web : www.cnp.sn

Directeur

de Publication :

Jean Pierre PHAN

Rédacteur en Chef :

Hamidou DIOP

Maquette - Infographie :

Okatys

Impression :

La Rochette

Editorial

Par M. Jean Pierre PHAN 4

Avant propos

Relance Economique Post Covid-19, M. Baïdy AGNE, Président du CNP 6

Visites au siège du CNP

Ministre et Ambassadeurs 11

Numérique

#DAANCOVID19, la réponse digitale au Covid-19 12

Pétrole & gaz

Projet de décret d'application de la loi sur le contenu local 22

Enjeux du contenu local pour le secteur des assurances 24

Social

Impacts de la pandémie sanitaire dans le monde du travail 26

Covid-19 et perspectives de dialogue social 30

Rse & mixite professionnelle

Bonnes pratiques de Nma 40

Bonnes pratiques de Sonatel 42

Economie

Programme Yaatal pour l'élargissement de l'assiette fiscale 44

Perspectives de relance économique post covid-19 58

JOJ Dakar 2022

Dakar 2022, le secteur privé incontournable pour le succès 64

Environnement

Nouvelle loi sur le plastique et préoccupations des industriels 68

Judiciaire

Réformes des juridictions commerciales 72

Coopération

Chambre de Commerce, d'Indutrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) 74

Chambre de Commerce Européenne du Sénégal (EUROCHAM) 76

Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPA0) 78

Groupe d'Impulsion Economique Sénégal-Maroc 80

Promotion de l'Entrepreneuriat 83

Partenariat décentralisé 86

Santé & sécurité

Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement en Entreprise (MASE) 90

Pandémie, Crise et Résilience

« Un mal qui répand la terreur.
Mal que le Ciel en sa fureur
inventait pour punir les crimes de la Terre.
La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son
nom) ...
... Ils ne mourraient pas tous, mais tous
étaient frappés. »



Par M. Jean Pierre PHAN

Qui se souvient encore de cette fable oubliée de La Fontaine, fabuliste du XVII^{ème} siècle et tellement d'actualité. Remplaçons Peste par Coronavirus et cette fable reprend toute sa puissance évocatrice.

Et ce ne sont pas les scénarios crédibles de catastrophes mondiales à venir qui ont manqué depuis quelques années. En février 2015 encore, des chercheurs de la Global Challenges Foundation de Stockholm et de l'Université d'Oxford avaient publié un rapport prémonitoire sur les 12 risques majeurs qui menacent la civilisation humaine. Parmi ces risques retenons quelques-uns :

LA DISSÉMINATION D'UNE PANDÉMIE GLOBALE

Prenant en considération certaines épidémies de grande ampleur du passé comme la Peste noire au Moyen-âge ou la grippe espagnole de 1918, cette pandémie faisait partie des catastrophes retenues. Car les pathogènes apparaissent et évoluent en pouvant combiner des affections chroniques ou sévères avec la facilité de transmission du rhume. Le mode de vie, la banalisation des moyens de transport et la densification des populations dans

les grandes agglomérations multiplient les risques de contamination.

L'EFFONDREMENT DE NOTRE SYSTÈME QUI SERAIT PULVÉRISÉ DE L'INTÉRIEUR ET DE L'EXTÉRIEUR

Cette analyse systémique montre que si un facteur venait à poser problème (crise financière, chaînes d'approvisionnement des matières premières et des produits rompues, manque de circulation monétaire, irruption de la violence, coupure massive d'électricité etc...). C'est toute l'économie mondiale qui serait à l'arrêt et en situation de collapsologie pour reprendre ce néologisme de Pablo Servigne et Raphaël Stevens.

ET POUR LES AUTRES RISQUES MAJEURS RELEVÉS

Le changement climatique, les catastrophes écologiques, l'utilisation de la technologie pour surveiller les populations, la multiplication des conflits entre Etats la défaillance des pouvoirs publics etc...

Et la conséquence immédiate que nous vivons, c'est une croissance en forte baisse

voire une récession pour nombre de pays industrialisés et pour les pays émergents en plus, l'insoutenable boulet de la dette et de ses conséquences incommensurables pour nos économies et le bien-être des populations.

Ce problème de la dette-et de son annulation-a été très vite posé par le Sénégal, le Vatican et bien d'autres pays par la suite et plus surprenant aussi par certaines Institutions internationales comme la Cnuced. Cette dernière évalue à quelques 3400 milliards de dollars les dettes publiques et privées à rembourser ou à renégocier cette année. La Cnuced propose d'en supprimer 1000 milliards afin de donner un peu d'air aux pays endettés. Mais entre la suppression de la dette, le moratoire ou le différé, tous les créanciers, FMI, Institutions financières, Club de Paris, Chine, Fonds souverains arabes et asiatiques, Hedges Funds ne parlent pas le même langage. Car cette dette est un entrelacs entre public et privé.

Sans attendre toutes ces négociations ardues à venir, susceptibles d'entraîner un effondrement du système financier international, le Chef de l'Etat a pris d'importantes mesures dans un Programme de résilience économique et social. Parmi les premières mesures dont certaines inédites comme la fermeture des frontières, des hôtels - restaurants et des lieux de culte ainsi que du trafic inter-régional et un

couvre-feu inhabituel pour certains réfractaires à l'ordre et à la discipline.

Des mesures fiscales, financières et sociales de grande ampleur ont été décidées comme la remise partielle de la dette fiscale, des exonérations fiscales, la suspension de la tva, le soutien aux secteurs économiques les plus touchés, le paiement de la dette intérieure, la remise ou suspension d'impôts pour les entreprises gardant leurs employés en activité avec 70% de leur salaire et un différé de paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020. D'un point de vue social les factures d'électricité et d'eau pour les tranches sociales ont été prises en charge par l'Etat de même qu'une aide massive en denrées de première nécessité pour les populations les plus démunies. Les banques et les assureurs ont été vivement encouragés à contribuer à la relance de l'économie par une plus grande latitude pour les prêts aux entreprises et particuliers pénalisés par cette crise.

Enfin il y a lieu de saluer la contribution du secteur privé national et étranger pour le Fonds "Force covid 19" où plusieurs centaines de milliards ont été récoltés. Une transparence dans les opérations menées contribuerait à conforter les donateurs dans leur contribution civique.



Le Parti de l'Entreprise

Pour une relance économique Post Covid sans effets collatéraux des urgences sanitaires, priorités sociales et contraintes budgétaires sur l'Entreprise

« Prêtons attention à la pression fiscale et à la commande publique »

Les crises mondiales dévoilent l'architecture ainsi que les fractures des systèmes économiques, financiers et sociaux.



M. Baïdy AGNE
Président du CNP

La pandémie du Coronavirus Covid-19 nous permet d'apprécier cette forte capacité des pays de l'Union Européenne et d'autres régions du Monde à mobiliser, dans des délais très courts, des ressources financières pour préserver leurs secteurs productifs et emplois.

Mobilisation par des ressources budgétaires nationales, des subventions de fonds structurels régionaux et de relance économique, des rachats d'actifs et interventions étatiques sur les marchés financiers, des aides d'Etat aux entreprises sans limitation, des dérogations réglementaires bancaire et monétaire, ainsi que par des concours financiers substantiels d'institutions internationales. Bien entendu, il reste quelques questions en suspens, notamment sur la mutualisation régionale des dettes.

Il est important de retenir cette priorité consistant à agir sans attendre, au regard de l'urgence économique et des préoccupations des entreprises : Dérogations réglementaires et juridiques, solutions novatrices rapides et pragmatiques. Oui, je dirais autant de réponses apportées par ces pays à cette crise sanitaire permettant aujourd'hui à l'Afrique de constater qu'il est bien possible de faire bouger des lignes et dogmes de la gouvernance économique et financière mondiale.

Cette Afrique, nous l'invitons à s'interroger sur :

- la fragilité et la dépendance extérieure des secteurs vitaux de nos économies nationales tels que la santé, l'alimentation, l'énergie, les nouvelles technologies, etc. ;

- la solidarité financière internationale nécessaire à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) au cœur de l'Agenda 2030 ;
- les grandes ruptures à engager dans sa gouvernance socio-économique et financière.

Cette réalité du monde nous indique que la croissance économique inclusive et le progrès social durable ne peuvent être offerts par de généreux donateurs. La pandémie Covid-19 a ouvert les voies d'une refonte du système économique mondial, et offre ainsi des opportunités d'un nouveau départ pour les pays africains, notamment le Sénégal.

Notre pays dispose d'une nouvelle feuille de route, à travers :

- **la directive présidentielle du Chef de l'Etat relative à la relance économique post-covid 19 lors du conseil des ministres du 13 mai 2020 ;**
- **l'adoption de la réforme monétaire du F.cfa le 20 mai 2020 par le gouvernement français.**

Or nous savons à quel point il est difficile de parler « Economie » et « Monnaie » sans associer « Climat de confiance dans l'investissement » et « Partenariat public/privé ». Il existe bien une corrélation positive entre toutes ces variables de croissance et crise. Raison pour laquelle, le « Rien ne devrait plus être comme avant » que nous voulons, exige Rupture, Responsabilité et Engagement pour :

- la réduction de notre dépendance extérieure en biens, services et capitaux par la valorisation du « made in Sénégal » ;
- la mobilisation de l'épargne nationale aux fins d'une présence significative de nos énergies productives dans la contractualisation des projets de partenariat public/privé ;

- le financement des projets du Pse et de l'activité économique à travers de nouveaux instruments de notre politique monétaire.

Les impacts économiques, financiers et sociaux du Covid-19 ont montré l'importance du rôle régulateur de l'Etat, la nécessité de nous soucier davantage de la santé de l'entreprise, ainsi que les possibilités d'intervention de la Bceao, des banques et établissements financiers.

Il ne fait, par ailleurs, aucun doute qu'à court et moyen termes des arbitrages seront nécessaires face aux urgences sanitaires, priorités sociales et contraintes budgétaires de l'Etat.

Alors, il est de notre devoir d'alerter dès à présent, dans une perspective de relance économique post-covid 19, pour préserver l'Entreprise des effets collatéraux pouvant avoir comme conséquence de plus pression fiscale et une baisse de la commande publique. C'est l'une des raisons pour laquelle, nous pensons aussi qu'il est important de nous pencher sur les questions relatives au traitement de la dette extérieure et à la disponibilité de ressources extrabudgétaires substantielles dans le cadre de notre politique de relance économique.

Avec le Ministre des Finances et du Budget, M. Abdoulaye Daouda Diallo, et le Directeur Général des Impôts et Domaines, M. Bassirou Samba Niass, nous avons partagé la vision du Programme « Yaatal, Yaatal natt, teggi Yokkuté ». Il s'agit d'un appel aux citoyens à plus de civisme fiscal, de solidarité sociale et d'engagement républicain de toutes les composantes de la nation, personnes morales et physiques. Ce levier fiscal est innovant pour plus de croissance inclusive, plus de progrès social et un « mieux-être » pour Tous.

Mais le CNP insiste particulièrement sur le « Yaatal » ... Le « Waagni » ... Et le « Yémelé », c'est-à-dire :

- « Yaatal » pour un élargissement de l'assiette fiscale ;
- « Waagni » pour une baisse de la pression sur les mêmes contribuables, dont

AVANT PROPOS

l'Entreprise qui fait montre de civisme fiscal ;

- « Yémeulé » pour l'équité fiscale pour Tous.

Il faut prendre les trois (3) ensemble, et non l'un (1) sans les autres. Et pour être plus précis, nous disons que le fait générateur du « Plus » de recettes fiscales ne devrait plus reposer, pour une grande part, sur une centaine d'entreprises.

L'autre effet collatéral sur l'entreprise pourrait être une baisse de la commande publique et même un ralentissement dans l'exécution des chantiers du Pse. Pour rappel, la commande publique constitue un puissant levier de croissance économique et de création/consolidation d'emplois.

Concernant la mise en œuvre des projets du Pse, elle doit se poursuivre conformément aux

échanciers fixés. Elle est l'une des conditions majeures de réussite de notre relance économique post-covid 19.

Quant aux réformes portant sur le climat des affaires (procédures administratives, généralisation de la dématérialisation, fiscalité, juridique et judiciaire, social, etc.), leur mise en œuvre doit être accélérée.

Pour finir, j'en viens à la relance de l'économie mondiale. Oui, nous notons qu'elle est pleine d'incertitudes. L'ascenseur social est en panne dans toutes les régions du monde, y compris dans les nations les plus développées dont des voix s'élèvent déjà pour justifier le bien-fondé du patriotisme économique ardent, de l'arc-en-ciel protectionniste, de la relocalisation d'unités de production et du contrôle des chaînes d'approvisionnement. Le « Rien ne sera plus comme avant » prend forme.



Relance Economique Post Covid-19

Les attentes fortes du CNP pour une croissance plus inclusive et un secteur productif intégré

Conseil Economique, Social et Environnemental	Rendre effective la consultation de l'Institution de la République avant toute adoption de Lois et Décrets d'application portant sur l'environnement économique, social et environnemental.
Ministère des Finances et du Budget	Explorer avec la Bceao et l'Apbef des pistes novatrices de gestion de nos avoirs extérieurs, des mécanismes de financement adaptés aux besoins du Pse et concours nécessaires aux entreprises.
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	Mettre en place le fonds d'appui au partenariat public/privé.
Ministère du Travail Ministère de la Justice Apix Haut Conseil du Dialogue Social	Améliorer le cadre juridique et judiciaire des contentieux sociaux, notamment les textes régissant le chômage technique, le plafonnement des dommages-intérêts pour licenciement dit « abusif ».
Ministère de l'Industrie	Définir des mécanismes appropriés de protection implicite, de valorisation et de consommation des produits industriels « Made in Sénégal ».
Ministère de l'Environnement	Introduire dans le décret d'application relatif à la Loi sur le plastique, pour le secteur industriel, des mesures réglementaires à prise d'effet immédiat et celles autorisant un délai maximum de mise à niveau de process/équipements techniques.
Ministère du Numérique	Etablir un accord-cadre de contractualisation des PPP du Plan SN2025 avec les professionnels privés sénégalais du numérique dont l'expertise a été reconnue dans la gestion du #DAANCOVID19.

Ministère des Mines	Faciliter l'accès des projets miniers au privé national en dissociant le montant des investissements à réaliser (recherche, prospection, installation) de la part de l'actionnariat réservée au privé national (25%) portant constitution de société.
Ministère de l'Habitat	Finaliser le processus de sélection des promoteurs immobiliers pour le démarrage effectif des travaux des 100.000 logements sociaux.
Ministère des Infrastructures Apix	Identifier les ouvrages d'infrastructures du Pse pouvant être réalisés par les entreprises sénégalaises du Btp ayant les capacités techniques et financières, et ceux en partenariat avec l'Ide.
Ministère du Commerce Ministère de l'Industrie Ministère de la Justice Apix	Renforcer dans le cadre de la Zlecaf les capacités du dispositif institutionnel de gestion de l'environnement commercial et juridique (Commission Nationale de la Concurrence, Bureau de mise à niveau, Association Sénégalaise de normalisation, Tribunal du Commerce).
Ministère du Tourisme	Sécuriser la prochaine saison touristique 2021 et renforcer les capacités d'offres des professionnels privés.
Ministère du Pétrole et du Gaz	Finaliser le décret d'application du contenu local relatif à la Loi sur le pétrole et le gaz.
Ministère de la Pêche	Trouver un accord consensuel avec les industriels-armateurs nationaux prenant en compte leurs préoccupations dans le cadre du Pse et l'intérêt de la Nation.
Ministère du Travail Ministère de l'Emploi Apix Haut Conseil du Dialogue Social	Définir un cadre réglementaire adapté au télétravail ainsi que promouvoir la création et la consolidation d'emplois par des mécanismes permettant une plus grande flexibilité à l'embauche des jeunes, notamment dans les secteurs à fort impact social.

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN
ET DE LA COOPÉRATION, MONSIEUR AMADOU HOTT**

A cet effet, des échanges ont eu lieu sur des points majeurs, notamment :

- Le cadre réglementaire des contrats de partenariat public/privé dans les projets structurants du PSE ;
- Les perspectives de croissance économique ;
- La participation du secteur privé au financement de l'économie.



**SON EXCELLENCE, MONSIEUR PHILIPPE LALLIOT,
AMBASSADEUR DE FRANCE**



Les échanges ont porté sur :

- la préparation du Sommet France-Afrique prévu à Bordeaux et dédié aux solutions pour la ville et les territoires durables ;
- la coopération économique et le partenariat d'affaires franco-sénégalais ;
- les questions relatives à l'emploi, l'environnement et l'environnement des entreprises.

**SON EXCELLENCE, MONSIEUR HUBERT ROISIN,
AMBASSADEUR DU ROYAUME DE BELGIQUE**

Les échanges ont porté sur l'organisation d'une mission économique princière belge au Sénégal.



#DAAN COVID19

Mbolo moy dolé

« La République mobilisée »

Depuis l'apparition de l'épidémie à COVID 19, le Président de la République a tout de suite mesuré les conséquences désastreuses de ce virus et a adopté des mesures fortes visant à protéger les citoyens et à limiter la propagation de la maladie au Sénégal.

Aussi, soucieux des effets de la crise sur l'économie nationale, le Chef de l'Etat a pris des mesures économiques pour atténuer l'impact, notamment la création d'un Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID19, FORCE-COVID 19.

Par ailleurs, une enveloppe de 69 milliards a été mise à disposition pour accompagner les ménages vulnérables en denrées alimentaires.

A cela s'est ajoutée la loi n° 2020-13 habilitant le Président de la République à prendre, par ordonnances, des mesures relevant du domaine de la loi pour faire face à la pandémie COVID19 et autorisant la prorogation de l'état d'urgence.

Aujourd'hui, c'est toute la République qui est en guerre collective derrière le Chef de l'Etat contre un ennemi invisible et dangereux, le COVID-19.

Dans ce contexte, le Numérique, principal levier de croissance de l'économie nationale et troisième initiative présidentielle du programme quinquennal 5-3-5, joue un rôle déterminant dans la gestion de cette crise.



Mme NDEYE TICKE NDIAYE DIOP
Ministre de l'Economie numérique et
des Télécommunications

A ce titre, mon Département et le secteur privé sous la houlette de l'Organisation des Professionnels des TIC (OPTIC) mais aussi d'autres acteurs non moins importants ont mobilisé des moyens humains, matériels et financiers considérables, destinés à soutenir l'Etat et les sénégalais dans ce contexte de crise mondiale.

Je salue l'initiative Riposte Digitale contre le COVID-19, dénommée DAAN COVID-19, lancée par le secteur privé qui a su, en un temps record, fédérer des acteurs de différentes sensibilités pour répondre aux attentes du Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

J'invite, OPTIC, les opérateurs de télécommunications (Sonatel, Free, Expresso, l'opérateur de Service universel des télécommunications/Hayo), l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et tous les autres acteurs, (Fournisseurs d'accès Internet, communauté des startups, les universitaires, les partenaires techniques et financiers) à poursuivre l'élan de générosité solidaire déjà engagé afin de relever les défis qui interpellent notre pays dans ce contexte de pandémie.

« La riposte digitale au Covid-19 »

Le Secteur privé sénégalais s'inscrit dans l'élan de solidarité nationale pour soutenir les actions du Président de la République dans la lutte contre la pandémie du COVID-19 mais également les mesures d'accompagnement destinées à soutenir l'économie.



M. Antoine NGOM
Président OPTIC
Co-Président #DAANCOVID19

C'est dans cet esprit patriotique, vu le rôle important qu'a joué le digital dans la gestion de cette pandémie dans d'autres pays notamment en Chine, que le secteur privé du numérique du Sénégal, sous la bannière de OPTIC (Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication, membre du CNP), a pris l'initiative de s'organiser pour accompagner l'Etat sénégalais à améliorer son efficacité dans la lutte contre le Coronavirus.

C'est le lieu de remercier le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) ainsi que le Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (MENT) qui ont accueilli favorablement cette initiative qui aboutit à la création du Comité National de Riposte Digitale contre le COVID-19, canal unique, fédérant ainsi toutes les initiatives, solutions et plateformes basées sur le numérique. D'autres départements ministériels ainsi que de

nombreuses administrations et des universités sont fortement impliquées.

C'est le lieu également de remercier tous les acteurs du secteur privé qui ont mobilisé des centaines d'experts qui travaillent 7j/7, jour et nuit, pour produire des résultats rapides et concrets qui répondent aux besoins exprimés par le MSAS : Opérateurs de Télécommunications, Entreprises de Services Numériques (Grandes Entreprises, PME, TPE), Startups, consultants indépendants, ONG, Société Civile, Partenaires nationaux et internationaux.

La coalition digitale mobilisée aujourd'hui est sans précédent et il est important de souligner que tous les acteurs se sont engagés à travailler de manière totalement bénévole. Nous sommes persuadés que cette riposte digitale contribuera à aider l'Etat sénégalais à améliorer sa performance dans sa lutte contre le Covid-19.

« Cette crise a en elle de spécifique que nos pays africains trouvent des solutions locales qui montrent qu'ensemble, même en étant concurrents, nous pouvons bâtir. #AfricaMustRise et #Daancovid19 sont des exemples d'initiatives que l'Afrique peut appliquer pour construire un développement singulier et utile aux générations futures. »



M. Mohamed A. DIALLO
Coordonnateur Sous-comité
Communication

Dans le contexte d'une pandémie, la communication représente le bouclier le plus important. Communiquer pour sensibiliser et accompagner au changement afin de maintenir une confiance dans le système de santé et maintenir la cohésion sociale.

Ce sous-comité est chargé des problématiques liées à l'accès au numéro d'alerte et d'information sur COVID-19, sensibiliser les populations pour une adoption massive des gestes barrières, lutter contre la stigmatisation, fournir une information de qualité (pour faire face aux fake news), mettre à disposition les contenus aux professionnels de la santé et assurer la fluidité de l'information au sein de la coalition #DAANCOVID19.

LA MÉTHODE "IMPACT"

Le système appliqué par DAANCOVID19 est construit autour du mot IMPACT. Créer des Contenus, les Adapter puis les diffuser via des Plateformes. Ceci pour Influencer les populations dans un Timing adapté.

Plus de 100 contenus ont été produits et publiés dans le cadre des actions portées par les bénévoles. Ces contenus ont eu un nombre d'impressions de près de 2 000 000 et ont potentiellement touché près de 1 000 000 de personnes.

Pour ce faire, plusieurs plateformes (site web, Page Facebook, Twitter, Youtube, Instagram et Tiktok) ont été mises en place.

Très prochainement, les informations seront disponibles sur un portail ussd, via différents chatbot WhatsApp et des push sms et voix seront faits à l'échelle nationale.

Pour assurer la diffusion du contenu, différents réseaux de diffusion (chef de quartier, badjenu gox, mouvement de jeunesse) et influenceurs sont mis à contribution.

Des stars et leaders d'opinions produisent aussi des vidéos de soutien, d'appels au respect des gestes barrières.

L'équipe communication digitale compte près de 40 bénévoles, répartis dans différents groupes de travail :

- Gestes Barrières & relais MSAS
- Priorités Gestes barrières (Port du masque et distanciation physique)
- Influence et relai communautaire
- Contenu pour les plateformes mobiles
- Fake-news et veille
- Education civique (respect du couvre-feu et civisme)
- Dundu avec COVID-19
- Corps médical & malade

- Production audiovisuelle
- Stratégie & campagne
- Blogging & rédaction
- Développement web et mobile
- Communication interne
- Call Center
- Communication Institutionnelle

LA CELLULE D'ALERTE

Dès le début des activités du sous-comité la priorité a été mise sur l'amélioration de la prise en charge des appels par la cellule d'alerte du COVID-19.

Les 3 numéros payants 78 172 10 81 / 76 765 97 31 / 70 717 14 92 ont été centralisés en un seul gratuit, le 1919.

Ce groupe de travail continue sa mission pour améliorer et fluidifier les appels entrants et sortants pour la gestion des alertes et aussi des cas contacts.

ORGANISER, SOUTENIR ET FACILITER LA COLLABORATION

Sur le plan interne, l'équipe a mis en place les outils de communication et facilite quotidiennement la tenue des réunions.

PARTAGER L'HISTOIRE DE CETTE INITIATIVE SINGULIÈRE

L'équipe communication institutionnelle assure la visibilité et coordonne les activités relatives aux prises de parole médiatiques de #DAANCOVID19. Ce groupe de travail a organisé près de 10 interventions médiatiques et a également vocation à capturer les processus et mécanismes de la coalition citoyenne #Daancovid19 en un blueprint devant permettre une répliation du modèle dans la gestion de crises futures, au Sénégal et au-delà.

		Actions réalisées
I	Influencer	Relai des informations via 3 000 influenceurs et volontaires au niveau national Organisation de live sur internet avec des influenceurs et célébrités Vidéos de sensibilisation faites par des célébrités
M	Mesurer	Plus de 1 000 000 de personnes touchées via les canaux digitaux
P	Plateforme	https://daancovid19.sn Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, TikTok) ChatBot Docteur Covid19 1919
A	Adapter	Contenu en langues nationales Contenu adapté pour les sourds



PRESTIGE * CONFORT * SÉCURITÉ * TECHNOLOGIE

SERVICES

Le réseau après-vente CFAO entretient les véhicules TOYOTA, PEUGEOT et SUZUKI conformément aux préconisations techniques du constructeur, en utilisant exclusivement des pièces d'origine, seule garantie de fiabilité et de longévité. Faire entretenir son véhicule au sein du réseau CFAO, c'est l'assurance de bénéficier du meilleur entretien possible et des conseils de techniciens formés aux spécificités des marques.

GARANTIES

Les produits vendus dans le réseau CFAO bénéficient pleinement des garanties accordées par les constructeurs. L'ensemble des conditions et la durée de garantie est expliqué en détail dans le carnet de garantie et d'entretien remis à chaque client au moment de la livraison de son véhicule dans les concessions CFAO.

ATELIERS

Les ateliers CFAO entretiennent et réparent les produits selon les règles de réparation établies par les marques commercialisées. D'importants investissements d'équipements, d'outillages et d'outils de diagnostic sont effectués régulièrement afin de permettre le meilleur entretien possible des véhicules de nos clients.



De la citadine au SUV en passant par les berlines compactes et les utilitaires, tous les véhicules que la CFAO Motors Senegal propose portent en eux les valeurs d'authenticité, d'exigence de qualité, de fiabilité et de dynamisme qui font sa réputation.

Vivez la route en toute confiance

CFAO MOTORS SÉNÉGAL

Siège - Site TOYOTA
Km 2,5, Boulevard du Centenaire
de la Commune de Dakar
BP 2631 - DAKAR
Tél. : (+221) 33 849 77 77
cfaosenegal@cfao.com



www.cfaomotors-senegal.com

« Des solutions basées sur le mobile et l'intelligence artificielle »

Le sous-comité « Analyse-Suivi-Recherche » a pour missions de fournir des solutions innovantes et opérationnelles pour la gestion des données liées à la pandémie du COVID-19 au Sénégal.

Nous développons plusieurs projets. Par exemple, en Informatique nous travaillons sur des solutions de e-Santé notamment une application mobile d'information sanitaire, de prévention et d'alerte aux populations. Cette application, 100% made in Sénégal, se distingue par ses fonctionnalités de traçage et de suivi des cas contacts par la combinaison des technologies bluetooth et GPS. Nous proposons également des systèmes d'aide à la décision basés sur l'intelligence artificielle comme des chatbots, la détection de fakes news, la détection automatique de la maladie sur des images radios, la prédiction, etc.. Il y a une contribution particulièrement innovante en informatique et qui porte sur un système de sécurité et de cryptographie des données manipulées par les solutions que nous proposons. En mathématiques, nous proposons des modèles statistiques de prédiction de l'évolution de la maladie sur le court terme mais aussi sur le long terme. Nous proposons également



M. Mohamed DIOUF
Coordonnateur Sous-comité
Analyse - Suivi - Recherche

une cartographie de la situation nationale de la maladie, des ménages et des structures de santé.



« Une équipe multidisciplinaire allant de la gestion hospitalière au tableau de bord de la riposte »

Nous sommes chargés des problématiques liées à la gestion hospitalière du dossier patient, aux infrastructures de télécommunications et à la connectivité, ainsi qu'à l'utilisation des TIC pour le confinement (des malades, du personnel soignant, des cas contacts et du grand public en général) et l'élaboration des tableaux de bord de la riposte, pour les décideurs.



Mme Fatimata AGNE BA
Coordonnatrice Sous-comité
Gestion - Pilotage -
Aide à la décision

Le sous-comité est composé de 4 groupes de travail décrits ci-après :

- **Le groupe de travail sur la gestion hospitalière** a pour mission la prise en charge du patient Covid hospitalisé.

Le groupe a pu tester et valider deux plateformes initiées par le secteur privé national pour une gestion optimale des patients par le numérique ; la mise en œuvre de ces plateformes a permis de faciliter le travail du personnel soignant ainsi que le reporting des soins et la gestion des stocks.

Les Centres de traitement des épidémies (CTE) équipés à ce jour de ces plateformes sont les suivants :

- CTE de Fann ;
- CTE du Centre Hospitalier de l'Ordre de Malte (CHOM) ;
- CTE de Diamniadio ;
- CTE de Dalam Diam ;
- CTE de Dantec ;
- CTE de HOGIP, en cours ;
- CTE de HPD, Clinique du Golf, Centre de l'aéroport Léopold Sédar Senghor.

- **Le groupe de travail « Infrastructures de Télécommunication et connectivité »** Sa mission est centrée sur la disponibilité d'Internet dans les centres de traitement, la relation avec les opérateurs de télécommunications, les fournisseurs d'accès internet.

Réalisations :

- Mise à disposition de modems wifi 4G par le MENT, au niveau des sites sans connectivité, pour pallier au déficit de connectivité en attendant les solutions plus pérennes ;
- Connectivité des sites de Fann par ARC Informatique, et Diamniadio par WAW (en-cours) ;
- Mise en place d'accès zéro rated (accès gratuit, ne nécessitant pas de pass internet) pour les URLs des plateformes clés pour la lutte contre le COVID-19. Demande de mise en œuvre par tous les opérateurs de télécommunication. Exemple :
- www.sante.gouv.sn/
- www.daancovid19.sn/
- <http://alertesdaancovid19.sn/>

- <https://covid19.sec.gouv.sn/>
- <https://ecommerce-covid.com/>
- <http://promosante.sn/>.

- **Le groupe de travail « Besoin d'utilisation des TIC pour le confinement »** a pour mission le suivi de la mise à disposition de la connectivité au niveau des sites de confinement, hôtels réquisitionnés et sites d'hospitalisation, la planification des besoins des confinés en matière de plateforme de paiement électronique, d'expressions de besoins divers, et le suivi de la disponibilité du matériel informatique pour la gestion hospitalière, le suivi des promesses des opérateurs de télécommunications en facilitation des services financiers.

La cartographie du confinement est le livrable attendu, pour faciliter le suivi des cas contacts, des malades et du personnel soignant.

- **Le groupe de travail, « Dashboard »** est chargé de collecter les données issues des différents outils et comprend 2 volets :
 - La remontée des données essentielles à partir des systèmes digitaux mis en place, ainsi que la remontée d'indicateurs prioritaires;
 - L'analyse et visualisation des données de manière simple et concise

Il met à la disposition des décideurs du MSAS et de la riposte un tableau de bord qui permet de faire des analyses rapides et de prendre des décisions..

« Assurer la conformité juridique en matière de traitement, déclaration des données et d'informations »

Nous devons cadrer les actions du sous-comité en conformité avec la juridiction et assurer une veille constante du respect de la conformité juridique dans les actions du comité

Le sous-comité juridique est structuré autour de trois (3) sous-groupes :

- Protection des données à caractère personnel ;
- Gestion de la propriété intellectuelle ;
- Accompagnement administratif.

Le sous-comité juridique a produit deux documents nécessaires à la formalisation de l'initiative citoyenne : le protocole d'accord entre les acteurs institutionnels (MSAS, MENT et OPTIC) et la charte d'engagement à signer par tous les adhérents à DaanCovid.



M. Mamoudou NIANE
Coordonnateur
du Sous-comité Juridique

Aujourd'hui, il intervient selon deux modalités principales :

- A titre principal, il prépare les réponses aux questions soulevées par la mise en œuvre du MoU ou de la charte d'engagement (formalités administratives, étendue des obligations réciproques, confidentialité) ;
- A titre subsidiaire, il apporte des éclairages sur les préoccupations quotidiennes d'ordre juridique.

« Fédérer, mutualiser, organiser et normaliser les solutions digitales les plus pertinentes dans la lutte face au Covid-19 »



M. Ibrahima Nour Eddine DIAGNE
Coordonnateur du Sous-comité Solutions Digitales

Au sein du Sous-Comité Solution digitales, il y a eu 4 groupes de travail, des points de coordination sous forme de calls organisés tous les jours, des comptes rendus de réunions, des questionnaires aux porteurs de projets digitaux, des démos de solutions, bref de l'ACTION et de la RÉACTIVITÉ !

4 groupes de travail (GT) ont été constitués :

- Recensement,
- Qualification,
- Labellisation,
- Appropriation et Delivery.

Ces groupes de travail ont été en relation directe avec les porteurs de projets, ils ont communiqué et coordonné avec ces personnes engagées et prêtes à mettre bénévolement leurs solutions au profit de la lutte contre le Covid-19.

Plus de 80 solutions ont été recensées et qualifiées grâce à des grilles de notation devant répondre aux exigences du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

Des démonstrations ont été organisées en forme d'audition en ligne. Des rencontres incroyables avec des porteurs de projets innovants et créatifs.

Au vu du niveau exceptionnel de chaque solution, le Sénégal a joué sa partition comme acteur majeur dans le digital.

#DAANCOVID19
Mbolo moy dolé

4^{ème} OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE DU SÉNÉGAL

- ✔ Titulaire d'une licence globale de télécommunication
- ✔ Premier opérateur de télécommunication à capitaux 100% sénégalais
- ✔ Premier opérateur digital et GSM de l'Afrique de l'ouest

Services Offerts

- ✔ **Téléphonie fixe et Mobile**
Tarifs accessibles sur le plan national et international
- ✔ **Services à Valeur Ajoutée**



Réalisations

- Plus de deux cent (200) villages connectés
- Plus de cent (100) emplois créés en milieu rural
- Plus de capacité technologique pour les populations rurales
- Installation de plusieurs pylônes dans la région de Matam



- ✔ **Internet**
 - Haut débit – fixe et mobile
 - Numéro 1 en qualité d'internet rural
 - Technologie unique au Sénégal
 - Internet sans fil pour particulier et entreprise

CSU a fait de Matam, l'une des premières régions numériques du Sénégal

HAYO Avec Hayo, le monde s'ouvre facilement à vous

- Communiquez partout à des prix accessibles à tous
- Appels internationaux à un tarif abordable
- Pas de frais de Roaming
- Et plus encore.... à découvrir

Vous en avez rêvé, HAYO l'a fait.

Leader du Service Universel des télécommunications au Sénégal



Adresse Matam : Route Nationale
Oourossogui, Matam/Sénégal
Téléphone : 36 111 00 06

Adresse Dakar : 44. Avenue El Hadji Malick
SY, Medina Dakar/Sénégal

Hotline : +221 72 112 12 12

Email : info@hayo.sn
www.csu.sn / www.hayo.sn

DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI SUR LE CONTENU LOCAL

« Notre contribution pour la bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité »

Nous avons reçu du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole & du Gaz (Cos-Pétrogaz) un appel à contribution pour la rédaction des décrets d'application de la Loi n°2019-04 du 24 janvier 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

Ainsi nous avons apporté nos réponses aux cinq (5) points majeurs portant sur le Conseil national de suivi du contenu local, la plate-forme électronique de mise à concurrence, la participation des investisseurs sénégalais aux entreprises de droit sénégalais, le classement des activités pétrolières et gazières, le fonds d'appui local.

LE CONSEIL NATIONAL DE SUIVI DU CONTENU LOCAL

Il nous paraît indispensable que le décret d'application précise d'abord le mode de désignation des membres du secteur privé devant y siéger et les critères à prendre en compte. Nous avons ainsi proposé des critères sans être exhaustifs tels que la représentativité sectorielle dans la chaîne de valeur (pétrolier, assurance, banque, transport-logistique, etc.), l'inexistence de conflits d'intérêt (apparent, réel, potentiel), l'impartialité, les compétences et expériences professionnelles, la capacité technique de proposition et de supervision, l'engagement de disponibilité sans obligation de rémunération ainsi que celui de confidentialité pour certaines informations.



M. Hamady SY
Président Commission CNP
« Energie, Environnement
& Développement Durable »
Directeur Général Total Sénégal

Il est souhaitable aussi, que dans la composition et la répartition du nombre de représentants (Etat, Secteur Privé, Société Civile, Collectivités Locales), nous puissions avoir cette présence effective des quatre (4) familles d'acteurs et une limitation du nombre de représentants pour une bonne gouvernance institutionnelle.

Ceci étant, le CNP a souligné deux (2) préoccupations majeures. La première porte sur l'architecture normative et institutionnelle du secteur des hydrocarbures, les pouvoirs et les domaines de compétences des parties-prenantes (Cnscl, Cos-Petrogaz, Ministère en charge des hydrocarbures, Apix, etc.). Et la seconde, sur le traitement à réserver aux contrats de contenu local signés avant le décret.

LA PLATE-FORME DE MISE EN CONCURRENCE

Elle mérite, à nos yeux, une grande attention au regard du respect des principes de bonne gouvernance, de transparence, d'égalité de traitement et de fonctionnalité.

A cet effet, le CNP insiste particulièrement sur le dispositif de confidentialité et de

sécurisation des données partagées, ainsi que sur la structure en charge de la conception et de la gestion (Cos-Petrogaz, Ministère en charge des hydrocarbures, Autorité indépendante).

Les critères d'éligibilité des entreprises par secteur d'activités doivent être en ligne, ainsi que les modes de pré-qualification et de qualification. Ceci est un minimum, aux cotés de la mise en place de mécanismes de gestion et de contrôle de la fluidité, de la transparence et de la confidentialité.

Il faudra également être très précis sur les champs d'application et le contenu des activités :

- Quels travaux et services non financiers (logistique, restauration sur les sites, infrastructures, manutention et logistique, sécurité et contrôle, etc.) ?
- Et pour les services financiers aussi (banques, assurances, fonds privés) ?

Cette plate-forme, nous la voulons fonctionnelle avec toutes les informations y afférentes précisant :

- Le répertoire métiers, emplois et compétences professionnelles ;
- Les standards internationaux pétroliers ;
- Les normes hygiène, santé, sécurité et environnement ;
- Les quitus fiscal et social ;
- Le cadre réglementaire et juridique (national, régional) des activités sectorielles, etc.

PARTICIPATION DES INVESTISSEURS SÉNÉGALAIS AUX ENTREPRISES DE DROIT SÉNÉGALAIS

Nous comprenons la difficulté pour l'Etat de donner une définition précise de « l'entreprise de droit sénégalais » au regard de la compréhension à avoir du contenu local, de notre environnement communautaire, et aussi de la configuration de notre secteur productif. Une définition s'impose, en prenant en compte la nationalité des capitaux du contenu local et

les spécificités de certains secteurs d'activités comme les assurances.

Par ailleurs, le décret d'application doit nécessairement traiter les questions suivantes :

- Les mécanismes de contrôle de comportements opportunistes, ponctuels et obscurs d'investisseurs.
- La non-discrimination, l'égalité de traitement et la transparence.
- Les pratiques anti-concurrentielles et abus de position dominante.
- Le cadre réglementaire et juridique des appels d'offres, et offres spontanées.
- Les responsabilités des donneurs d'ordre dans la sélection de la sous-traitance.
- Les procédures d'arbitrage et de règlement des différends.

LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Là nous dirons juste des précisions à apporter d'une part, sur les critères et justificatifs, d'autre part sur le concept d'exclusivité des marchés à circonscrire, et enfin sur le découpage secteur non financier et secteur financier. Dans ce cadre, il convient de noter que les réflexions ont déjà bien avancé.

LE FONDS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU CONTENU LOCAL

La création de ce fonds est nécessaire pour une croissance plus inclusive, mais il reste à clarifier :

- Le mode de financement, que nous voulons sur le budget Etat, et non par une taxe additionnelle sur les entreprises ;
- La nature des prestations de services offerts, ainsi que les ratios de gestion efficiente, notamment ceux de couverture des charges activités/fonctionnement, etc.

« Les Enjeux du Contenu Local pour le Secteur des Assurances »



Dr Mactar FAYE
Directeur Exécutif
Association des Assureurs
du Sénégal

Des initiatives sont prises par l'AAS pour une présence significative de ses entreprises-membres dans les contrats d'assurance et diverses prestations de service.

La découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz a conduit les sociétés d'assurances, regroupées au sein de l'Association des Assureurs du Sénégal (AAS), à créer le 30 août 2018 le Pool d'assurance des risques Pétrolier et Gazier. Ce pool est reconnu par l'Etat du Sénégal qui lui a délivré son récépissé de déclaration d'association sous le numéro 019437/MIN/DGAT/DLPL.

Il a pour objet d'organiser la souscription, de mutualiser et de gérer, en tant que représentant de toutes les sociétés adhérentes, tous les risques assurables des acteurs du secteur pétrolier et gazier, des sous-traitants, des détenteurs de licence ou d'autres entités intervenant dans ce secteur au Sénégal.

Le Pool a pris part à plusieurs initiatives permettant aux pouvoirs publics de mieux encadrer certaines clauses des conventions Etat-Hôte liant l'Etat aux opérateurs. Il a également mené une réflexion pertinente sur l'optimisation du contenu local et rencontré à cet effet les principales parties prenantes à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et du gaz. Dans ce sens, l'AAS a organisé des séminaires, des journées d'études et de réflexion à l'intention des assureurs, des parlementaires, etc. Il a également participé aux journées de concertation sur le contenu local présidées par son Excellence Mr Macky SALL, rencontre au cours de laquelle, le Président de la République, a invité les assureurs à se regrouper pour profiter au maximum de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Il faut noter qu'en matière d'assurance et de réassurance, le Pool pétrolier est l'interlocuteur unique des acteurs du secteur pétrolier et gazier, des sous-traitants, des détenteurs de licence et plus généralement de toutes les entités intervenant dans ce secteur au Sénégal. Il est chargé à ce titre de conduire toutes les démarches et négociations relatives à l'assurance des acteurs, de mettre en place en partenariat avec les mandataires des intervenants les mécanismes d'assurance et de réassurance adaptées à la sécurisation optimale de ces risques. L'objectif visé est de mutualiser les capacités techniques et financières du marché sénégalais en vue de donner à l'assurance des risques du secteur pétrolier et gazier un contenu local conforme aux dispositions légales notamment l'article 308 du Code des assurances et ses règlements d'application.

Les assureurs du Pool ont également pris l'initiative de renforcer les capacités des ressources humaines du secteur, notamment des cadres et des dirigeants de sociétés d'assurances, de réassurance et des intermédiaires d'assurance. Ce mécanisme permettra de maximiser les retombées liées aux contrats d'assurance sur le pétrole et le gaz.

LA RELANCE DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

La pandémie du coronavirus qui sévit dans le monde perdure et progresse de plus en plus rapidement.



Le Ministre des Finances en audience avec une délégation de l'AAS conduite par le Président Souleymane NIANE.

Elle a désormais touché de nombreux pays à travers la planète. Au Sénégal aucune des composantes de notre écosystème n'est épargnée par cette crise sanitaire qui est entrain de perturber la vie socio-économique des entreprises et des sénégalais.

Les effets prolongés du Covid 19 se traduiront forcément par une baisse de la croissance économique, une hausse du chômage et des impacts négatifs sur plusieurs secteurs d'activités.

Le secteur des assurances sera très lourdement touché aussi bien par les effets directs de la pandémie que par les rebonds découlant de la très forte connexion entre l'assurance et toutes les autres composantes du tissu économique et social de notre pays.

Le plan de résilience économique que propose l'Etat est surtout orienté vers des mesures permettant aux entreprises de supporter leurs charges de structures et aux ménages en situation de précarité de « survivre » pendant ces périodes difficiles mais il faut retenir que le choc lié au covid-19 sera dur pour tout le monde.

En termes d'accompagnement, nous venons de participer au Fonds de riposte et de solidarité pour un montant de 500 millions de francs. Ce fonds dont les ressources seront consacrées au soutien de l'effort de l'Etat, permettra de se prémunir contre la propagation de cette pandémie et limiter ses retombées économiques, sociales et sanitaires.

Dans le contexte de la pandémie du coronavirus, la Banque Centrale des Etats de

l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a publié une série de mesures visant à atténuer l'impact de cette crise sur le financement de l'économie dans l'Union.

L'une de ces mesures concerne le report d'échéances par les banques de leurs créances, pour une période de trois mois renouvelables une fois (sans charges, ni frais et ni pénalités de retard) pour les bénéficiaires qui en feraient la demande. Tout crédit accordé par les banques et plus généralement tout engagement financier étant protégé par un contrat couvrant les conséquences du décès de l'emprunteur et, souvent, par un engagement de caution délivré par un assureur. L'apport des assureurs et des réassureurs a été déterminant dans l'octroi de facilités par les banques.

Par ailleurs, les projets d'infrastructures tout comme l'exploitation des entreprises est souvent protégés par des contrats appropriés, les assureurs seront amenés à sécuriser les projets à l'arrêt, à accompagner les reprises de chantiers, la bonne exécution des projets en cours, etc.

Comme je le disais plus haut, les assureurs seront forcément impactés par cette crise et nous attendons, un accompagnement des pouvoirs publics sous forme d'assouplissement des échéances fiscales, d'annulation du Prélèvement sur les Compagnies d'Assurances (PCA) qui grève nos marges opérationnelles et altèrent la compétitivité de nos produits.

Le Régulateur pourrait également différer l'obligation qui pèse sur les entreprises de libérer le second palier de l'augmentation du capital minimal des entreprises d'assurances et de réassurance.



« Le Covid-19 met en évidence la fragilité de nos économies »



M. Guy RYDER
Directeur Général
Bureau International
du Travail (BIT)

Les conséquences de la pandémie du COVID-19 sur le plan humain vont bien au-delà de la réponse déterminante à apporter sur le plan médical. C'est notre avenir dans sa globalité qui est aussi en jeu, au niveau économique, social et en matière de développement. Notre réponse doit être urgente, coordonnée et à l'échelle mondiale et nous devons venir en aide immédiatement à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Quel que soit le lieu de travail, quelle que soit l'entreprise, que ce soit au niveau de l'économie nationale ou internationale, toute action efficace doit être fondée sur le dialogue social entre les gouvernements et ceux qui sont en première ligne: les employeurs et les travailleurs. Ceci afin que les années 2020 ne ressemblent pas aux années 1930.

L'OIT estime que jusqu'à 25 millions de personnes pourraient se retrouver au chômage et prévoit une baisse du revenu des travailleurs allant jusqu'à 3 400 milliards de dollars. Cependant, il apparaît déjà clairement que ces chiffres puissent sous-estimer la force de l'impact.

Cette pandémie met en évidence de manière impitoyable les failles profondes au sein du marché du travail. Les entreprises de toutes tailles ont déjà cessé de produire, en réduisant les horaires de travail et en licenciant du personnel. Beaucoup d'entre elles vacillent et menacent de s'effondrer au fur et à mesure que les magasins et les restaurants ferment leurs portes, que les vols et les réservations d'hôtels sont annulés et que les entreprises passent au télétravail. Souvent, les premiers à perdre

leur emploi sont ceux dont le travail était déjà précaire comme les vendeurs, les serveurs, le personnel de cuisine, les bagagistes et les employés des services de nettoyage.

Dans un monde dans lequel seule une personne sur cinq peut bénéficier d'indemnités de chômage, les licenciements constituent une véritable catastrophe pour des millions de familles. Comme peu de personnes ont droit à des congés-maladie rémunérés, les soignants et le personnel assurant les livraisons – sur lesquels nous comptons désormais tous – sont souvent contraints de continuer à travailler même lorsqu'ils sont malades. De même, dans les pays en développement, celles et ceux qui travaillent à la pièce, les travailleurs journaliers et les commerçants du secteur informel font souvent face à une pression identique simplement pour gagner de quoi se nourrir. Or, nous serons tous victimes de cet état de fait. En effet, non seulement cela aggravera la diffusion du virus mais, à plus long terme, cela amplifiera de manière grave le cycle de la pauvreté et des inégalités.

Cependant, nous avons une chance de sauver des millions d'emplois et de firmes si les gouvernements agissent de manière décisive

pour assurer la continuité des opérations des entreprises, éviter les licenciements et protéger les travailleurs vulnérables. Soyons-en certains, les décisions prises aujourd'hui conditionneront la santé de nos sociétés et de nos économies pendant des années.

Des politiques fiscales et monétaires expansionnistes sans précédent sont essentielles afin d'empêcher le ralentissement à grande vitesse actuel de se transformer en une longue récession. Nous devons absolument nous assurer que les gens disposent de suffisamment d'argent pour finir la semaine, ainsi que celle d'après. Il faut donc faire en sorte que les entreprises, source de revenus pour des millions de personnes, puissent rester à flot durant ce fort ralentissement afin d'être en mesure de redémarrer dès que les conditions le permettront. Nous aurons particulièrement besoin de mesures ciblées pour les travailleurs les plus vulnérables, notamment les travailleurs indépendants, ceux à mi-temps ou en intérim qui pourraient ne pas pouvoir bénéficier d'allocations chômage ou d'une couverture sociale et qu'il est donc plus difficile d'atteindre.

Au moment où les gouvernements tentent d'infléchir la courbe ascendante de la maladie, nous avons besoin de mesures spécifiques pour protéger les millions de personnes représentant le personnel soignant (la plupart étant des femmes) qui risquent quotidiennement de mettre en péril pour nous leur propre santé. De même, les routiers et les marins qui livrent des équipements médicaux ainsi que d'autres produits essentiels doivent être convenablement protégés. Le télétravail offre des possibilités nouvelles au personnel de continuer à travailler et aux employeurs de poursuivre leur activité pendant la crise. Cependant, le personnel doit pouvoir en négocier les modalités afin de garder un

équilibre avec d'autres responsabilités comme la garde des enfants, celle des personnes malades et des personnes âgées et, bien évidemment, pour prendre soin d'eux-mêmes.

De nombreux pays ont déjà mis en place des mesures de relance sans précédent afin de protéger leur population et leur économie. Afin d'optimiser l'efficacité de ces mesures, il est essentiel que les gouvernements travaillent avec les organisations d'employeurs ainsi qu'avec les syndicats dans le but de trouver des solutions pratiques pour assurer la sécurité des personnes et la protection des emplois.

Ces mesures comprennent des aides aux revenus, des subventions salariales et des indemnités temporaires en cas de licenciement pour ceux qui occupent un emploi formel, des crédits d'impôts pour les travailleurs indépendants et un soutien financier pour les entreprises.

Cependant, outre des mesures robustes au plan national, une action décisive au niveau multilatéral doit constituer la clé de voûte de la réponse internationale à cet ennemi planétaire. Le sommet virtuel

extraordinaire du G20 du 26 mars sur la réponse au COVID-19 constitue l'occasion d'enclencher cette réponse coordonnée.

En ces temps si difficiles, je me souviens d'un des principes inscrits dans la Constitution de l'OIT: La pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous. Cette phrase nous rappelle que, dans les prochaines années, l'efficacité de notre réponse à cette menace existentielle devra être jugée non seulement par rapport à l'ampleur et à la rapidité avec laquelle des fonds auront été injectés ou à la vitesse de la courbe du redressement, mais aussi par rapport à ce qui a été entrepris pour les plus vulnérables d'entre nous.



Le Président du CNP recevant le Directeur Général du BIT.

« Des mesures fortes du Président de la République pour atténuer les effets de la pandémie sur l'emploi et les entreprises impactées »

Le monde entier a été surpris par cette pandémie dont les conséquences nombreuses et variées sont durement vécues dans presque tous les secteurs. Nous assistons à un ralentissement de l'activité économique consécutif aux mesures de restrictions, de fermeture des frontières, de confinement partiel ou total.



M. Karim CISSÉ
Directeur Général du Travail
& de la Sécurité Sociale

LES PREMIERS CONSTATS DES INSPECTIONS DU TRAVAIL

Il faut l'avouer, c'est surtout le secteur privé qui subit frontalement les répercussions de la crise sanitaire. Le Bureau international du Travail estimait les heures de travail perdues dans le monde, pour le premier trimestre, à 4,5% équivalant à 130 millions d'emplois à temps plein.

Au Sénégal, les différentes remontées que nous tenons des inspections du Travail indiquent que les secteurs de l'hébergement et de la restauration, du tourisme, du commerce, des transports aériens, des arts et spectacles sont sévèrement touchés et l'emploi y est fortement menacé. L'analyse des données montre que 44,86% des chômages techniques sont recensés dans l'Hôtellerie, 13,68% dans le tourisme et les loisirs, 12,92% dans le commerce, 6,84% dans les transports, 3,42% dans les Industries alimentaires et 3,42% dans les BTP.

Heureusement que des mesures fortes ont été prises par le Président de la République pour atténuer les effets sur l'emploi : l'ordonnance 001-2020 aménageant des

mesures dérogatoires au chômage technique et au licenciement, l'ordonnance 002-2020 relative aux mesures fiscales en soutien aux entreprises et plus globalement le Programme de résilience économique et sociale dont l'un des axes est consacré aux entreprises et aux salariés.

Le secteur public subit aussi les effets de la crise sanitaire mais à un degré différent. Dans un contexte de crise sanitaire, le service public est en première ligne pour garantir la sécurité sanitaire des citoyens. Il en est ainsi des services de santé, des forces de défense et de sécurité qui veillent quotidiennement à la sécurité des citoyens. Chacun des départements ministériels joue sa partition dans la riposte au covid-19. Prenez par exemple les inspecteurs du Travail et de la Sécurité sociale qui appuient par des conseils les entreprises en matière de sécurité et santé au travail ou qui les orientent vers des modalités d'organisation du travail adaptées à la situation.

La Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale est en train de mener une enquête approfondie et à grande échelle sur l'impact du covid-19 en milieu de travail. Les résultats de cette étude seront partagés.

LES LEVIERS POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET LA STABILITÉ SOCIALE

A notre humble avis, il faudra une lecture juste des caractéristiques de cette crise pour savoir sur quels leviers s'appuyer afin d'assurer une reprise économique.

D'abord, il faut relever que la crise a donné de l'activité à d'autres secteurs : l'économie des soins, le secteur de l'hygiène et de la propreté avec une forte demande en gels hydro-alcooliques et savons, le secteur de la sécurité et de la protection contre les risques avec la demande d'équipements de protection individuelle et collective (les masques) ; le secteur de l'économie numérique a aussi particulièrement été sollicité pour satisfaire les besoins en télétravail et les demandes de livraison à domicile.

Je pense que les leçons seront tirées pour réorienter les choix vers des secteurs émergents qui peuvent créer des emplois massifs. Tout compte fait, le levier du dialogue social et du tripartisme est incontournable pour réussir la reprise. Puisqu'il faudra aussi bien au niveau de l'entreprise qu'à celui des plus hauts responsables, les partenaires sociaux réfléchissent ensemble sur des schémas consensuels de sortie de crise.

Ensuite, il faut une meilleure appropriation de la dimension sécurité et santé au travail dans les politiques publiques. Si on réussit une bonne prévention des risques professionnels en milieu de travail, on protège en même temps son environnement immédiat, la société. Des conditions de travail sûres et salubres sont nécessaires pour une bonne productivité au travail.

Nous avons au Ministère du Travail une Politique nationale en sécurité et santé au travail assortie d'un programme d'action et régie par une législation abondante en la matière, mais les moyens sont toujours recherchés pour la mise en œuvre. La transition vers la formalité est aussi un levier important. Les travailleurs de l'économie informelle sont les plus vulnérables. Ils sont estimés par l'OIT à

plus 2 milliards dans le monde et représentent plus de 80% de notre population active.

Enfin le levier de la réforme du cadre juridique. Avant cette crise, nous étions convaincus que les textes qui gouvernent les relations de travail doivent rapidement s'adapter aux profondes mutations du marché du travail. Cette conviction est aujourd'hui encore plus d'actualité après les leçons apprises de la crise, notamment sur l'urgence d'un encadrement du télétravail et plus globalement la prise en compte des nouvelles formes de travail et leur incidence sur un potentiel nouveau droit de la sécurité sociale.



« Neutralisons ce virus qui s'est introduit dans notre dialogue social tripartite »

Apparue à Wuhan en décembre 2019, la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) est survenue dans notre pays le 2 mars 2020 avec, notamment, des conséquences, sanitaires, économiques, financières et sociales qui ont mis en relief un certain nombre d'enjeux et de défis intéressant à la fois les secteurs public et privé.

LES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Mais, tenant compte des rôles du secteur public et de sa mission d'accompagnement du secteur privé, je me focaliserai sur la posture du service public et sur les challenges qu'il devra relever après le Covid-19.

Permettez-moi tout d'abord de saluer la réactivité et la démarche dont ont fait montre les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation de cette pandémie mais aussi pour atténuer ses effets néfastes sur le plan économique et social. En effet, le dialogue a été placé au cœur de la riposte, avec la conduite, en amont, de concertations initiées par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal. Il s'en est suivi l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de Résilience économique et sociale (PRES) Covid-19 d'un montant de 1000 milliards de francs CFA.

Il y a lieu de noter que les attentes des usagers du service public et des partenaires sociaux et employeurs ne se sont jamais autant exprimées de manière aussi diverse dans ce contexte de prévalence du Covid-19. La modernisation de l'Administration dont les jalons ont été posés devrait être donc accélérée pour accroître les performances des entités du secteur



Mme Innocence NTAP NDIAYE
Présidente du Haut Conseil
du Dialogue Social

public. De manière plus spécifique, toutes les structures du secteur public de la Santé (hôpitaux, service d'hygiène, services de production locale et d'approvisionnement en médicaments et matériel médical) devraient bénéficier d'investissements importants afin que leurs capacités de résilience soient à la hauteur de la survenance des fléaux sanitaires.

Le Rapport de l'étude d'ensemble concernant la recommandation (no 202) sur les socles de protection sociale, 2012 examiné par la 108ème session de la Conférence internationale du Travail de 2019 intitulé « Protection sociale universelle sur la dignité humaine, la justice sociale et le développement durable » avait suggéré que « des soins de santé essentiels adéquats devraient également prendre en compte les nouveaux risques en matière de sécurité sanitaire, pour que l'on puisse prévenir les nouvelles épidémies – syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), virus Zika et Ebola, ou pandémie de grippe H1N1, par exemple –, au lieu de simplement agir lorsqu'elles sont déclarées »,

Cette crise a aussi révélé le déficit en matière d'infrastructures de transport de masse des populations qui a soumis ces dernières à des difficultés pour se rendre au travail ou pour rejoindre leurs foyers suite aux mesures de distanciation physique prises dans les moyens de transport.

L'accélération des procédures de mise en circulation du Train Express Régional et de construction du Bus Rapid Transfert contribuera certainement à améliorer le service public de transport pour permettre :

- d'une part, de minorer les dépenses inhérentes à la prise en charge des travailleurs victimes d'accidents de trajet ;
- d'autre part, de réduire la congestion routière qui a un impact négatif sur la compétitivité de nos entreprises.

Enfin, cette crise nous a permis d'appréhender à sa juste valeur la prégnance de l'économie informelle qui a influé sur le choix de la stratégie de lutte contre la propagation du virus retenue par les pouvoirs publics. D'ailleurs, nous pensons que l'option du confinement n'a pas été envisagée compte tenu des incidences négatives qu'elle aurait

eues sur le plan social. Il conviendra d'accorder davantage d'intérêt à la formalisation des unités de l'économie informelle qui du reste occupe une place centrale dans l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent.

Cette formalisation passera inéluctablement par une consolidation de l'option déjà en cours de renforcer l'offre de formation professionnelle vers les besoins du marché du travail et les opportunités de l'économie. A cet effet, un renforcement des moyens alloués à l'Education et à la Formation ainsi qu'aux autres institutions du marché du travail (services du Ministère du Travail, services publics de l'emploi, législation du travail, institutions de prévoyance sociale) au sens du Bureau international du Travail est plus qu'opportun.

Par cette approche, les impacts économiques et sociaux des segments présentement occupés par les unités de l'économie



Vous accompagnez depuis plus de 80 ans...
dans les secteurs de...

**INDUSTRIE • AGRICULTURE • BTP • PÊCHE • HÔTELLERIE • RESTAURATION • STORERIE
 EVÈNEMENTIEL • CONFECTION/EPI • INSTITUTIONNEL • BÂCHERIE • EMBALLAGE**








Confection/EPI : tenues de travail, linges de lit et de tables, chaussures de sécurité, bottes... • **Evènementiel** : tentes de cérémonies, ballons éclairants... • **Pêche** : filets, cordages, bacs, cirés, câbles... • **Protection solaire** : abris voitures, parasols, pergolas, ombrières... • **Stores** : intérieur, extérieur • **Bâches** : sur mesure, location... • **Emballages** : couseuses, fils, sacs... • **Produits chimiques** : gaz réfrigérants... • **Toitures synthétiques** : palme synthétique • **Ameublement** : moquettes, réhousage, rideaux, mobiliers de jardin...

COMPAGNIE TEXTILE DE L'OUEST AFRICAIN

Km 2,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar BP 201 DAKAR - SENEGAL
 Tél. : (221) 33 839 40 40 - Fax : (221) 33 832 40 30 E-mail : cotoa@cotoa.sn - www.cotoa.sn



Mme Innocence Ntap Ndiaye - Présidente HCDS échangeant avec Mme Irène Mingasson - Ambassadrice UE.

informelle pourront être mieux valorisés par des acteurs mieux formés et mieux outillés face aux nouveaux enjeux d'un monde du travail en mutation. Il sera aussi possible de libérer et de tirer pleinement profit du potentiel créatif et inventif de notre peuple qui s'est manifesté à l'occasion de cette crise par la confection de masques, de respirateurs artificiels et par les stratégies de sensibilisation des populations. C'est ainsi seulement que le principe de la liberté d'entreprendre s'intégrera harmonieusement dans le cadre de la garantie de tous les droits promus par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Le dialogue doit s'étendre à la définition de plan de reprise de l'activité économique après la crise

LA STRUCTURATION D'UN DIALOGUE TRIPARTITE DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En tant que structure faîtière des mandants tripartites au niveau national, le HCDS ne peut pas manquer de jouer son rôle dans la réduction des tensions sociales en ces temps de crise mais aussi dans l'examen et la recherche de solutions aux priorités de l'heure. Puisque

nous sommes obligés de vivre encore avec le virus, l'une de ces priorités est de contribuer à asseoir de manière durable l'adoption des gestes et des comportements adéquats qui peuvent permettre aux travailleurs d'exécuter leurs obligations contractuelles avec des risques moindres de contamination.

Une sensibilisation devrait être menée pour que les partenaires sociaux mettent mieux à profit les cadres de dialogue social spécifiques tels que les comités d'hygiène et de sécurité au travail pour réadapter les postes de travail au respect des gestes barrières. Dans le cadre de l'exercice de nos missions de formation et sensibilisation, nous inscrirons cette dimension en bonne place pour contribuer à la préservation de notre capital humain sans lequel aucune perspective pérenne de relance économique n'est envisageable.

Abordant le volet de la relance économique, il me plaît de rappeler que le HCDS et les mandants tripartites qui le composent se sont toujours souciés de la situation des entreprises en difficulté. Bien avant la survenance du Covid -19, un atelier de réflexion avait été organisé pour, notamment, définir les axes d'amélioration du dispositif de

suivi et d'accompagnement des entreprises en difficulté avec l'implication de toutes les parties concernées.

Les mesures de restriction de la circulation des biens et des personnes prises pour lutter contre la propagation du virus ont élargi le spectre et amplifié les difficultés des entreprises. Les activités de certaines entreprises et services sont totalement à l'arrêt (éducation, enseignement supérieur, hôtellerie, tourisme, culture). Ceux qui évoluent dans les autres branches fonctionnent au ralenti à l'exclusion de quelques-uns qui produisent des biens et services en lien avec la lutte contre la pandémie.

Au-delà des échanges en cours sur la répartition des fonds mobilisés dans le cadre du PRES, des discussions devront se tenir dans le même temps pour identifier les secteurs impactés. Je me réjouis de la qualité du document « L'œil ouvert : impact et gestion du coronavirus Covid - 19 dans les entreprises du Conseil National du Patronat » que votre organisation a publié. Toutefois, il restera à instaurer des plateformes de dialogue pour examiner ces réflexions ainsi que celles qui émanent des autres parties prenantes afin de s'accorder sur les voies idoines pour relancer l'économie.

Dans le communiqué conjoint Union africaine Covid-19 en milieu de travail publié en avril 2020 par le Président du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi et la Commission de l'union africaine, il est suggéré qu'en matière de dialogue social. Le gouvernement facilitera l'engagement des institutions pertinentes existantes sur le marché du travail dans le but de parvenir à un consensus sur les mesures de prévention et d'atténuation du Covid - 19. Là où elles existent, les institutions de dialogue social devraient jouer un rôle, tout en incluant la représentation des travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural. Les consultations pourraient s'étendre pour inclure des représentants du Ministère de la santé et du Ministère des finances et de l'économie. Le dialogue doit s'étendre à la définition de plan de reprise de l'activité économique après la crise.

Le HCDS réaffirme donc sa disponibilité à jouer sa partition dans la formulation du Plan de

Relance de l'économie post-Covid-19. D'ores et déjà, l'option de défense et de promotion du secteur privé national préconisée par le Plan d'Actions prioritaires 2019 - 2023 devrait être consolidée dans un contexte mondial marqué par la volonté de la plupart des pays de relocaliser leurs entreprises et de recouvrer leur souveraineté en matière de production dans tous les domaines.

Sur le plan de l'organisation du travail, beaucoup d'entreprises ont recouru au télétravail comme modalité de poursuite des relations de travail avec leurs employés pour respecter l'obligation légale de protéger leur santé. Aussi, convient-il de combler le vide juridique sur cette forme de travail qui sera de plus en plus usitée et qui va soulever d'autres problématiques, notamment, celles liées à la nécessité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle du salarié ainsi que celle de contrôler le travailleur soumis à un environnement de liberté. Dans le cadre de sa mission portant sur la réalisation d'études, le HCDS est disposé à apporter sa contribution. Cette contribution à la réflexion pourrait également porter sur un meilleur encadrement de la question du chômage technique, en particulier, sur le niveau de rémunération des travailleurs auquel peuvent prétendre les travailleurs en cas de survenance.

Cette question a du reste occupé une place de choix dans la stratégie de résilience sociale mise en œuvre par le Gouvernement à travers la première ordonnance prise, l'ordonnance n° 001 - 2020 du 8 avril 2020 aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de la pandémie Covid-19. Mais, il est judicieux de trouver des solutions durables et adaptées à chaque secteur d'activité. Les participants à l'atelier évoqué plus haut avaient recommandé la mise en place d'un fonds de garantie obligatoire pouvant permettre, entre autres, aux entreprises de faire face à leurs charges salariales et sociales en période de crise. Enfin, le HCDS jouera aussi son rôle dans le cadre de sa mission de médiation sociale dans tous les secteurs d'activités. Le dialogue social tripartite constitue un adjuvant pour une relance économique et une stabilité sociale durable.

GROUPE

SOMICOA - SMITH & KRAFFT



depuis 1973

SOMICOA SENEGAL

SOCIÉTÉ MARITIME ET INDUSTRIELLE
DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

17, RUE HUART - B.P. : 55 DAKAR

Tél. : +221 33 839 02 70

Fax : +221 33 823 35 19

E-mail : skrafft@somicoa.sn



ETS SMITH & KRAFFT

17, RUE HUART - B.P. : 113 DAKAR

Tél. : +221 33 839 02 70

Fax : +221 33 823 35 19

E-mail : skrafft@somicoa.sn

Zone Fret Aéroport L.S.S.

Tél. : +221 33 820 09 05

+221 33 820 23 26

Fax : + 221 33 820 29 60

E-mail : smith@orange.sn

Un groupe compétent et
sérieux au service du développement national

→ CONSIGNATION → MANUTENTION
→ ENTREPOSAGE → CAMIONNAGE → TRANSIT





« L'impératif de conjuguer nos efforts et d'amorcer cette réflexion commune »

L'irruption du coronavirus (COVID 19) intervenue le 19 Décembre 2019 en Chine, a bouleversé toutes les normes sociales et économiques, au point que le quotidien et l'avenir des forces vives constituées de braves travailleuses et travailleurs accusent une trajectoire cahoteuse de part et d'autre du monde



M. Mody GUIRO
Secrétaire Général
Confédération Nationale
des Travailleurs du Sénégal
(CNTS)

Cependant, en dépit des conséquences douloureuses endurées par l'humanité, le mouvement syndical, qui porte la voix des travailleurs, considère qu'il faut enclencher une dynamique de résilience, de créativité et plus d'engagement en vue de la restauration soutenue du travail. Il est établi que la pandémie du COVID 19 a sensiblement dégradé le tissu social et économique et si l'on n'y prend pas garde, cette altération pourrait se traduire par un désastre insoutenable. Il est donc impératif que les partenaires sociaux, patronat, travailleurs et Etats conjuguent leurs efforts, amorcent une réflexion commune et déterminent les voies et moyens d'une revitalisation économique et sociale.

Au regard de la crise sanitaire, l'avenir du travail se conçoit fondamentalement par la volonté de restaurer les outils de production, réarmer moralement les ressources humaines et assouplir les règles du marché des facteurs de production. Les acteurs économiques devront nécessairement reconfigurer les conventions commerciales de sorte que l'envie de rebâtir à la hâte des fortunes, ne compromette pas les efforts qui seront

déployés au fur et à mesure pour donner un nouvel élan au travail. Corrélativement, les institutions financières devront accompagner fortement le mouvement, en octroyant des financements, à des conditions soutenables, aux différentes catégories d'entreprises. Sous ce rapport, le secteur informel ne doit pas être négligé car dans beaucoup de pays sous-développés il contribue de manière très significative à l'essor économique.

L'avenir du travail peut être envisagé sous d'heureux auspices, du point de vue des efforts humains, de la créativité et de la productivité et du management innovant. Nécessairement, le travail aura besoin de plus de main-d'œuvre ouvrière qualifiée et d'encadrement. Par rapport à toute ces questions, le mouvement syndical jouera son rôle pour encourager le dialogue social et ce faisant, instaurer un climat apaisé au sein des entreprises, pour favoriser des avancées sociales et économiques au grand bonheur des travailleurs et du patronat. Le ton a été donné dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ; les employeurs ont pris la mesure de l'ordonnance présidentielle qui réorganise le Code du Travail et ont démontré

SOCIAL

leur volonté de pérenniser le partenariat social. Dans la perspective d'une relance des activités économiques, à partir de règles organisationnelles pointues, la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) lance un appel à toutes les forces vives créatrices de richesses, pour qu'elles transcendent psychologiquement l'angoisse qui a distendu leur présence et ralenti leur rythme de travail.

Au demeurant, nous restons persuadés que la crise sanitaire qui est la cause de cette récession, sera aplaniée et les travailleurs feront le sursaut majeur, pour gagner les challenges économiques et sociaux qui nous permettront de combler les pertes de productions ; en somme remettre les entreprises sur la rampe du progrès et consolider les acquis sociaux. Il y va de l'intérêt de tous et de toutes.



Recherche



Développement



Investissements



Expansion



NMA
SANDERS

Nourrir la vie

NMA
NOUVELLE MINOTERIE AFRICAINE

« Survenance du Covid-19 & Plan de continuité d'activité »

Le plan de continuité d'activité – PCA - est l'organisation alternative que l'entreprise met en place en attendant de remédier à l'événement perturbateur qui est à l'origine de l'arrêt des processus.

C'est préparer la guerre en temps de paix ; ce qui consiste à répondre à des questions en amont de l'événement ; de mettre en place à l'avance « à froid », l'ensemble des éléments rationnels sur lesquels on pourra s'appuyer « à chaud » dès les premières minutes de la crise. Bien sûr tout ne peut pas être prévu à l'avance, il sera donc nécessaire de s'adapter constamment aux conditions de la réalité de la crise en les analysant et en tirant les conséquences pour modifier l'ordre de redémarrage des processus, en fonction du contexte.

La crise se révèle être toujours un film dont le scénario n'est pas écrit.

La réalité des événements et des faits dépasse souvent les constructions intellectuelles étayées sur des hypothèses ou des probabilités. La réalité de la crise n'est jamais totalement conforme au scénario.

Au Sénégal, un plan pandémie COVID-19 a été mis en œuvre pour répondre aux problématiques de crise sanitaire dont la logique de contamination répond à une logique de proximité physique.

Pour fonctionner correctement une entreprise utilise différentes ressources : les actifs matériels (locaux et outils de production matières



M. Meissa FALL
Président Commission CNP
« Dialogue Social
& Normes du Travail »

premières, infrastructures informatiques...) et les actifs immatériels (main d'œuvre, données, image...)

En cas de dysfonctionnement, d'indisponibilité de telle ou telle ressource, le fonctionnement global de l'entreprise est susceptible d'être altéré. L'alternative sera un fonctionnement en mode « dégradé » des processus et leur reprise graduelle, des plus sensibles au moins sensibles.

On peut poser la problématique de la pandémie du COVID-19 en ses termes : « *votre bâtiment est intact, vos systèmes d'informations fonctionnent correctement mais votre personnel est indisponible que faites-vous ?* »

Le risque est ici humain et dans ce cas c'est la raréfaction voire la disparition temporaire de la ressource humaine qui est en cause.

« *Votre partenaire stratégique, votre fournisseur est défaillant que faites-vous ?* »

La réalité est que l'entreprise évolue dans un contexte largement mondialisé dans lequel le risque de pandémie s'est déjà réalisé soit chez le fournisseur ou le fournisseur du fournisseur ou chez le client ou le client du client. un monde d'interdépendance

L'épisode (espérons qu'il le soit) de crise sanitaire que nous traversons est assez révélateur ; Les experts prédisaient une hécatombe en Afrique, au regard de la mortalité élevée enregistrée à travers le monde.

Ils ont émis des avis critiques sur le caractère pandémique et dangereux du virus ; à la suite de quoi l'État en application de sa politique sanitaire, a exercé son principe de précaution.

Mais, cette catastrophe humaine ne s'est pas réalisée fort heureusement !!!

Ainsi, un médecin sénégalais de dire : « *Au Sénégal, cette maladie tue plus notre économie que notre population* »

Il faut vivre avec le virus et s'organiser pour ne pas contracter la maladie. Cela passe par l'application des mesures de prévention collective et individuelle. La Covid ne doit donc pas nous empêcher de mener nos activités essentielles. » (Daouda FAYE Pr agrégé en santé publique le soleil 22 mai 2020)

L'entreprise n'attend pas qu'un risque soit certain, mesuré exactement pour agir ; vivons donc prudemment sans nous laisser paralyser par la peur.

L'APRES COVID

En réalité, rien n'est jamais comme avant, quoi qu'il arrive et même lorsqu'il semble qu'il ne se passe rien.

Crise ou pas on ne baigne jamais deux fois dans le même fleuve !!!

Dans un passé récent, le Président OBAMA avait fait ce constat plein de lucidité sur la crise financière de 2008: « on n'a pas l'impression que les gens de Wall Street aient le moindre remord d'avoir pris autant de risques ni qu'il y'ait eu un changement de culture ou de comportement après ce qui s'est produit ».

C'est pour dire que tout change certes mais tout continue ; et que *l'objectif de l'entreprise n'a pas changé ; c'est d'apporter de la valeur à l'actionnaire.*

Mais que le pacte social implique aussi que le chef d'entreprise a la responsabilité de

de l'emploi des salariés et que l'Entreprise (d'un certain point de vue) appartient, aux actionnaires et aux salariés, et que le chef d'entreprise doit s'efforcer de satisfaire les uns et les autres ;

PAS DE TRAVAIL SANS CAPITAL ! PAS DE CAPITAL SANS TRAVAIL !

Sous cet angle, la Commission « Dialogue Social et Normes du Travail » du CNP compte tirer les enseignements de la crise du COVID-19 ; une période marquée par la toute-puissance de l'ETAT et plus particulièrement la toute-puissance de l'Autorité sanitaire sur le reste du secteur public et sur le secteur privé.

C'est une situation où des mesures administratives dictées par une nécessité de la santé publique, constituent également un frein à la liberté, à la liberté de circulation, à la liberté du commerce.

C'est parce qu'il est hasardeux de s'engager dans la durée notamment à cause des obligations qui lui sont faites (ordonnance 01/2020 sur le chômage technique) que l'Entreprise fait le dos rond en attendant de retrouver l'environnement favorable à la prise de risques.

Le manager qui manque singulièrement de visibilité fait donc preuve de prudence ; cela se traduit par un ralentissement de l'activité, le report de certaines décisions.

Un avenir incertain conduit l'Entreprise à adopter une stratégie de court terme, qui dans la relation de travail s'appelle FLEXIBILITE :

La flexibilité qui peut conduire à un chômage technique ;

La flexibilité qui redéfinit le lieu de travail, le bureau, avec l'irruption du télétravail ; une norme qui pourrait s'installer durablement.

La crise sanitaire est un moment décisif pour qu'ETAT, PARTENAIRES SOCIAUX, ENTREPRISES, les uns avec les autres, nous puissions intelligemment renforcer la complicité inhérente à la création et au partage de richesses, c'est à dire au développement des uns et des autres.

« Les Bonnes Pratiques de NMA »

La création de la NMA en elle-même a été la volonté d'un homme de mettre en place une organisation proche des populations et ainsi contribuer au développement du Sénégal et de l'Afrique de manière responsable et durable.



M. Thiendiaté Bouyo NDAO
Directeur Général NMA

LA PLACE DE LA RSE DANS LA GOUVERNANCE

La NMA à travers la vision de Feu Ameth Amar, s'investit pleinement dans l'amélioration des conditions de vie des sénégalais. C'est ainsi que la stratégie RSE de l'entreprise s'articule essentiellement autour de 3 piliers que sont : la santé, l'éducation et la promotion de l'entrepreneuriat.

Dans le cadre des actions du groupe ayant trait à la santé et à l'épanouissement social, nous pouvons compter :

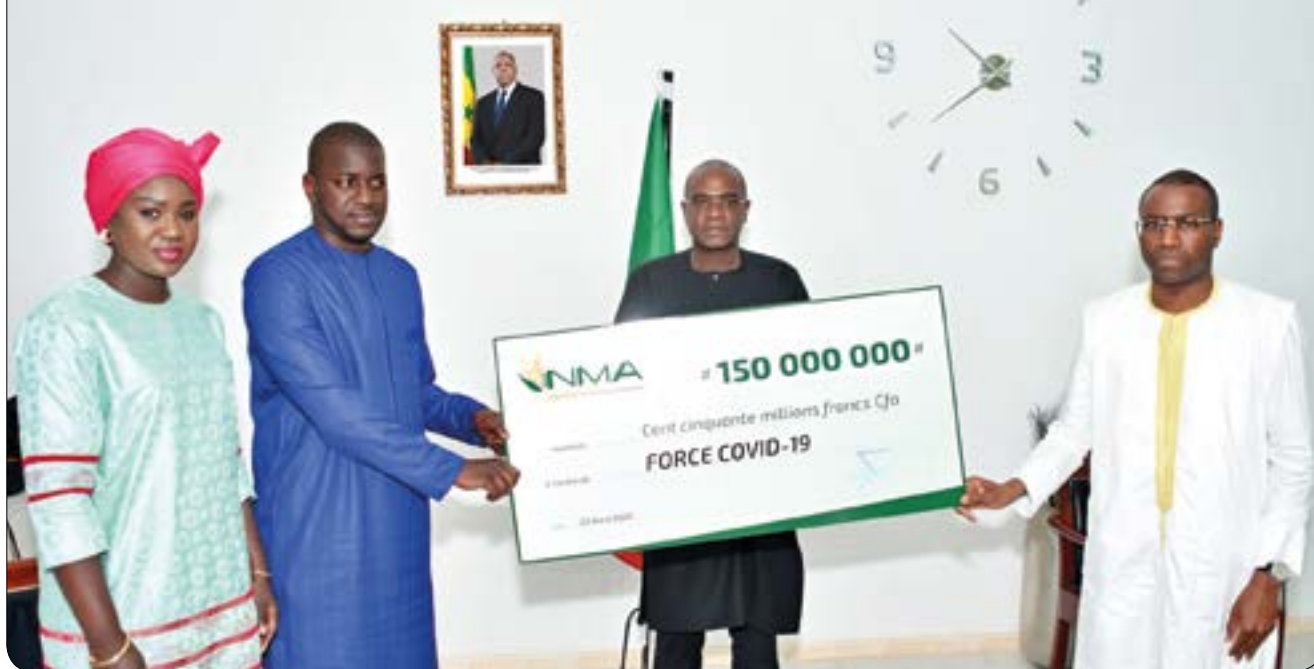
- Le don d'une dizaine d'ambulances équipées afin de permettre l'évacuation des malades de certaines localités démunies d'infrastructures sanitaires,
- Le don d'un bus pour les handicapés de l'UCAD,
- L'assistance aux foyers religieux lors des grands événements à travers le don de bouteilles d'eau, de pâtes alimentaires et farine produits à la NMA.

- L'appui financier et matériel aux impactés du Covid-19 d'une valeur de 175 millions F.cfa.

S'agissant de l'éducation qui est également un secteur prioritaire dans la politique RSE de la NMA, l'entreprise soutient la Fondation UCAD avec l'octroi de bourses scolaires à plusieurs étudiants. A cela s'ajoute son engagement dans des projets de construction de salles de classe.

Dans le même sillage, la NMA intervient très tôt dans la promotion du leadership féminin en accompagnant le centre d'éducation religieux féminin de Porokhane ; l'objectif étant de participer à la formation de femmes appelées à jouer leur partition dans le développement socio-économique du pays.

Après avoir participé à la formation, la NMA prévoit de s'investir dans la promotion de l'auto-emploi des jeunes à travers l'incubation de projets dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture et de la transformation, maillons forts de la chaîne de production de la minoterie.



LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Feu Ameth Amar a bâti une entreprise solide fondée sur l'équité sociale et le développement personnel de ses collaborateurs. Au-delà de promouvoir l'excellence et la performance au sein de l'entreprise, il s'est beaucoup investi dans le leadership féminin en favorisant l'accès des femmes aux postes de hautes responsabilités.

C'est ainsi que l'on compte dans l'entreprise des départements pilotés de mains de maître par des femmes comme la direction administrative et financière, le contrôle de gestion, le marketing et la direction approvisionnement et transit. Par ailleurs, tous les responsables comptables et financiers sont des femmes, il en est de même pour le service qualité.



« Les Bonnes Pratiques de SONATEL »

La RSE est au cœur de notre stratégie et se place au rang des priorités du groupe SONATEL depuis 2005 avec la publication du premier rapport RSE. Au sein de SONATEL, la Direction de la Communication Institutionnelle et des Relations Extérieures, créée en juillet 2014, dans le cadre de sa mission de promotion de nos bonnes relations avec les parties prenantes, conçoit et met en œuvre la stratégie RSE de SONATEL à travers son département RSE.



M. Sékou DRAMÉ
Directeur Général Sonatel

LA PLACE DE LA RSE DANS LA GOUVERNANCE

Les axes et plans stratégiques retenus sont déclinés par ce département en interne comme en externe par l'aspect transverse de la RSE avec la mise en place du Comité REC présidé par le DG. Pour renforcer le dynamisme de la RSE et de l'éthique dans l'ensemble des structures et métiers de SONATEL, des correspondants volontaires issus de toutes les directions ont été nommés. Ces correspondants RSE et Ethique sont les relais locaux chargés de déployer les animations RSE et éthique avec comme mission de sensibiliser les salariés sur la démarche RSE et Ethique mais aussi de coordonner et d'animer les différentes actions RSE et Ethique impliquant leur Direction ou Département.

C'est ainsi que nous avons entrepris des certifications pour consolider notre démarche notamment avec la politique QSE qui est partie intégrante de la démarche RSE de l'entreprise qui entend opérer selon des standards internationaux de qualité. Nous pouvons noter aussi les premiers résultats de la démarche RSE qui ont fait de Sonatel la

seconde entreprise au Sénégal à obtenir le label « RSE Engagé » sur la base du modèle d'évaluation AFAQ 26000. « Choisir de devenir Engagé RSE, c'est adresser un signal fort : celui d'une organisation qui assume les impacts de ses décisions et s'engage pour un développement durable de ses activités », selon l'AFNOR.

Soucieuse d'apporter des réponses aux attentes de ses parties prenantes SONATEL s'est engagée dans une démarche de bonne gouvernance qui y a fait l'objet de :

- Signature de la Charte anticorruption par l'ensemble des membres du Comité de Direction
- Mise en place du comité de dialogue social
- Comité RSE et Ethique
- Signature de la charte éthique
- Charte de déontologie
- Membre fondateur de la Coalition du Secteur Privé contre la Corruption (CSPC).

LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sonatel est une entreprise qui favorise la diversité sous toutes ses formes. La problématique genre a toujours été assumée, les femmes sont présentes dans tous les métiers de l'entreprise, et à tous les niveaux hiérarchiques.

Quelques chiffres. A la Sonatel, les femmes représentent :

- 39% de l'effectif ;
- 31% des managers
- 44% du Comité de Direction, à des postes stratégiques et traditionnellement peu féminisés (Direction des Réseaux et Plateformes de Services, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Opérations internationales....). Ce qui représente une belle performance.

- Une présence importante des femmes dans les domaines Client (53%), Gestion support (48%). La présentation dans les domaines Technique (19%) Réseau et Informatique (14%) est plus modeste. Cette réalité traduit en amont tout le défi qui reste à relever pour inciter les jeunes filles à aller vers les disciplines scientifiques.
- Sur les recrutements réalisés, 40,7 % sont des femmes.

Sur le recrutement, SONATEL recherche avant tout des compétences, avec la conviction forte que les hommes et les femmes ont les mêmes chances d'accéder à tous les postes. Toute la ligne managériale partage cette conviction qui est portée en première ligne par le Top management. Le combat pour la représentativité des femmes dans les filières techniques doit être mené bien en amont du monde du travail.



RENTREE FISCALE 2020

Le Programme Yaatal pour l'élargissement de l'assiette fiscale

Tous les démembrements du Ministère des Finances et du Budget sont engagés dans l'élaboration de la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen terme (SRMT), en vue de faire passer le taux de pression fiscale à 20% du PIB à l'horizon 2024.

Notre ambition est de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les projets et programmes découlant de la vision du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Macky SALL, pour un Sénégal émergent.



M. Abdoulaye Daouda DIALLO
Ministre des Finances et du Budget

Le programme « Yaatal » est une déclinaison opérationnelle de la SRMT qui s'appuie sur la promotion du civisme fiscal, à travers un dispositif législatif simplifié, une exploitation optimale du renseignement et l'utilisation du foncier comme un levier de promotion du développement de l'entreprise et d'épanouissement des ménages.

Dans le cadre de la réforme structurelle de l'économie et des finances publiques de notre pays, la problématique de la mobilisation des recettes met en exergue l'immensité des besoins et priorités de notre pays par rapport au nombre limité de contributeurs. Ainsi, pour engager l'ensemble des citoyens à contribuer au chantier de construction nationale, le programme « Yaatal » se traduit par des mesures de promotion du consentement à l'impôt.



M. Bassirou Samba NIASSE
Directeur Général des Impôts
et des Domaines

LES OBJECTIFS

Cette notion se fonde sur la relation entre les contribuables et les pouvoirs publics. L'approche du programme « Yaatal » est de recentrer tout le dispositif fiscal sur le citoyen, en tant acteur principal qui contribue et qui est destinataire, in fine, de la collecte des impôts. En effet, la légitimité de l'impôt dépend fondamentalement de la réalisation de sa finalité, à savoir le financement du bien commun et de l'intérêt général, dans le cadre d'un système démocratique et en vue d'un développement solidaire et durable. Dès lors, pour bâtir la relation de confiance durable qui est recherchée, le pendant du consentement à l'impôt est la redevabilité des pouvoirs publics, notamment celle de l'administration en matière de qualité de service.

Les compétences de la DGID sont classées en deux grandes composantes : la gestion fiscale et la gestion foncière. Ainsi le programme « Yaatal » signifie :

1. Le recrutement et la fidélisation de l'ensemble des personnes physiques et morales réalisant des opérations ou disposant de revenus imposables à travers un dispositif normatif adapté, un système d'administration digitalisé et des mesures de sensibilisation, d'accompagnement et de promotion du consentement à l'impôt
2. La maîtrise et la bonne gestion des assiettes foncières à travers le cadastrage et la délivrance diligente de titres d'occupation, de jouissance et de propriété éligibles dans le commerce juridique et facilitant l'accès au crédit, de sorte que le foncier soit un véritable outil de promotion de la croissance économique et du développement inclusif. La vision qui sous-tend le programme « Yaatal » est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'intégration cohérente de tous les métiers de la DGID et de promouvoir le civisme fiscal, dans le but d'élargir significativement l'assiette fiscale, de maîtriser les assiettes foncières et d'améliorer la qualité de service à tous les niveaux d'intervention. Ce processus

passera notamment par l'implémentation d'un système d'information adapté, permettant la généralisation de la dématérialisation des procédures, et un dispositif de renseignement performant. Conformément à la SRMT, le principal objectif du programme « Yaatal » est de faire gagner au Sénégal un point supplémentaire de taux de pression fiscale par an, avec une cible de 20% en 2024.

LA DÉMARCHE OPÉRATOIRE

La démarche opératoire du programme Yaatal considère l'assiette foncière comme un enjeu fondamental dans l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale parce que le foncier est un intrant indispensable à la réalisation des infrastructures de développement (habitat, transport, tourisme, activités extractives, industries etc.), et il est le support ou l'objet de l'essentiel des biens et activités imposables.

LES COMPOSANTES

Ainsi, le programme Yaatal comporte cinq (5) composantes principales, dont chacune est déclinée en actions opérationnelles. Il s'agit :

1. Des mesures d'adaptation et de simplification des règles législatives, réglementaires et procédurales existantes en matière fiscale et foncière.
2. Du parachèvement de la transformation digitale de la DGID par la mise à niveau du système d'information et la poursuite de la dynamique de généralisation des télé-procédures.
3. De l'amélioration de la qualité des services rendus avec un dispositif d'accueil physique adapté et des plateformes de fourniture de services et d'information à distance.
4. Des mesures de gestion basées sur le renseignement.
5. Du renforcement de l'efficacité opérationnelle des services de la DGID par l'amélioration de la GRH et l'acquisition d'infrastructures et d'équipements modernes.

« Une concertation avec la DGID pour le moins d'interprétations possible de textes et de contentieux fiscaux »

La Commission « Fiscalité & Investissement » du CNP a des échanges permanents avec la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) au cours desquels il est passé chaque fois en revue, l'état d'avancement des questions anciennes soulevées par le Secteur Privé et les nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour.



M. Michel THERON
Président Commission CNP
« Fiscalité & Investissement »

Avant le Covid-19, les questions et préoccupations majeures suivies par la Commission CNP et le Groupe de travail Secteur Privé avec la DGID, portaient sur :

- L'élargissement de l'assiette fiscale notamment à travers le programme « Yaatal, Yaatal natt, Teggi Yokkute » ;
- La pression fiscale ;
- Les options de recours en interne des contribuables ;
- La non-délivrance des titres d'exonération aux EFE agréments au Code des investissements depuis le début de l'année, et engendrant au niveau des entreprises d'importants surcoûts financiers, ainsi que la non-exécution dans les délais des plannings d'activités et d'investissements.
- Les réajustements nécessaires de la CEL dans des cas d'entreprise et/ou secteurs d'activités ;

- Le changement de format des concertations techniques avec la nouvelle direction générale, etc.

C'est ainsi qu'il a été proposé à la DGID :

1. La promotion du dispositif de Contribution Globale Foncière. Ledit impôt foncier ayant un faible rendement au regard du développement urbain de la Ville de Dakar.
2. Le développement du E.Tax en augmentant les capacités de l'application et son déploiement à tous les contribuables.
3. La simplification des formalités pour les petits contribuables.
4. La suppression des dédouanements au forfait au niveau du cordon douanier.
5. Une meilleure coordination avec les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor pour plus de rigueur et de contrôle avant tout lancement d'ATD, etc.

Avec le Groupe de travail Secteur Privé, une note de contribution technique a été élaborée et transmise à la DGID sur la mise en œuvre des mesures fiscales prises dans le cadre de la crise du Covid-19.

Des recommandations et observations ont été ainsi formulées sur :

- Les modalités d'application des différentes ordonnances présidentielles ;
- Les interprétations possibles des différentes circulaires de la DGID ;
- La définition de l'entreprise directement impactée, les bénéficiaires des subventions de l'Etat, ainsi que les périmètres de ladite subvention ;
- La procédure accélérée de restitution de TVA ;
- La nécessité de la déductibilité des dons en nature et autres actions sociales des entreprises auprès des populations notamment celles des régions. Les

exclure de la déductibilité risque de décourager toute action sociale locale ;

- La neutralité fiscale de la TVA et de l'IS ;
- Le rallongement du délai de dépôt des états financiers au plus tard le 15 juin 2020 lors du paiement du solde de l'IS ;
- Les procédures de liquidation et de paiement de la TVA suspendue dans le cadre du code des investissements, etc.

Il convient de souligner ici que malgré la crise économique liée au covid-19, plusieurs entreprises ont fait preuve de civisme fiscal en anticipant les paiements d'impôts notamment le règlement du 2e acompte IS.

Aujourd'hui, les concertations se poursuivent malgré le contexte économique difficile.

Nous avons invité la DGID à assurer le service minimum permettant aux entreprises de travailler et garantissant à l'Etat l'entrée de recettes fiscales.



SATS

Syndicat des Axilliaires de Transport du Sénégal

Avenue Felix Eboué en Face MTOA BP: 3213 - Dakar

Tél: (+221) 33 822 61 63 - (+221) 33 823 23 75 - Fax: (+221) 33 823 23 73

4 branches professionnelles

- Branche Shipping
- Branche Manutention Portuaire
- Branche Douane
- Branche Logistique



1^{ER} GROUPE D'ASSURANCES AU SÉNÉGAL

Au service de l'économie
sénégalaise depuis
plus de 50 ans

**SONAM
GÉNÉRALE
ASSURANCES**

**SONAM
ASSURANCES
VIE**

**SONAC
ASSURANCES
CRÉDIT
CAUTION**



DIFCOM - PHOTOS : D.R.

GROUPE SONAM ASSURANCES

6 Avenue Léopold Sédar Senghor
BP. 210 Dakar – Sénégal
Téléphone : (221) 33 823 10 03
E-mail: sonam@sonam.sn
www.sonamassurances.sn



**Avec le groupe Sonam
vivez l'esprit tranquille**

Les principes fondateurs du programme « Yaatal » se déclinent en parfaite harmonie avec l'Adn de l'expert-comptable...

« Les principes qui fondent le plan « Yaatal » font la quasi-unanimité auprès des tiers de confiance de l'entreprise. Il s'agit, au premier chef, du principe d'égalité de tous devant la loi, notamment fiscale, condition sine qua non de la justice au regard de l'impôt »



M. Amadou SAMB
Expert-Comptable
Cabinet FIDUCIA

Il s'agit encore d'une garantie plus affirmée de la légitimité de l'impôt en raison de l'utilisation, au bénéfice du citoyen, des recettes qu'il procure à la puissance publique. Il s'agit, enfin, de contribuer de façon durable parce qu'endogène, au développement économique et social de la nation. Ces principes fondateurs du « Yaatal » se déclinent en parfaite harmonie avec l'Adn de l'expert-comptable. C'est pourquoi j'y adhère de toute mon âme.

Au demeurant, la nécessité d'élargir l'assiette de l'impôt dans notre environnement économique est tôt apparue comme une évidence aux yeux de tous les professionnels qui s'intéressent à la problématique de la contribution citoyenne à l'effort de levée des impôts et taxes. Il me souvient que déjà, au milieu des années 2000, dans le cadre des concertations entre la Dgid et le Secteur Privé, la question était de toutes les discussions.

Le « Yaatal », me semble-t-il, vient donc indiquer la voie pour concrétiser une volonté largement partagée par les acteurs, mais trop longtemps demeurée au stade de vœu pieu. Il précise, en effet, la vision, indique les tâches à accomplir et les modalités de leur mise en

œuvre, désigne les acteurs, et délimite dans le temps leur champ de compétence. Qui plus est, en jouant sur des ressorts sociologiques enfouis dans les tréfonds de notre mémoire collective (natt, teggi, yookute), il est susceptible de fédérer les énergies autour d'une commune ambition de vie meilleure.

Mais, quelle que soit sa pertinence, « Yaatal » ne produira pas les effets escomptés s'il n'est perçu par sa cible première, le secteur informel, que comme un moyen de le fiscaliser. Cette perception renvoie, en effet, à la problématique de la formalisation des acteurs du secteur informel qui sera bien un facteur clé de succès. A cet égard, une condition de réussite du plan me semble être la mesure dans laquelle l'administration arrivera à, délicatement, l'emballer dans un panier d'utilités qu'il conviendra d'offrir à l'entreprise : accès facilité au crédit bancaire, aux marchés publics et aux mécanismes d'appui à l'entreprise, de sorte à susciter l'acceptation de facto, par le secteur informel, du processus de formalisation.

Le consentement à l'impôt serait alors une réalité, et le recouvrement en serait d'autant plus aisé que, perçu comme la juste

contrepartie d'un ensemble de services, il serait pleinement accepté. En définitive, l'élargissement de l'assiette fiscale ne serait que la conséquence de cette démarche d'ensemble.

La mise en œuvre du plan « Yaatal » sera, a priori, retardée par la pandémie du Covid 19. Cependant, l'exigence de repenser les fondements post-covid de notre système économique pourrait offrir l'opportunité d'en accélérer la mise en œuvre grâce à un usage plus systématique des technologies fondées sur le digital. Encore faut-il, pour cela, circonscrire les ressorts d'une relance de l'activité économique.

Pour la relance économique post-covid 19, il est souhaitable qu'une quote-part de 80% au moins de la dépense d'investissement de l'Etat soit attribuée à des entreprises locales...

La pandémie du Covid 19 a fortement impacté l'économie mondiale en induisant un coût de sous-activité qui obère la rentabilité des acteurs et biaise les modèles préconçus. Ce coût peut être mesuré par le manque à gagner correspondant à la richesse qui aurait dû être créée et qui ne le sera pas pendant la durée de la pandémie. A l'échelle nationale, les pertes d'exploitation correspondantes représenteront un pourcentage significatif du produit national brut qui ne pourra être mesuré qu'à la fin de la crise.

Pour les entreprises qui auront survécu, le retour à la situation antérieure pourrait prendre plusieurs années. Le niveau exceptionnel de la crise tient à son caractère universel et globalisant. En affectant la quasi-totalité du système économique mondial, elle pose des questions d'ordre existentiel. Ainsi, parce que les fondements en auront été profondément atteints, la relance de l'économie mondiale ne saurait se satisfaire d'un simple ravalement de façade. Dans bien des cas, la problématique

du redémarrage sera celle d'une véritable re-fondation.

Les leviers qui impulseront ce redémarrage me semblent être d'ordre exogène et d'ordre endogène. Le ressort exogène sera fourni par l'Etat-régulateur sous la forme d'un appui massif à la résilience du capital financier.

Au vu des premières analyses des effets économiques de la crise, cet appui, pour être efficace, surpassera, en unités monétaires constantes, le plan Marshall de 1947. Il est heureux que le Gouvernement du Sénégal en ait tôt compris la nécessité, et qu'il en ait initié les prémices à travers le Force Covid 19. Le mécanisme, même s'il n'a pas vocation à supporter, dans son intégralité, le coût de la sous-activité, devra cependant être affiné pour revêtir, au-delà d'un soutien, certes précieux, à la trésorerie des entreprises, la forme d'un véritable appui à titre gracieux.

Les ressorts d'ordre endogène seront portés par le capital humain, à travers le management, et par celui technique au sens technologique. Le premier rôle du capital humain de l'entreprise sera de concevoir le management de l'après crise en traitant de questions comme la veille stratégique et la conception de nouveaux modèles économiques.

Les questions centrales à examiner seront :

- Qu'est-ce qui a changé dans mon environnement économique ?
- Mon modèle est-il adapté à l'environnement nouveau ?
- Mon entreprise est-elle préparée à affronter les risques nouveaux ?
- Mon entreprise saisit-elle les opportunités nouvelles ?
- Mon organisation est-elle adaptée à l'environnement nouveau ?

Un capital humain de qualité sera nécessaire pour traiter ces questions avec un maximum de chances de succès. La technologie sera, dans la plupart des entreprises, un ressort majeur du redémarrage de l'activité économique.

A cet égard, la crise née de la pandémie devrait accélérer les effets de la révolution du digital et hâter la transition numérique. Il s'agit là de la forme la plus immédiate de l'innovation, mais celle-ci concernera tous les aspects de la technologie et constituera un avantage comparatif pour ceux qui l'auront initiée.

A l'échelle de la nation, ces ressorts seront confortés par un changement de paradigme dans nos modes de consommation et de production, qui permettrait de lier définitivement l'agriculture à l'industrie de transformation pour atteindre l'autosuffisance alimentaire grâce, notamment, à l'accompagnement d'instituts de recherche renforcés (ITA, ISRA, ESP...). La dynamique ainsi créée sera autocentrée et auto-entretenu parce que soutenue par le développement concomitant de l'entreprenariat sénégalais.

Pour ce faire, il est souhaitable qu'une quote-part de 80% au moins de la dépense d'investissement de l'Etat soit attribuée à des

entreprises locales pour créer des capitaines dans tous les secteurs de la vie économique, avec des exigences de qualité de niveau international. L'effet immédiat d'une telle décision sera d'entraîner sur les sentiers de la prospérité les PME locales qui bénéficieront des marchés de sous-traitance.

La crise économique de la pandémie COVID 19 est née de la décision quasi universelle des dirigeants du monde de faire passer l'homme avant l'économie, et de consacrer ainsi le principe selon lequel celle-ci n'a de sens qu'au service de l'humain.

Dans le meilleur des cas, la situation qu'il s'en est ensuivi préfigure un système économique mondial mû par des préoccupations comme le bien-être de l'homme et la préservation de l'environnement. Le management de l'entreprise devant inéluctablement s'adapter à cette évolution, sera porté par un dirigeant de type nouveau.

LE CABINET EXPERTISE-COMPTABLE FIDUCIA

*Une expertise pour les entreprises
et les organisations du secteur privé*

Le Cabinet FIDUCIA a été fondé en 2001 par Amadou SAMB Expert-comptable qui totalise, en 2020, trente-cinq années d'expérience professionnelle.

C'est une structure à travers laquelle des experts-comptables, et des spécialistes dans différents domaines de la gestion et de l'organisation d'entreprise, ont développé des synergies pour offrir aux entités économiques les prestations de leurs compétences conjuguées.

Les domaines d'intervention s'étalent une palette de services particulièrement large et couvrent les métiers de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil, particulièrement en organisation et en stratégie.

NOTRE VISION est d'être utiles à nos concitoyens en offrant, selon les meilleurs standards, des services à l'entreprise, agent économique de production et lieu de création de richesse.



M. Abdoulaye DIAW
Expert Fiscal
Cabinet C2A SEN S.A

Dans une perspective de relance économique post-covid 19, ne pas s'arrêter de commercer, d'échanger ou de circuler, mais relocaliser des chaînes de valeur entières...

« L'économie sénégalaise doit être bâtie sur ses forces les plus évidentes, dont l'une des premières repose sur la stratégie de mobilisation des recettes du programme « Yaatal »... »

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS POST-COVID 19

La pandémie Covid 19 a eu raison de toutes les prévisions économiques et, le premier trimestre de l'année 2020 est marqué par un réveil brutal montrant l'image d'une économie mondiale en pleine récession marquée par une chute brutale de la demande mondiale et singulièrement de la demande de produits de base africains comme le pétrole, les mines, le café, le cacao, les phosphates.

Les premières évaluations du FMI sont alarmantes et symptomatiques : une économie mondiale dans la récession, un ralentissement de la croissance mondiale poussant tous les pays y compris africains dans des démarches ou politiques d'urgence visant à sauver leur économie et à limiter l'impact de la pandémie.

Les mesures de lutte contre le Covid 19 ont poussé les états à fermer leurs frontières et limiter les échanges internationaux prenant à contre-courant les principes de libre échange, la liberté de circulation. La mondialisation a

été présentée comme le vecteur facilitateur de la propagation du virus dans le monde ballotant les grandes puissances dans le choix entre santé et économie.

Le Sénégal à l'instar de tous les pays ne peut échapper aux répercussions néfastes sur le plan économique des mesures de confinement jugées utiles pour battre la pandémie. Il s'agit de prendre conscience qu'il ne s'agit pas d'arrêter de commercer, d'échanger ou de circuler, mais d'une obligation de relocalisation des chaînes de valeur entières.

Les pays doivent revoir l'hyper mondialisation de la fragmentation des chaînes de valeur, la relocalisation de certaines tâches industrielles avec la constatation que les fermetures de frontières ont posé d'énormes problèmes d'approvisionnement dans des secteurs stratégiques nous rappelant notre totale dépendance vis-à-vis de l'économie mondiale qui devra en plus supporter une crise majeure qui se profile, la crise sino-américaine révélant un bras de fer féroce entre l'Occident et l'Asie.

Dans ce contexte, la relance économique doit à être basée d'une part sur des mécanismes pouvant assurer une reprise de l'activité économique. A cet effet, le Programme de Résilience Économique et Sociale (PRES) exécuté dans cadre du Force-Covid 19 pourra apporter une réponse ponctuelle. Il s'agit d'autre part de coupler les interventions urgentes pour sauver les bases actuelles de l'économie avec un ensemble de leviers pour assurer une relance économique.

LE PROGRAMME « YAATAL »

Sur le plan fiscal, le Sénégal a du mal à mobiliser de manière optimale les recettes fiscales, principal instrument de financement de son budget. Aussi, consciente de sa responsabilité dans les stratégies de croissance économique et sociale, la Dgid a élaboré un programme opérationnel quadriennal (2020-2023) dénommé programme « Yaatal » dont le moteur est l'élargissement de l'assiette

CABINET C2A SEN S.A

*Une expertise pour les entreprises
et des organisations du secteur privé*

Le Cabinet C2A SEN S.A. société d'expertise fiscale et de Conseil Juridique est inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts du Sénégal (ONES) regroupant des sections juridique, fiscale et techniques dont Monsieur Abdoulaye DIAW est Past Président.

Le Cabinet C2A SEN a été créé en 1978 par Monsieur Raymond BOUDKA et s'est rapidement positionné comme l'un de cabinets les plus réputés et dont la compétence est reconnue aussi bien au Sénégal, dans la sous-région qu'à l'étranger dans l'accompagnement de l'entreprise. Ses clients sont des ressortissants de tous les continents. Il est dirigé depuis treize ans par Monsieur Abdoulaye DIAW formé à l'université de Caen pour l'obtention de la Maîtrise de Droit Carrières judiciaires, l'Institut d'Études judiciaires et l'Institut d'Administration des entreprises de la même ville, Paris I Panthéon Sorbonne pour l'obtention du Diplôme d'Études Supérieures Commerciales et le Cabinet Formation Conseil (FORCO) Château de Voboyen dans l'Essonne.

Monsieur Abdoulaye DIAW qui a été formateur enseignant durant vingt-sept ans à l'École Supérieure Polytechnique de Dakar en fiscalité a été pendant sept ans Président de la section fiscale de l'ONEEAS, Président de l'Ordre National des Experts du Sénégal (l'ONES). Il est Expert Fiscal et Commercial, Conseil Juridique, Mandataire Judiciaire et Médiateur Conciliateur formé par l'IFOMEN de Paris.

Ayant trente-sept ans d'expérience de haut niveau (dont Chef du département juridique et fiscal de la société Arthur Andersen Gaye et Associés,) il est épaulé par une équipe de jeunes experts stagiaires enthousiastes avec plusieurs années d'expérience et un staff administratif dévoué à sa clientèle.

fiscale qui devra nécessairement passer par l'identification de nouveaux contribuables à travers le foncier.

L'économie sénégalaise doit être bâtie sur ses forces les plus évidentes. Une première force évidente pour la stratégie de mobilisation des recettes est le projet lancé le 12 Mars 2020 par la Dgid dénommé « Yaatal, Yaatal Natt, Teggi Yokkuté » dans le but de relever la contribution citoyenne à travers notamment l'élargissement de l'assiette fiscale et de la maîtrise de l'assiette foncière.

Un premier jalon né de Covid 19 consiste pour l'État à prendre en charge des loyers dans les prochains trois mois par la relocalisation de certaines ressources antérieurement attribuées à des institutions ou programmes non essentiels face aux enjeux. Cette mesure va soulager aussi bien les locataires que les bailleurs qui risquent de ne pas encaisser les loyers des prochains mois.

Aussi, pour ces derniers, pour bénéficier des mesures de faveur auront l'obligation d'enregistrer au besoin gratis les baux à usage d'habitation. Cette démarche va enrichir la base de données et augmenter considérablement le portefeuille des contribuables pour une mobilisation des ressources humaines et financières.

Le deuxième levier de la relance économique est la relance de la demande intérieure qui est le levier le plus sûr pour réussir la reprise de l'activité à travers l'apurement de la dette intérieure.

Il s'agira en outre de développer des systèmes de renforcement de la résilience sociale des populations incluant le secteur informel lui

permettant de devenir un des socles du développement industriel intégré au Sénégal tout en jugulant le risque sanitaire inhérent à la relance des activités économiques.

La relance passe en outre par un troisième jalon qui est l'instrument de politique monétaire, instrument de préservation de la stabilité macroéconomique et financière par le soutien du secteur privé et le maintien de l'emploi qui fait obligation de s'assurer que les activités à fort potentiel de création de richesse et d'emploi sont bien pris en compte.

S'il n'y a pas des facilités d'endettement pour des investissements privés et la relance de la demande par la consommation, les seules politiques budgétaires risquent d'avoir des effets limités.

Il s'agira d'abord pour la Banque Centrale d'assurer la liquidité du marché bancaire en aménageant les conditions d'accès au refinancement en intégrant également de nouvelles entreprises. Ensuite, les banques primaires doivent revoir leur taux de base. Enfin, les entreprises sont concernées par les mesures avec des possibilités de report d'échéance qui concernent aussi les clients des systèmes financiers décentralisés.

Pour terminer, il faudra impérativement booster le développement de l'économie numérique en raison du taux élevé de couverture de la téléphonie mobile. Les systèmes et structures du digital et du numérique peuvent non seulement générer des emplois directs, mais encore, la mise en place d'infrastructures dans ce secteur peut donner naissance et développer de nouvelles opportunités de développement de secteurs traditionnels.



Le Parti de l'Entreprise



les travaux du hangar de l'ancien aérogare des pèlerins en cours de finition



Le matériel médical livré à Diamniadio

Pandémie Covid19 : Sonatel contribue à plus de 2 milliards FCFA

**dont 250 millions versés par chèque
au fonds Force Covid-19**

■ Après l'annonce de l'ouverture du compte spécial fonds Coronavirus/Covid-19 par l'État sénégalais le 27 mars dernier, nous avons décidé d'y apporter une contribution complémentaire pour aider le gouvernement du Sénégal à mieux supporter les nouvelles charges nées de la gestion de cette crise sanitaire et sociale qu'est le Covid-19. Le Directeur Général de Sonatel, M. Sékou Dramé, a ainsi remis ce 31 mars 2020 un chèque de **250 000 000 FCFA** au Ministre des Finances et du budget au bénéfice du fonds Force Covid-19.

Ce don, en espèces, vient compléter le dispositif de soutien déployé par le Groupe Sonatel à l'issue des concertations avec les autorités sur la contribution du secteur du Numérique, pour une réponse coordonnée dans la lutte. A date, la prise en charge urgente des besoins exprimés par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale est effective, notamment :



Remise du chèque
à M. le Ministre
des Finances et du Budget

- **L'aménagement de l'ex-aérogare des pèlerins de l'aéroport LSS en site médical d'urgence, pour un coût de 188 000 000 FCFA** : hangar 1 réceptionné ce 31 mars 2020 et hangar 2 dont la réception est prévue dans les prochains jours ;
- **La livraison du 1^{er} lot de matériel au centre de Diamniadio**, constitué de respirateurs de transport et de réanimation, d'appareils ECG, etc. D'autres équipements médicaux continueront à être livrés dans les prochaines semaines à l'hôpital de Diamniadio et au SAMU.
- **L'installation technique et l'équipement informatique pour 20 positions effectifs** depuis le 21 mars pour renforcer la capacité du Centre d'Appels abritant le numéro vert 800 00 50 50 ;
- **La mise en place d'un système de communications gratuites** (groupe fermé d'utilisateurs) pour l'équipe du Ministère de la santé et des sapeurs-pompiers, pour toute la durée de la crise ;
- **L'achat de temps d'antenne pour la diffusion des messages de sensibilisation** au niveau des télévisions de grandes audiences et des radios communautaires ;
- **À travers Orange Money, la gratuité du paiement des factures Orange postpaid**, une réduction de -50% sur les frais woyofal et l'annulation de la commission sur le paiement marchand ;
- **100.000 forfaits de 3G offerts aux entreprises** pour faciliter le télétravail ;
- **Des forfaits de 1Go offerts aux élèves/étudiants** pour l'accès gratuit aux cours en ligne de l'UVS et du CNED ;
- **La diffusion de SMS et de messages vocaux gratuits de sensibilisation** envoyés aux abonnés mobile de Orange.

Nous rassurons nos clients de la qualité des services fournis dans ce contexte particulier où les communications sont déterminantes pour rester en contact, travailler, apprendre et s'informer en tout endroit et à tout instant. **Les femmes et les hommes « Sonatéliens » ont tous engagés pour vous servir au mieux malgré l'adaptation à des modes de travail nouveaux dus au contexte sanitaire.**

#NiitMoyLepp #AndXeexCoronavirus

Dakar, le 2 avril 2020

Notre mission est de contribuer à la formalisation des unités économiques informelles dans le cadre du programme « Yaatal »



« Pour la relance économique post-covid 19, l'investissement public doit être plus orienté vers les entreprises du secteur privé national. »

M. Abdoul Aziz DIENG
Expert Finance-Comptabilité
Directeur Centre de Gestion
Agréé-CGA

LE PROGRAMME « YAATAL »

Le programme « Yaatal, Yaatalnatt, teggi Yokkuté », qui est une déclinaison opérationnelle de la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) est pertinent et vient à son heure. En effet, l'une des faiblesses de notre économie, réside dans sa faible capacité de mobilisation de recettes domestiques, en raison du tissu économique largement dominé par le secteur informel, mais également à un faible civisme fiscal.

La crise sanitaire, liée au Covid-19, que nous vivons nous montre à suffisance l'importance pour un pays de disposer de ressources propres suffisantes et facilement mobilisables pour parer à ce genre de situation (qu'il faudra désormais inscrire dans l'agenda de nos pays). Pour financer les mesures d'urgence de soutien à l'économie, nous avons vu que l'Etat a du recourir à des moyens hors budgétaires (dons, emprunts, DTS, etc.), preuve de la faiblesse de nos ressources internes.

L'une des solutions demeurent donc dans l'élargissement de l'assiette fiscale, à travers la

formalisation de l'économie informelle entre autres, mais également par la simplification des procédures déclaratives et de paiement afin de réduire le coût de l'administration de l'impôt et de faciliter le consentement à l'impôt. Cet élargissement de l'assiette va non seulement contribuer à renforcer les ressources domestiques de l'Etat, mais aussi à soulager les entreprises formelles qui, jusque-là, ont porté le fardeau de la contribution fiscale. Le CGA a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ce programme, eu égard à sa mission d'élargissement de l'assiette fiscale par la formalisation des unités économiques informelles, à travers l'accompagnement comptable et fiscal, mais aussi de véhicule de la culture comptable et fiscale.

LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST-COVID 19

Les mesures immédiates prises par le Gouvernement ont permis de lutter contre les conséquences économiques et sociales du Covid-19 à très court terme. En même temps, cette action d'urgence ne doit pas faire oublier ou négliger les problèmes structurels de notre

économie, sur lesquels il convient d'intervenir rapidement.

L'un des meilleurs leviers, est d'appuyer le secteur privé qui génère de la croissance et de l'emploi. En effet, il s'agira de relancer la demande qui a fortement chuté à cause des pertes de revenus des populations affectées par la crise, mais également maintenir les capacités d'offre des entreprises (aides à l'investissement pour le maintien et/ou renouvellement de l'outil de production).

Ces dernières devront faire face, pendant quelques temps encore, à des pénuries de liquidités et de fonds de roulement. D'où la

nécessité de maintenir l'accord-cadre entre l'Etat et l'Apbef pour soulager les tensions de trésorerie des entreprises impactées.

Le budget de l'Etat sera encore affecté avec des recettes fiscales qui diminueront. Mais ce serait une mauvaise pratique que d'essayer de trouver des compensations à travers des redressements tout azimut. La solution résidera dans l'élargissement de l'assiette fiscale et la rationalisation des dépenses publiques. L'investissement public est également un levier important, mais à condition qu'il soit plus orienté vers les entreprises du secteur privé national.

LE CENTRE DE GESTION AGREE DE DAKAR (CGA)

Une expertise pour les entreprises et les organisations du secteur privé

VISION

Etre un partenaire privilégié dans l'accompagnement de la MPE sénégalaise dans le processus de transition vers l'économie formelle.

FORME JURIDIQUE ET MISSIONS

Le Centre de gestion agréé (Cga) est une structure d'encadrement sous la forme associative, régie par la loi fondatrice 95-32 du 29 décembre 1995 et la directive de l'Uemoa n°97/04. Sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, le Gga a pour mission d'apporter une assistance technique en gestion aux MPE, notamment du secteur informel qui souhaitent se formaliser.

FONDATEURS ET ADHÉRENTS

- Membres fondateurs et partenaires associés : Cciad, Onecca, Chambre des Métiers de Dakar, Cnp, Cnes, Sypaoa, Unacois, Apbef, Cosec, Aprosi, Upic, etc.
- Membres adhérents : entreprises, personnes physiques et morales évoluant dans les activités commerciales, industrielles, agricoles, libérales, artisanales et de prestations de services.

SERVICES ET AVANTAGES

- Assistance comptable, fiscale et sociale.
- Information et formation.
- Conseil en gestion.
- Abattement de 15% sur le bénéfice fiscal imposable.
- Régime de la TVA à l'encaissement

Un Cossec d'accompagnement de proximité aux chargeurs et de soutien pour la relance économique



« La pandémie de la COVID-19, en plus du drame au niveau sanitaire constitue un phénomène neutralisant pour une large partie de l'activité économique dans sa globalité »

M. Mamadou NDIONE
Directeur Général
Conseil Sénégalais des
Chargeurs-COSEC

L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES CHAINES DE TRANSPORT À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION DE MARCHANDISES

Au niveau de tous les pays impactés, des mesures de restriction voire de confinement généralisées ont fini de créer une contraction sans précédent des activités de production. Les Etats, de plus en plus pensent par rapport aux besoins de niveau national avant d'échanger au plan international.

D'ailleurs l'Organisation Mondiale du Commerce OMC prévoit une chute du commerce mondial dans une fourchette comprise entre 13% et 32% en 2020. Sur les chaînes de valeurs à l'importation et à l'exportation de marchandises, la première équation est d'abord liée à la disponibilité des productions après que les stocks aient été déjà utilisés.

A l'échelle mondiale les critères d'efficience font que les entreprises évitent de trop stocker et cela exerce une pression terrible en termes de disponibilité des produits. Le stockage,

dans une approche logistique, est perçu à la fois comme une étape physique coûteuse, mais aussi comme une immobilisation financière en termes de coûts d'opportunité puisque trop stocker c'est bloquer beaucoup d'argent qui aurait pu rapporter ailleurs. Cela signifie que les grandes entreprises travaillent en règle générale à flux tendu adaptant voire même calibrant leurs productions aux commandes reçues et planifiées.

En plus de la tension liée aux produits, COVID-19 a déstructuré les chaînes de valeur notamment dans l'acheminement des marchandises. Il est vrai que le transport maritime de marchandises continue de tenir la dragée haute, mais avec un resserrement des navires et des transit time plus long.

Au Sénégal, les effets se font sentir notamment au niveau de certaines filières d'exportatrices agricoles de matières premières du fait du ralentissement de la production au niveau des pays de destination. D'ailleurs l'exemple des pays producteurs de pétrole qui voient le cours du baril chuter du fait d'une demande basse est une parfaite illustration de l'impact

de COVID-19 sur les exportations en général. Il y a déjà et il y aura à fin 2020 une forte contraction des importations et exportations avec des effets induits sur les chaînes de valeurs.

LEVIERS DE SOUTIEN DU COSEC AUX CHARGEURS POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Le COSEC dès les premières heures de la crise a mis l'accent sur trois niveaux. D'abord en interne, nous avons accentué le processus de dématérialisation des formalités liées au bordereau de suivi cargaison. Plus de 70% des chargeurs font cette formalité entièrement sans se déplacer via une plateforme développée par nos propres ingénieurs informaticiens. Le 30% restant est en cours de sensibilisation pour un enrôlement avec un objectif de dématérialisation intégrale.

Dans un autre niveau, nous avons demandé aux armateurs de mettre en place des facilitations en raison du contexte né de cette pandémie. Ces armateurs de plus en plus mettent en place des solutions dématérialisées avec également un assouplissement de certaines charges qui sont dues à la particularité du choc exogène qu'est COVID-19. Au cas par cas, le COSEC intervient sur des dossiers pour aider les chargeurs à mieux prendre langue avec les armateurs et les opérateurs logistiques portuaires.

Le troisième niveau d'intervention du COSEC est dans l'accompagnement des filières exportatrices. Nous avons pu susciter des rencontres avec les acteurs autour de la Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide (DER) pour maintenir la dynamique d'exportation. Aujourd'hui, grâce à la DER et à la demande du COSEC et des exportateurs, les banques vont accompagner par exemple la campagne anacarde 2020 avec une ligne de financement pouvant aller entre sept et

dix milliards de FCFA. La collecte des produits a commencé et la logistique sera mise en place. Pour les autres secteurs d'exportation, nous suivrons le même procédé avec une prise en compte des aspects logistiques. Pour l'anacarde par exemple, nous avons convaincu les armateurs qui ont tous répondu pour ensemble relever le défi.

L'après COVID-19 doit pousser à plus d'introspection. C'est ce que le Chef de l'Etat a compris quand il parle de nouvel ordre mondial. En soutien aux chargeurs, nous devons mettre l'accent sur les questions logistiques pour réduire les charges liées aux fonctions stockage, transport et transformation à valeur ajoutée. Le COSEC a déjà anticipé sur cette réflexion dans le cadre de projets structurants prenant en compte les différents intervenants de la production à l'exportation ou de l'importation à la mise en marché pour le consommateur.

Il faut que le producteur de fonio de Kédougou par exemple puisse résoudre ses problèmes basiques, faire la première transformation pour ensuite vendre à l'industriel qui passe à la phase de transformation à grande échelle avec des coûts unitaires de produits finaux complétifs. Cela pose concrètement la question de l'échange interbranche avec des champions nationaux qui feront travailler une multitude de toutes petites entreprises dans une approche cluster afin d'inonder d'abord notre propre marché, ensuite le marché africain avec la Zone de Libre Echange Continentale et enfin les autres continents.

Nous avons fini au COSEC de faire un travail inclusif impliquant les quatorze régions du Sénégal que nous avons visité en 2018. Conformément à la vision du Chef de l'Etat qui, dans la deuxième phase du PSE met l'accent entre autres sur l'industrialisation et l'économie sociale et solidaire, le COSEC est prêt pour la relance d'après COVID-19

Vers de nouveaux objectifs du BMN pour la relance économique »



M. Ibrahima DIOUF
Directeur du Bureau de Mise
à Niveau du Sénégal

« L'onde de choc de la pandémie à COVID-19 touche grandement les entreprises réduisant leurs activités, voire en les arrêtant. En effet, les conséquences de cette crise ne se limitent pas seulement au plan sanitaire mais sont en train de s'étendre également aux plans économique et social »

Les différentes mesures prises pour freiner l'expansion de la maladie, notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes, l'arrêt des transports interurbains, l'interdiction de rassemblement, la fermeture des établissements scolaires, la proclamation de l'état d'urgence, et le couvre-feu ont eu des répercussions sur l'activité économique et un impact direct sur quasiment tous les secteurs d'activité.

Au regard de ces multiples défis présents et futurs, le Gouvernement a mis en place, un Fonds de riposte et de solidarité dénommé Force COVID 19, doté de 1000 milliards, alimenté par l'Etat et les bonnes volontés et dont les ressources serviront à soutenir les ménages, les entreprises et la diaspora.

Plus spécifiquement pour les entreprises, une série de mesures budgétaires et fiscales a été déjà prise par le Gouvernement, dans le cadre du Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES) afin de faire face aux besoins de trésorerie des entreprises et protéger les emplois.

Dans le prolongement de ces mesures de résilience, le Gouvernement du Sénégal, est aussi en train d'élaborer un plan national de

relance économique et sociale post Covid-19, pour anticiper et préparer tous les secteurs d'activités à la sortie rapide de crise.

C'est dans cette dynamique que le Ministère du Commerce et des PME élabore un Plan de relance post Covid-19 dédié aux entreprises. Le Bureau de Mise à Niveau des entreprises structure un plan d'actions prioritaires détaillé, qui s'articule au Domaine prioritaire 3 « Renforcement des capacités, Mise à Niveau et Appui à la restructuration des PME » du plan du département.

En effet, conformément à sa mission générale de « promouvoir la compétitivité des entreprises par la mise en œuvre de programmes de mise à niveau permettant l'amélioration de la compétitivité des produits et services fournis par les entreprises sénégalaises sur le marché national et à l'exportation », et tenant compte du contexte décrit ci-dessus et des priorités affirmées par les plus hautes autorités, le PAP Post COVID se structure autour des trois (3) axes suivants :

- **Axe 1** : Relance, consolidation et pérennisation de l'offre de produits et services des entreprises : Assistance technique et Appuis spécifiques d'urgence sous forme

de primes (exploitation et investissements d'urgence) aux entreprises des secteurs les plus impactés ;

- **Axe 2** : Développement de l'accès au financement des entreprises : Partenariats pour la mise en place d'instruments financiers adaptés suivant les différents secteurs économiques ou type d'entreprises et; orientés vers l'investissement et le maintien d'emplois viables ;

- **Axe 3** : Gouvernance, Pilotage et Reporting :

La mise en œuvre réussie d'un tel plan nécessitera un déploiement d'un dispositif efficace. Le dispositif de mise en œuvre prévu se déclinera comme suit :

- *Un comité de pilotage : Ce sera le comité de pilotage classique du BMN composé des membres du secteur privé (organisations patronales et secteur bancaire) et de ceux des structures publiques dédiées à l'accompagnement des entreprises.*
- *Une cellule de suivi-évaluation de l'exécution (déroulement des actions prévues et atteinte des objectifs) pourra être mise en place.*

ADAPTER LES MISSIONS DU BMN AUX ENJEUX DE LA ZLECAF

La signature de l'accord officialisant la création de la ZLECAF par 44 pays africains faite le mercredi 21 mars 2018 à Kigali, marquait ainsi l'aboutissement d'un processus lancé en juin 2015 lors du 25ème Sommet de l'Union africaine.

Cet accord qui est une étape cruciale vers l'intégration des économies des pays africains, la stimulation du commerce intra-africain et la réalisation d'un développement durable sur le continent, marque l'ouverture de tous les marchés des pays signataires de la ZLECAF, en un marché unique de 1,2

milliards de consommateurs et devrait être une opportunité sans précédent pour nos entreprises.

Mais l'enjeu crucial et essentiel, c'est la compétitivité de nos entreprises locales, dont la fragilité a été souvent citée, et qui est constitué à 99% de PME/PMI.

Une frange importante des opérateurs économiques a souvent perçu l'avènement de la ZLECAF comme une menace au regard de la concurrence introduite par l'arrivée des produits venant des autres pays.

Aussi, pour tirer pleinement profit de cet accord, le Sénégal, à l'instar d'autres Etats Membres de l'Union africaine, a élaboré sa Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAF, et dont le plan d'action prévoit un renforcement des moyens du Programme de Mise à Niveau.

L'ambition de la Mise à Niveau, déclinée dans cette stratégie est d'ouvrir des opportunités d'exportation et d'insertion économique dans des chaînes de valeur et de transformation aux entreprises sénégalaises, au sein du continent africain.

Par son mécanisme d'identification des choix stratégiques nécessaires et d'incitation à l'investissement porteur de croissance sous forme de primes, le Programme de Mise à Niveau entend ainsi relever le niveau de performances des unités de production, évoluant dans des secteurs à fort potentiel.

L'accent sera donc mis sur : l'information sur les opportunités de marchés, la structuration du projet d'investissement, la modernisation de l'outil de production, le développement de la productivité, la promotion de l'innovation technologique, l'accompagnement à la certification et au respect des normes, l'accroissement du niveau de transformation des productions locales.

Cet accord de la ZLECAF a encore plus de sens aujourd'hui, avec l'avènement de la pandémie de la COVID 19 qui a mis à rude épreuve les modèles économiques basés sur la mondialisation des échanges et qui conduira inévitablement à de nouveaux paradigmes.

Covid-19, crise ou opportunité pour le numérique au Sénégal ?

« Trois mois après la détection du premier cas de COVID-19 en Afrique subsaharienne, le continent se retrouve en première ligne dans la lutte contre le coronavirus après l'Asie et l'Europe »

Partout, cette situation a obligé l'ensemble des organisations, aussi bien privées que publiques, petites, moyennes ou grandes à apprendre à travailler autrement. Le numérique est au cœur de cette nouvelle organisation. Nous avons assisté en quelques semaines, à ce que plusieurs décennies de plaidoyer n'avaient pas réussi à faire : amener la société à adopter une nouvelle organisation du monde du travail doublée simultanément d'une accélération de la migration vers les solutions en ligne (le cloud), la mobilité, le travail à distance et le travail collaboratif. Ainsi, la nécessité a imposé une transformation profonde des habitudes de travail et des services qui l'accompagnent.

On peut légitimement s'interroger sur les conséquences de la situation actuelle et notamment se demander si cette crise COVID19 va contribuer à la digitalisation de la société sénégalaise.

Dans la plupart des pays, les acteurs de l'écosystème technologique ont globalement essayé de transformer la crise en opportunité. Le numérique est devenu central pour permettre la continuité d'activités – à la fois outils de communication, d'éducation, de réponse à la crise sanitaire, de facilitation des échanges commerciaux (e-commerce), voire de divertissement.

LE NUMÉRIQUE À LA DISPOSITION DU PLUS GRAND NOMBRE ET DANS TOUS LES SECTEURS DE SOCIÉTÉ

Déjà, avant la survenance de cette crise, le numérique était de plus en plus une réalité



M. Karim SY

Fondateur Réseau Jokkolabs
Administrateur Digital Africa

pour la société en général avec l'adoption massive du cellulaire, la démocratisation de l'accès à internet avec la 3G puis la 4G et l'usage des solutions de paiement mobile avec Orange money mais aussi celles des leaders nationaux comme Wari. Nous ne l'aurions jamais imaginé mais force est de constater que les systèmes collaboratifs comme Slack ou Discord (initialement plateforme de gaming), ou les outils de vidéo conférence Zoom, Jitsi, Google Meet ou Microsoft Teams/Skype ont vu leur utilisation exploser avec le télétravail. Nous réalisons dès lors qu'internet est au cœur de nos échanges tandis que le Sénégal a été l'un des premiers pays africains à être raccordé (1999), mais aussi à avoir déployé un réseau mobile. Le Sénégal a été à l'avant-garde de la révolution numérique en Afrique avec, par exemple, la numérisation des cartes d'identités (et des listes électorales) à la fin des années soixante-dix.

Au-delà de l'habituelle cristallisation sur le secteur des télécommunications ou du mobile banking, cette crise est l'occasion de réaliser véritablement la transversalité du numérique mais surtout son rôle de catalyseur pour un avoir des impacts positifs sur l'éducation, la santé, le commerce ou l'administration publique.

Cette crise est donc une opportunité forte pour nos entrepreneurs nationaux ou plus largement ceux qui sont engagés localement pour accompagner le Sénégal dans sa dynamique d'émergence. C'est en temps de crise que l'on révèle sa force intérieure. Aucune donnée n'est encore disponible pour évaluer

dans quelle mesure cette crise stimule la transformation numérique mais l'observation, même à l'échelle internationale, suggère qu'elle est soudainement devenue une priorité pour l'ensemble des décideurs – priorité non seulement pour coordonner la réponse à la pandémie au niveau du système de santé mais aussi pour permettre la continuité des activités de l'administration et de la vie économique.

LA CAPACITÉ DE RÉSILIENCE DU SÉNÉGAL À L'ÉPREUVE DES FAITS

En cela, le Sénégal – souvent présenté comme une terre de startup et d'innovation – a montré une vraie capacité de résilience.

Le numérique a rapidement fait montre d'une capacité de réponse locale avec des solutions digitales dans tous les axes d'intervention. En effet, rapidement l'ensemble des acteurs ont dû se réinventer en intégrant le numérique.

Une spécificité que l'on peut constater au Sénégal mais aussi en Afrique, c'est que les approches conjuguant frugalité et transformation numérique ont montré leur pertinence. D'autant qu'elles font appel à l'implication d'acteurs locaux quand la réponse se veut locale au moment où l'ensemble des pays sont occupés à trouver des solutions et que la fermeture des frontières oblige à compter sur ses propres forces.

En un peu plus d'un mois, l'alliance daancovid a pu gérer trois problématiques majeures pour le compte du MSAS, à savoir :

- Gestion des patients et optimiser les ressources sanitaires :
- Anticipation pour une meilleure maîtrise de la propagation de la pandémie :
- Communication et Interaction avec les citoyens :

Cette Alliance puise dans le terreau de notre culture africaine et répond positivement à l'appel de l'intellectuel sénégalais feu Alioune Diop quand il interpellait chaque africain à être « conscient de notre originalité et de notre richesse afin de nous engager sans complexe dans le monde moderne et lui apporter ce supplément d'âme dont il a besoin ».

Au moment où l'ensemble des nations réalise le besoin d'un minimum de souveraineté nationale et de capacité de résilience construites sur la disponibilité d'une réponse locale forte, le Sénégal est en train d'expérimenter une nouvelle voie pour une co-construction des services publics en relation avec les acteurs de la vie de la cité et les citoyens tous engagés dans une action collective propice à créer des communs.

En effet, si l'on se réfère aux travaux d'Elinor Ostrom (prix Nobel 2009) et du sociologue américain David Bollier, on peut définir un commun par trois éléments :

- une ressource du domaine de la nécessité, cela peut être une connaissance ou un logiciel (commun de la connaissance) ;
- un collectif (ou communauté) s'intéressant à cette ressource et s'organisant pour agir dessus ;
- un ensemble de règles de gouvernance de cette ressource co-définies par le collectif.

Ces trois éléments formant un tout social, économique et démocratique, intégré dans un environnement territorial bien délimité, ce tout étant constitutif d'un commun.

OSER INVENTER L'AVENIR

A ce titre, les autorités publiques pourraient développer de nouveaux liens de coopération et de solidarité porteurs d'une nouvelle forme de collaboration entre acteurs publics autour des communs. Cela pourrait alors déboucher sur la mise en place de nouveaux projets locaux répondant aux attentes des populations (telle qu'une application de gestion des hôpitaux, une cartographie sanitaire, etc.). Un nouvel outil pourrait être défini et mis à disposition des gouvernements et des citoyens : le « Partenariat Public-Commun » (PPC).

Il nous revient d'y réfléchir sous l'éclairage de la crise et « d'oser inventer le futur ». Un futur meilleur pour l'ensemble des sénégalais dans lequel on dépasse les anciens clivages – public, privé, société civile - et l'on se projette ensemble pour bâtir des solutions pour l'après covid 19. Nous le savons : plus rien ne sera comme avant aussi l'erreur serait de revenir au « business as usual ».

Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2022

« Le secteur privé est incontournable pour le succès »



M. Ibrahima WADE

Coordonateur du Comité d'Organisation
de JOJ Dakar 2022

Le Sénégal accueillera, du 22 octobre au 9 novembre 2022, les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Quelque 4676 athlètes venant du monde entier se retrouveront pour des compétitions dans 35 disciplines sportives à Dakar, Diamniadio et Saly. Dans cet entretien, Ibrahima Wade, Coordonateur général du Comité d'organisation des JOJ (COJOJ) revient sur l'état des préparatifs avec le Comité international olympique (CIO) et le rôle attendu du secteur privé national.

Le Sénégal s'est vu confier par le CIO le 8 octobre 2018 à Buenos Aires l'organisation de la 4e édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse «Dakar 2022». Depuis cette désignation, qu'est ce qui a été fait au titre de la préparation ?

Depuis la désignation du Sénégal comme pays hôte des JOJ, un travail important a été engagé et se poursuit dans le cadre d'une collaboration intelligente avec les équipes du Comité International Olympique. Le Comité d'Organisation qui est mis en place et qui est chargé de la livraison des Jeux, sous la Présidence de Mr Mamadou Diagna NDIAYE, veille au bon déroulement de la feuille de route, à la mise en œuvre du plan détaillé arrêté avec le CIO, dans une logique de ce qu'on appelle la Co-construction. Il s'agit d'un processus qui doit se poursuivre jusqu'à la période des Jeux.

A ce jour, tous les aspects liés à la préparation des JOJ et à leur bonne organisation ont été visités, des décisions et options fortes arrêtées avec le CIO en accord avec les Autorités publiques et les collectivités locales

concernées (Ville de Dakar, Commune de Diamniadio, Commune de Saly), concernant par exemple l'identification et la configuration des sites de compétition et d'entraînement pour les 35 sports inscrits au programme de Dakar 2022, le recensement des réceptifs hôteliers, l'identification du potentiel Village Olympique pour l'hébergement des athlètes et officiels techniques, les circuits de transport et de mobilité, les aspects Énergie, Technologie, etc., tout cela en tenant compte des connaissances et systèmes hérités des JOJ précédents.

Pour vous donner une idée du volume de travail abattu, depuis la survenance de la Pandémie de COVID 19, entre le 19 mars et aujourd'hui, nous avons tenu près d'une vingtaine de réunions en Skype Meeting avec les équipes techniques du CIO et plus d'une



centaine de sessions internes de travail en Web Conférence, à travers la plateforme digitale mise à notre disposition par l'ADIE qui, comme beaucoup d'autres structures publiques, est très impliquée dans la préparation.

Pour vous dire que la préparation se poursuit normalement, dans le respect des échéances fixées jusqu'ici et le Président du COJOJ Dakar 2022 est en contact rapproché avec les Autorités gouvernementales, avec le Ministre des Sports, Monsieur Matar Ba et avec les instances du CIO avec qui il s'entretient régulièrement de l'évolution du Projet Dakar 2022.

Le CIO nous a d'ailleurs mis à l'épreuve en confiant au CNOSS l'organisation du Tournoi Qualificatif Olympique (TQO) de Boxe aux JO de Tokyo pour la zone Afrique, qui s'est tenu du 20 au 29 février dernier au Dakar Arena. Cet événement inédit au Sénégal, a vu la participation de 38 pays africains avec 198 boxeurs, dont 33 se sont qualifiés pour représenter le continent. L'organisation a été un succès à tous les niveaux, à la grande satisfaction des autorités sénégalaises, mais aussi du CIO, qui a pris la pleine mesure de l'expertise locale.

Là c'était sur une discipline, alors que pour les JOJ on aura 35 sports au programme. Les infrastructures suivront-elles ?

Il est important de rappeler que le projet Dakar 2022 a été monté en misant sur les infrastructures sportives qui existent déjà, déjà très fonctionnelles pour certaines et pour d'autres qu'il faudra rénover et mettre aux normes. Ce travail de réhabilitation et de modernisation des sites retenus à Dakar, est en cours avec des partenaires comme l'Agence Française de Développement qui a bien voulu accompagner le Sénégal dans ce projet historique en assurant le financement et le choix des Autorités a été de recourir à l'expertise de l'AGEROUTE pour conduire les travaux. Les chantiers de rénovation permettront de livrer en milieu urbain un programme sportif passionnant axé sur la jeunesse, mais aussi un héritage qui profitera à la Ville, au pays et au continent tout entier, et cela bien après les Jeux.

Si vous allez à Diamniadio, les investissements qui ont été faits par l'État dans le domaine du sport correspondent parfaitement aux exigences des Jeux Olympiques de la Jeunesse et ils seront utilisés à bon escient.

Autre exemple, le village olympique sera situé sur le campus de l'Université Amadou Makhtar Mbow de Diamniadio. Après les Jeux, il continuera à servir de résidence universitaire pour les étudiants. C'est cela l'esprit Dakar2022, salué par les équipes du CIO qui ont séjourné au Sénégal ces derniers mois et qui ont exprimé leur satisfaction quant à la bonne évolution de la préparation sous tous les aspects.

Encore une fois, aujourd'hui, tout est en bonne voie pour réaliser les travaux dans les délais. La feuille de route se déroule normalement. C'est le lieu de saluer l'implication déterminante de Monsieur le Président de la République Macky Sall et de l'ensemble du gouvernement pour que notre pays soit au rendez-vous. Je me réjouis aussi de la mobilisation de tous les services de l'État fortement mobilisés pour présenter un Sénégal moderne et dynamique lors de ces Jeux Olympiques de la Jeunesse.

La crise sanitaire mondiale a eu pour conséquence le report des Jeux Olympiques Tokyo 2020 à l'été prochain. La Covid-19 aura-t-elle des conséquences sur Dakar2022 ?

Oui cette crise sanitaire mondiale inattendue a amené le CIO à reporter d'un an les JO de Tokyo 2020. C'est une situation exceptionnelle. Comme vous le savez, seules les deux guerres mondiales avaient, jusqu'à présent, eu raison d'une compétition olympique. C'est dire le caractère inédit de ce qui est en train de se passer avec la Pandémie de COVID 19. Pour ce qui est de Dakar 2022, les dates restent maintenues. Malgré la crise, nous avons continué à travailler au sein du comité d'organisation, de façon assidue avec les équipes du CIO, pour boucler le plan d'édition, ainsi que la répartition des rôles entre le CIO, le COJOJ, le Gouvernement du Sénégal et les autres partenaires nationaux et internationaux.





La vie normale va reprendre nous l'espérons au plus vite et quand la Pandémie sera passée, ces JOJ constitueront une heureuse perspective de sortie de crise, mais aussi et surtout une opportunité, pour le secteur privé notamment.

Justement, qu'est-ce que vous attendez du secteur privé dans la perspective des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2022?

Le secteur privé est incontournable pour la réussite de ces premiers Jeux Olympiques en terre africaine. Le Sénégal doit montrer la voie, pour donner la preuve que l'Afrique peut relever le défi si on lui fait confiance. Je crois que les entreprises sénégalaises, voire africaines, ont là une occasion d'élever leur niveau à travers des investissements et des partenariats pour répondre efficacement aux différents cahiers des charges. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse font partie des plus grands événements que notre pays aura à organiser depuis son indépendance.

Pour un événement de cette dimension, le secteur privé est attendu sur sa capacité à s'ouvrir à des partenariats, y compris internationaux, portant sur des technologies ou des savoir-faire, sur sa capacité à mobiliser des investissements, sur son aptitude à mutualiser les efforts et les moyens pour

travailler ensemble, sur sa volonté et son envie de franchir un cap, pour qu'après les jeux, l'expérience capitalisée puisse servir pour d'autres événements majeurs dans le pays ou ailleurs en l'Afrique et dans le monde. C'est donc à la compétitivité et à l'exigence de qualité dans les livrables que nous invitons le secteur privé. Tous les secteurs majeurs de l'économie nationale sont concernés par les JOJ, le transport, la logistique, le digital, les télécommunications, la construction, l'hébergement, la restauration, la sécurité, la santé, la production artistique et culturelle, les médias, etc. C'est une bonne occasion pour saisir des opportunités d'affaires.

Mais, nous attendons aussi le secteur privé pour sa contribution à l'organisation des JOJ, et nous leur offrons ce faisant une belle tribune de promotion et de visibilité. Nous avons déjà le soutien fort de Baidy Agne, Président du CNP et qui est également des nôtres et qui ne manquera pas de le mobiliser pour cette grande cause.

Comme le répète souvent le Président du COJOJ Dakar 2022 Mamadou Diagna Ndiaye, il n'y a aucun doute quant à la mobilisation du secteur privé pour contribuer à faire de ces Jeux un succès, dans le respect des principes d'éthique et de bonne gouvernance.

NOUVELLE LOI SUR LE PLASTIQUE

Les Préoccupations des Industriels

La Loi n°2020-04 du 8 Janvier 2020 porte sur la prévention et à la réduction de l'incidence sur l'environnement des produits plastiques. A l'exposé des motifs, il est souligné l'ineffectivité de la loi n°2015-09 du 04 Mai 2015 relative à l'interdiction de la production, de l'importation, de la détention, de la distribution, de l'utilisation de sachets plastiques de faible micronnage et de la gestion rationnelle des déchets plastiques.

Fort de ce constat, la loi n°2015-09 du 04 mai 2015 a été abrogée et remplacée par la loi 2020-04 du 08 janvier 2020 relative à la prévention et à la réduction de l'incidence sur l'environnement des produits plastiques.

A travers cette nouvelle loi, le Sénégal veut asseoir un système performant de gestion des déchets plastiques et accélérer la dynamique en faveur de l'économie circulaire. Et pour atteindre cet objectif, la loi a prévu des dispositions novatrices pour aligner le Sénégal sur les pays à l'avant garde en matière de lutte contre la pollution plastique.

Ainsi, la Loi :

- Interdit les produits plastiques à usage unique, considérés comme les principaux responsables de la pollution ;
- Prohibe les « sacs plastiques sortie de caisse », qu'ils soient biodégradables, oxo biodégradables ou oxo fragmentables, à l'exception de ceux destinés à l'emballage des denrées alimentaires ;
- Exige un nouveau dispositif de collecte des bouteilles de boisson qui repose sur un système de consigne.
- Oblige la mise en place d'un système de collecte et de gestion des déchets par l'exigence de la consigne des bouteilles plastiques par les producteurs ;
- Instaure un principe de la responsabilité élargie des producteurs, pour permettre

aux producteurs de mieux gérer la fin de vie de leurs produits, en vue de favoriser l'écoconception ;

- Fixe des objectifs d'incorporation de produits recyclés dans la fabrication des produits plastiques neufs ;
- Applique une taxe plastique sur les produits fabriqués à partir de matières plastiques non recyclables ;
- Interdit les importations de déchets plastiques ;
- Prévoit des opérations de contrôles auprès des entreprises pour vérifier la mise en application des dispositions de cette loi et sanctionner en cas de violation.
- Condamne pénalement les dirigeants, comme les entreprises, en cas de non-respect des dispositions de cette loi ;
- Prévoit son entrée en vigueur pour le 20 Avril 2020.

Au regard des impacts et de la complexité de la Loi, les industriels ont souhaité une concertation approfondie dans le cadre de l'élaboration du décret d'application sur les points majeurs suivants :

- **Le régime d'interdiction**
Une confusion est relevée sur l'interdiction de produits plastiques « à usage unique » ou « jetables ». A la lecture de l'article 4 alinéa 2, il en ressort un nombre pléthorique de produits de



consommation qui tombent sous le coup de la prohibition.

- **L'absence de définition des « vendeurs »**

La loi ne définit pas les «vendeurs» visés par l'article 33 alors qu'elle définit les «producteurs» comme «toute personne physique ou morale qui, à titre professionnel, fabrique, remplit, vend ou importe et place sur le marché des produits constitués ou fabriqués à partir de matières plastiques».

- **La taxe plastique prévue à l'article 22**

Cette taxe qui vise les produits fabriqués en matière non recyclable est soumise à un décret qui en établira la liste. Cependant, l'articulation avec l'interdiction de conditionner des produits avec du plastique « à usage unique » ou « jetable » n'est pas claire.

- **La consigne des bouteilles plastiques**

Le système de consigne présente une complexité qui justifie à elle seule la mise en place d'une période transitoire au regard des enjeux d'organisation (mise en place de points de collecte, valorisation des collectes, obligations de transmission de données vers des cellules de contrôle ministérielles).

L'approche extensive qui va au-delà de l'emballage de boisson et d'eau en fait un système incertain. Les travaux sur le montant de la consigne à fixer par décret devraient être l'occasion de consulter les industriels concernés.

- **Une transition avec un échéancier d'entrée en application de mesures**

Il est demandé une clarification sur l'entrée en vigueur de la loi et sur la nécessaire période transitoire qui ressort du contexte actuel. Les obligations induites sont inopérantes du fait de préalables non disponibles et qu'il importe de recenser prioritairement. Il devrait en ressortir un phasage du changement et un moratoire impliquant les acteurs sur des échéances partagées. C'est de cette manière que les pays avant-gardistes dans ce domaine accompagnent leur système productif (2 ans au Rwanda). De même la Cedeao entend impulser le changement communautaire dans ce domaine (5 ans avec échéance à 2025).

- **Une clarification des produits concernés**

Une précision des produits locaux dont le conditionnement est visé doit être faite. Une démarche qui s'impose sur

les produits concurrents génériques importés et répondant au même conditionnement. Il est également relevé des risques manifestes de concurrences déloyales sur le marché entre les industriels locaux et les importations qui ne seront pas taxées au cordon douanier faute de règles précises.

- **Une distinction claire entre « Vendeur » et « Producteur »**

Les usines sont-elles considérées comme des vendeurs ? Cette disposition concerne-t-elle seulement les ventes directes aux consommateurs ? Ces questions méritent une attention particulière. Au besoin les unités productives doivent être clarifiées sur la différence et les responsabilités entre vendeur et producteur.

- **Un risque élevé d'une taxe incomprise et inflationniste**

La finalité et l'assujettissement à la taxe plastique méritent des explications complémentaires. Le listage des produits concernés devraient permettre de prévenir l'effet de renchérissement des prix avec un grand risque de rendre impopulaire cette démarche de progrès environnemental.

- **Des réserves sur le système de consigne**

En France, les organisations qui ont pensé à ce système ont fini par renoncer alors même que le tri sélectif a été implémenté en amont et que la traçabilité de la distribution est plus évidente. Dans les pays où ce système est en place (Allemagne, Danemark, Estonie) les achats sont essentiellement réalisés dans des supermarchés qui apportent une réponse de collecte pour leurs clients.

La consigne présente également un risque d'encourager la consommation de plastique à usage unique. Il est préconisé le recours à un système de collecte des plastiques en général et la mise en place d'une véritable chaîne industrielle de recyclage. Une démarche qui repose sur des investissements lourds et un délai minimal d'acquisition et de montage.

De sources ministérielles, sur 2 millions de tonnes de déchets, seules 10% concernent les plastiques. Il est donc nécessaire d'avoir une approche globale de gestion des déchets sans minimiser l'impact de celui des plastiques qui mobilisera les industriels s'engageant résolument dans l'exemplarité.

SEMPOS



Syndicat des Entreprises de Manutention
des Ports du Sénégal

Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole au Sénégal (GPP)

Les entreprises du secteur Pétrole et Gaz :

- Importation
- Stokage
- Logistique
- Commercialisation de produits pétroliers (carburants terrestres, aviation, gaz butane lubrifiants et bitumes).

Le Conseil d'Administration :



GPP

C/O Total Sénégal S.A.

Route de l'aéroport sur la station Total Ngor BP 355 Dakar (Sénégal)

Tél. +221 33 854 90 00 / +221 33 864 90 90

Les avantages de la Loi du 8 avril 2020 relative au Tribunal de Commerce/Chambre d'Appel et les perspectives de consolidation à terme



M. Mamadou Lamine BA
Directeur Environnement
des Affaires – APIX.

Les réformes de la justice commerciale constituent un des piliers majeurs du programme de réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité en sigle le PREAC. Ce Programme opérationnalise l'objectif stratégique du Plan Sénégal Emergent de doter le Sénégal d'un climat des affaires attractif aux investissements privés de qualité ayant un impact considérable sur la transformation structurelle pour plus de valeurs ajoutées et d'emplois. A cet effet, le Ministère de la Justice avec l'implication des des organisations du secteur privé et l'appui notamment de l'APIX, s'est engagé dans le vaste chantier de la modernisation de ses services, du renforcement de l'Etat de droit, de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la sécurisation des personnes et des biens.

Des réformes ont été conduites tant au niveau communautaire (OHADA) qu'au niveau national pour bâtir un environnement juridique et judiciaire compétitif et respectueux des droits fondamentaux.

Après avoir renforcé le système procédural et introduit dans la législation les modes alternatifs de règlements des différends au Sénégal par la prise du décret n° 2013-1071 du 6 août 2013 portant Code de Procédure civile et du décret 2014-1653 du 24 décembre 2014 relatif à la médiation et à la conciliation, le Sénégal a adopté la loi 2017-27 du 28

juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et des chambres commerciales d'appel. Cette loi présente une originalité marquée par le renforcement de la spécialisation dans le traitement des contentieux économiques et l'avènement de juges consulaires dédiés issus du milieu d'affaire, qui siègent à côté de juges professionnels pour ne pas dire des magistrats. Le Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) installé le 23 février 2018 est pleinement fonctionnel avec des audiences programmées et affichées en ligne, des jugements et les décisions de justices publiées.

Sur les deux ans d'exercice, le Tribunal de commerce (TC) a rendu 11 175 décisions pour une valeur de 269 343 837 502 F CFA dont 163 405 835 977 F CFA concernant le contentieux bancaire. Seul 1 506 décisions ont fait l'objet d'appel, soit un taux de 13,47%.

Cette réforme a permis de renforcer la protection juridique des investisseurs et de réduire les délais d'exécution des contrats d'au moins de 100 jours, selon l'indicateur exécution de contrat de la notation Doing Business, en passant de 750 jours avant l'établissement du tribunal de commerce à 650 jours après une année de fonctionnement.

Malgré ces performances notables, la nécessité de rénover la loi 2017-27 du 28 juin 2017 pour corriger certaines imperfections s'est avérée en

plus de la volonté d'intégrer en même temps des innovations qui ont fait ailleurs leurs preuves dans la gestion des contentieux économiques. C'est pour cela que les modifications et améliorations apportées par loi n° 2020-14 du 08 avril 2020, ont portés sur :

- la clarification des compétences des tribunaux de commerce et des chambres commerciales d'appel par rapport au tribunal de grande instance notamment en ce qui concerne la saisie immobilière ;
- la limitation du nombre de renvois, désormais fixé à trois (03) ;
- l'affaissement du taux du ressort dorénavant fixé à dix millions (10 000 000 F CFA) au lieu de vingt-cinq millions (25 000 000 F CFA). En d'autres termes, le TCHCD ne statue en premier et dernier ressort que lorsque le montant du litige n'excède pas 10 000 000 F CFA;
- l'introduction de la conférence préparatoire dans le processus de mise en état;
- la consécration du traitement des «petits litiges » ou «petits contentieux». Ils couvrent les litiges dont le taux est inférieur ou égal à 5 millions et n'ayant pas fait l'objet de contestation. Leurs règlements sont encadrés dans un délai de 45 jours.

Ces innovations sont importantes car elles donnent plus de lisibilité aux parties, renforcent leurs droits dans la préparation des procès, limitent les pratiques dilatoires et permettent de sécuriser les délais de jugements dans les 90 jours édictés par la loi en toute transparence.

Toujours dans la poursuite de la consolidation des performances des tribunaux de commerce et les chambres commerciales d'appel, la prise, cette année, du décret n°2020-540 du 26 février 2020 relatif à la communication par voie électronique, formalise l'usage des procédures électroniques pour faire des assignations et des échanges de documents et permet de mieux organiser les procès et de publier les décisions de justice en ligne.

La mise en œuvre de ces deux mesures de réformes va améliorer le score du Sénégal dans la notation Doing Business. En effet l'indice sur la qualité des procédures judiciaires va passer de 6,5 à 13,5 points sur une échelle de 0 à 18 et le délai de jugement des litiges pourrait passer de 650 jours à 550 jours.

Nous comprenons en matière commerciale une chose est de bien juger mais l'autre chose, la plus importante, est de recouvrer la créance à temps, après la publication et la notification de la décision de justice. A cet effet, le Gouvernement devra renforcer la législation et les moyens sur la partie exécution de la décision de justice afin que les délais globaux de traitement de contentieux économique du système judiciaire sénégalais se rapprochent des délais médians de 500 jours observés chez des plus performants au monde, à compter de l'inscription de l'affaire jusqu'au moment où la créance est totalement recouvrée.

Enfin, dans la perspective de faire du Sénégal, notamment la place de Dakar, une référence mondiale dans la gestion et le jugement des contentieux économiques et financiers, il est utile d'entamer le dialogue entre les différentes parties prenantes pour assoir un ordre juridictionnel autonome de la justice commerciale avec l'érection d'une cours d'appel de commerce et un réseau de tribunaux de commerce répartis dans les pôles territoires en fonction de la densité économique et le volume des contentieux économiques en parallèle de la professionnalisation des mécanismes et organes de jugements alternatifs à savoir la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

À travers ces chantiers de réformes, le Sénégal achèvera la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées d'une justice commerciale autonome et efficace pour la protection des investissements afin de bâtir une confiance durable, gage de la stabilité et de la sécurité juridique pour développer un secteur privé et des champions forts qui drainent de la valeur ajoutée, de l'innovation et de l'emploi tout en accroissant sa compétitivité et ses parts de marché en Afrique et dans le monde.

M. Abdoulaye SOW élu Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie & d'Agriculture de Dakar (CCIAD)

**« Ma feuille de route :
Fédérer, Innover,
Travailler sur des projets
prioritaires et services
pour les entreprises »**



**M. Abdoulaye SOW
Président CCIAD**

En ce mercredi 27 Novembre 2019, j'ai été élu Président de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD), par l'Assemblée Générale de l'Institution.

Cette élection sonne comme un nouveau départ pour la CCIAD. Il s'agit principalement pour le Bureau de la CCIAD et moi, de travailler sur des projets prioritaires, notamment la construction du nouveau siège de la CCIAD, en impliquant l'ensemble des organisations du secteur privé, afin que cette infrastructure puisse abriter les locaux destinés à la Chambre Nationale, ainsi que les permanences des organisations socioprofessionnelles.

En parallèle, je vais m'atteler à prendre en charge les principales préoccupations des acteurs économiques sur la base d'une actualisation participative du diagnostic dressé par le secteur privé à la rencontre du 20 mars 2018.

A cet effet, un accent particulier sera mis sur le plaidoyer pour obtenir la gestion du Marché d'Intérêt National Mamadou Lamine Niang de Diamniadio, celle de la gare des gros porteurs, ainsi que le parking de l'AIBD.

La CCIAD va également se positionner fermement pour que la gestion de l'ensemble du dispositif de pesage lui soit confiée, afin

de contribuer de manière significative à la lutte contre la détérioration de nos routes. Aujourd'hui, une étape a été franchie, avec la Convention signée le 18 février 2020, entre l'Institution Consulaire de Dakar et le Port Autonome de Dakar, portant sur la Gestion du dispositif de pesage de véhicules lourds de transport de marchandises dans l'enceinte portuaire de Dakar. Mon souhait est que ce partenariat entre la CCIAD et le Port Autonome de Dakar tienne toutes ses promesses et qu'il serve d'exemple pour d'autres conventions entre le secteur privé sénégalais et les entités régaliennes.

Par ailleurs, l'Institution consulaire de Dakar va également solliciter, une entrée dans l'actionnariat des sociétés ayant en charge la gestion des autoroutes du Sénégal. L'ensemble des mesures entreprises pour stabiliser et relancer la CCIAD, lui permettra de retrouver son leadership naturel en qualité d'institution principale, d'appui au secteur privé sénégalais.

Dès lors et sans être exhaustif, l'ensemble des secteurs de notre économie pourront bénéficier de ses concours à travers l'organisation de concertations, avec l'ensemble des organisations professionnelles, pour la mise en œuvre du PSE et de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Nous comptons organiser les assises de l'économie pour un diagnostic sans complaisance de la situation en vue de trouver des solutions pertinentes aux difficultés des entreprises.

Mais aussi mener un plaidoyer fort pour une réglementation de l'installation des privés étrangers au Sénégal, afin de lutter contre la concurrence déloyale faite aux acteurs vulnérables constitués par les femmes et les petits commerçants.

La lutte contre l'accaparement des terres agricoles par les investisseurs étrangers, fait aussi partie de notre programme, car elle est un point essentiel pour la sauvegarde d'une zone d'agriculture et d'élevage dans la région de Dakar, face à l'installation des pôles urbains.

La CCIAD compte à cet effet, accompagner les pêcheurs et mareyeurs dans les négociations sur certains dossiers majeurs, dont ceux relatifs aux accords et licences de pêches, la gestion des quais de pêche, la gestion de la ressource, l'accès des produits halieutiques au niveau de certains marchés extérieurs.

L'Institution consulaire de Dakar, en accord avec les organisations consulaires, patronales et professionnelles, envisage aussi l'ouverture de négociations avec l'Etat, afin de trouver des solutions durables aux grands problèmes qui plombent les entreprises en général et les PME et PMI en particulier. Il s'agira de mettre l'accent sur la question de l'accumulation de la dette intérieure, la pression fiscale, l'accès au crédit et au foncier, la perception illicite de taxes, les tracasseries le long des axes routiers, aux frontières et au niveau des corridors étrangers, les lourdeurs et lenteurs administratives dans les appels d'offres, la délivrance aux opérateurs économiques de visas d'entrée au niveau de certains pays etc.

L'accompagnement par le plaidoyer et le lobbying du secteur privé sénégalais pour qu'il soit un acteur majeur et un partenaire privilégié dans l'exploitation de nos ressources naturelles est primordial. Des défis que nous comptons relever avec l'aide de tous afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, pour une institution émergente.

LA CHAÎNE DES HÔTELS
FLEUR DE LYS

Fleur de Lys
HÔTEL ***** LUXE

POINT E

Très Prochainement...

+221 33 869 86 87
+221 33 849 46 00

www.hotelieurdelysdakar.com
infos@hotelieurdelysdakar.com

f y i in

M. Gérard SENAC élu Président de EUROCHAM Sénégal



M. Gérard SÉNAC
Président EUROCHAM

« Les mutations et nouveaux défis multi-scalaires au programme pour EUROCHAM Sénégal »

Le Conseil des Investisseurs Européens au Sénégal (CIES) a entamé, en ce début d'année 2020, une importante mutation encrée dans son environnement, symbolisée notamment par un changement de dénomination, une restructuration et un renforcement de son exécutif mais surtout de ses ressources humaines.

« BA BENE AU CIES ET DALLAL AK DIAM À EUROCHAM SÉNÉGAL ! »

Lors de son Assemblée Générale de début d'année qui actait cette mutation EUROCHAM Sénégal a renouvelé sa confiance à Monsieur Gérard SENAC qui a été réélu au poste de Président. Si, vu de l'extérieur, le changement le plus significatif par rapport à l'ancien CIES, peut sembler de pure forme avec un simple changement d'appellation, l'organisation mise en place à EUROCHAM est une véritable mutation qui traduit ses nouvelles ambitions.

En effet, depuis le début 2020, EUROCHAM Sénégal a entamé sa métamorphose avec l'élargissement de son Conseil d'Administration, sous la présidence de Gérard SENAC, la redynamisation des équipes et l'arrivée de nouveaux visages féminins notamment. La consolidation de ses instances s'est également traduite par la création d'un

Bureau exécutif composé de 7 membres élus. D'un point de vue opérationnel, EUROCHAM a choisi de miser sur son capital humain. Son équipe permanente est désormais composée de 2 déléguées aux missions complémentaires, l'une étant chargée de la gestion interne et des relations avec les adhérents, l'autre en charge de la conduite et du développement des relations externes avec toutes les instances nationales et internationales, appuyées par une responsable administrative.

Apporter une meilleure réponse et un cadre amélioré de services aux adhérents

L'objectif ultime de ces mutations est de permettre à EUROCHAM d'apporter un appui plus significatif à ses entreprises membres, mais aussi de mieux répondre à ses autres missions fondamentales que sont le soutien aux actions mises en œuvre par le secteur privé et la promotion de l'investissement européen au Sénégal. EUROCHAM souhaite, dans cette perspective, être un support pour ses adhérents à travers l'organisation d'évènements divers favorisant les échanges et les synergies entre eux et avec les autres acteurs du développement économique sénégalais (matinales, rencontres avec les Autorités, développement de partenariats, etc.). EUROCHAM se veut être un soutien de qualité et une structure ressource pour ses

membres. Pour ce faire, l'organisation parie sur la mise en commun et le partage des expériences, des difficultés de chacun, ainsi que sur l'entraide et l'élaboration de réponses communes apportées face aux évènements de toute nature qui surviennent.

RENFORCER LE POSITIONNEMENT D'EUROCHAM SÉNÉGAL DANS LE SECTEUR PRIVÉ AU SÉNÉGAL, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE

EUROCHAM Sénégal se veut donc être un outil fédérateur pour ses adhérents et, de façon plus générale, pour les sociétés à capitaux européens présentes sur le territoire sénégalais, afin de leur permettre de parler d'une même voix sur des sujets qu'elles ont en partage. Au-delà du rôle fédérateur, l'institution souhaite aussi endosser celui d'interlocuteur privilégié des acteurs étatiques et internationaux, comme la représentation locale de l'Union Européenne, engagés sur les questions de développement économique au Sénégal.

L'objectif est de réunir ensemble dans un esprit collaboratif, chefs d'entreprises, managers et start-ups, afin d'échanger sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes entrepreneurs, et dégager ensemble des pistes de solution.

Pour ce faire, la Chambre, au sein et en collaboration avec plusieurs réseaux professionnels tels que le CNP, milite pour sa reconnaissance en tant qu'acteur incontournable de l'environnement économique, pas seulement local mais aussi régional.

En effet, le label EUROCHAM adopté par l'ancienne CIES en début d'année obéit aussi, à l'échelle régionale, à une volonté de rayonnement, d'harmonisation et d'intégration de la section sénégalaise aux réseaux professionnels européens. A terme, il permet à l'institution de s'intégrer pleinement dans le réseau des Chambres Européennes de commerce EBO de la sous-région et de renforcer de manière inclusive ses liens de coopération avec ses homologues Ivoiriens, Maliens, Béninois, Ghanéens ou encore Nigériens.

L'année 2020, bien que remplie de défis des plus inattendus, est donc synonyme de renouveau et de montée en puissance chez EUROCHAM Sénégal.

Les paris sur l'avenir sont lancés, avec des premiers résultats prometteurs qui montrent d'ores et déjà qu'EUROCHAM se positionne comme étant un des maillons forts de l'économie sénégalaise.

Informations sur les dates de création des EUROCHAM

Maroc	2006
Côte d'Ivoire	2009
Bénin	2015
Burkina	2018
Guinée	2019
Togo	2019
Sénégal	2020



Déclaration de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) relative à la gestion des effets multidimensionnels de la crise générée par la pandémie du COVID-19 sur le Secteur Privé Ouest Africain



« La FOPAO, qui regroupe les Organisations Professionnelles Patronales des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest, plus la Mauritanie, a constaté que depuis le 28 novembre 2020, la pandémie du COVID-19 sévit et impacte négativement les activités du Secteur Privé de l'Afrique de l'Ouest, comme l'a établi la consultation entre les membres de la Fédération ».

M. Jean-Marie ACKAH
Président de la FOPAO
Président de la Confédération
Générale des Entreprises
de Côte d'Ivoire (CGECI)

La propagation du COVID-19 dans nos pays est désormais une réalité et nécessite que tous les membres se mobilisent pour lutter contre cette pandémie qui fait des ravages tant au plan humain, qu'au plan économique, financier et social.

L'activité des entreprises est sérieusement menacée ainsi que la vie des collaborateurs et des membres de leur famille.

Cette situation nécessite donc une organisation adéquate, une communication utile et efficace pour d'abord, protéger les vies humaines de ce fléau qui paralyse le monde entier et éviter que les entreprises ne périclitent.

PROPOSITIONS DE LA FOPAO

Au niveau de la CEDEAO, la FOPAO sollicite le renforcement de la coopération et de la collaboration CEDEAO-FOPAO, en activant la concertation mise en place à Accra le 22 février 2019, pour s'inscrire dans un plan de

relance économique communautaire post COVID-19. Ce plan se basera sur des plans de relance économique nationaux, élaborés dans chaque pays membres.

La FOPAO demande le renforcement de la concertation Secteur Public / Secteur Privé.

La FOPAO demande le rétablissement de la libre circulation des personnes et des biens, afin de favoriser la relance des activités et relève la nécessité de la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation améliorant la fluidité des échanges régionaux après la crise, et facilitant le développement des chaînes de valeurs régionales dans le but d'améliorer le taux des échanges commerciaux régionaux encore trop bas.

Elle suggère dans ce sens, le renforcement de l'activité de la taskforce sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO pour faciliter la réouverture des frontières fermées, qui constituent aussi un obstacle au



SEM Daniel Kablan Duncan Vice-Président de la Côte d'Ivoire, SEM Paul Kagamé Président du Rwanda, M. Célestin Tawamba - Président Patronat GICAM Cameroun et M. Baïdy Agne – Président Patronat CNP Sénégal.

développement des échanges économiques et industriels dans la Sous-Région.

La FOPAO demande la relance du plan d'industrialisation de la CEDEAO.

La FOPAO suggère en outre, la création d'un fonds de relance économique post COVID-19 CEDEAO, qui permettrait,

non seulement d'assurer la résilience des entreprises, mais aussi de relancer les activités économiques, financières, industrielles et commerciales quelque peu sauvegardées par les mesures d'accompagnement ponctuelles et conjoncturelles prises par la CEDEAO, l'UEMOA, la BCEAO, la BOAD et la BAD.



SEM Paul Kagamé recevant le prix spécial de la FOPAO pour son leadership.

GRUPE D'IMPULSION ECONOMIQUE SENEGAL MAROC

CO-PRESIDENCE



2^{ème} Edition du Salon Economie Sociale & Solidaire (Maroc-Sénégal-Côte d'Ivoire)

« L'économie sociale et solidaire : un modèle alternatif et inclusif d'entrepreneuriat »



Mme Maïmouna Savané
Commissaire Général

Le Salon tournant Economie Sociale et Solidaire (Salon ESS) est une initiative des Groupes de travail « Economie Sociale et Solidaire », issus des Groupes d'Impulsion Economique Maroc-Sénégal et Maroc-Côte d'Ivoire. La 1^{ère} édition du Salon ESS s'est tenue en novembre 2017 à Casablanca, Maroc. Notre pays le Sénégal avait été désigné pour organiser la 2^{ème} édition conformément à la Déclaration de Casablanca.

Au Sénégal, l'ESS est pleinement ancrée dans l'agenda gouvernemental. En effet, le PSE Economie Sociale et Solidaire est la deuxième grande initiative du quinquennat actuel du Président de la République. Enfin, le Ministère dédié institué en 2017 a été renommé Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire en mars 2019. C'est pourquoi le Groupe de travail ESS a sollicité un portage institutionnel gouvernemental de l'organisation de la 2^{ème} édition du Salon ESS au Sénégal, conformément à l'esprit de partenariat public-privé et à la volonté d'impulser l'ESS comme vecteur de structuration des économies locales, d'inclusion économique et sociale dans les terroirs de notre pays.

L'objectif global du Salon ESS est de promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers une synergie d'activités, et de contribuer à renforcer la visibilité des biens

et des services issus des chaînes de valeur de l'ESS.

L'exposition commerciale a donné l'opportunité à plus de 150 exposants des 14 régions du Sénégal de promouvoir leurs produits, a permis de démontrer la transversalité de l'ESS et la présence de ce modèle entrepreneurial dans la plupart des secteurs économiques (transformation de céréales, de fruits et légumes, et de produits laitiers ; la maroquinerie ; la bijouterie ; l'apiculture ; les cosmétiques naturels ; l'artisanat d'art ; économie circulaire, etc.). Le partenariat avec les chambres de commerce et les chambres de métiers régionales, pour faciliter la participation des entreprises sociales, a permis d'amplifier leur présence au Salon ESS.

Par ailleurs, des partenaires techniques et financiers tels l'USAID et Action de Carême Suisse ont sponsorisé, à travers leurs projets et programmes de développement, la participation d'entrepreneurs sociaux.

Il y a eu 53 exposants marocains et 01 exposant ivoirien, essentiellement dans les secteurs de l'artisanat (maroquinerie, poterie, calligraphie, etc.) et de la transformation céréalière (couscous, quinoa). Pour l'essentiel les produits proposés par l'ensemble des exposants ont été des produits de qualité, traduisant, l'innovation et le savoir-faire dans



l'entrepreneuriat social. Pour ce qui concerne le Sénégal, cela a permis également de mettre en évidence les besoins de coaching opérationnel pour renforcer la diversification et améliorer le packaging des produits.

L'exposition institutionnelle a mis en scène les instruments des institutions techniques et financières dédiés à l'entrepreneuriat social. Elle a regroupé près de 45 institutions sénégalaises et 3 structures marocaines. L'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Sénégal (APSFDF) a été un partenaire technique de référence pour l'organisation de la participation des SFD à l'échelle nationale. La Coopération italienne (AICS) a été présente à travers la Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie (PLASEPRI). L'exposition institutionnelle a permis de donner de la visibilité et de promouvoir l'offre de services techniques et financiers dédiés à l'économie sociale et solidaire.

Le Forum scientifique a été un moment de construction d'une intelligence collective sur l'ESS à travers 5 panels et une douzaine d'intervenants de profils variés (Universitaires diplomatiques, Hauts fonctionnaires, acteurs et entrepreneurs de l'ESS) pour couvrir la diversité des objectifs.

Il a été ainsi possible de proposer quelques définitions du concept d'ESS, de présenter le

cheminement de l'ESS en Europe, en Afrique, au Canada, de montrer la valeur ajoutée de l'ESS dans les chaînes de valeurs locales, de confirmer que l'ESS constitue un levier majeur pour la territorialisation des politiques publiques, d'examiner des études de cas relatifs au cadre légal et réglementaire des pays, de partager les différents mécanismes de financement de l'ESS, d'identifier les nouvelles opportunités de l'ESS par rapport à la Loi sur le contenu local au Sénégal, aux coopératives d'habitat social et mutualités, au marketing digital.

L'Économie circulaire était prise en compte, à travers un pool d'acteurs institutionnels et privés contribuant à l'éducation environnementale des visiteurs grâce aux dispositifs de tri des déchets et de leur faire découvrir des exemples d'entrepreneuriat dans les filières émergentes de valorisation des déchets et leur impact environnemental, économique, de création d'emplois et de revenus. Une couverture médiatique a également été effectuée pour compléter et amplifier la vulgarisation citoyenne du tri et du recyclage des déchets, pour en faire de nouvelles ressources.

La Gastronomie des terroirs, l'art culinaire, est un sous-secteur de l'ESS qui favorise une transformation créative des ingrédients de l'ESS, de même que l'attractivité touristique portée par sa dimension culturelle et

COOPERATION

identitaire. La gastronomie des terroirs participe au « consommer local », à l'équilibre nutritionnel et génère des revenus.

La restauration du Salon ESS a été confiée à des réseaux de traiteurs regroupés sur une base collective selon les modèles de l'ESS, en particulier la Plateforme des Organisations Professionnelles de l'Agroalimentaire du Sénégal (Popas).

L'opportunité a été également donnée aux étudiants de l'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (Enfefs) pour faire de la démonstration et de la dégustation de pâtisserie et de jus de fruits à partir des ingrédients locaux. L'Enfefs est la seule structure publique, qui forme des maîtres

du Maroc et le Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire du Sénégal ont sponsorisé les prix décernés aux lauréats.

Les Sessions B2B ont fait émerger trois initiatives structurantes du Salon ESS :

1. La Fondation Ocp du Maroc qui compte 732 Coopératives artisanales et la Fédap (Fédération des Artisans du Département de Pikine) qui regroupe 120 corps de métiers et 1600 artisans ont décidé d'unir les acteurs du secteur de l'artisanat, de promouvoir avec l'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financiers un système d'apprentissage, de formation et de perfectionnement.



Cérémonie officielle de signature du GIE Sénégal-Maroc.

- Sa Majesté Mohammed VI Roi du Maroc,
- SEM Macky SALL Président du Sénégal,
- M. Baidy AGNE Président CNP,
- Mme Miriem Bensalah CHAQROUN Présidente CGEM.

d'enseignement technique et professionnel en économie familiale et sociale et des techniciens supérieurs en diététique.

Les Trophées ESS « Créativité et Innovation » visaient à stimuler le dynamisme des entreprises de l'ESS, le Salon ESS a organisé le concours « Créativité et Innovation » auquel des entreprises sociales présentes à l'exposition ont été invitées à participer.

Le Jury a reçu 130 dossiers de candidature et présélectionné 30 candidats répartis dans les trois catégories en jeu (ESS Jeunes Talents ; Economie Circulaire/Verte ; ESS Féminine.) et décerné 3 prix dans chaque catégorie, de même que 3 prix spéciaux. La Fondation Ocp

2. La création de la Plateforme des Femmes Africaines pour le Développement de l'Economie Sociale (Pfades) pour renforcer le partage d'expérience entre les pays participants

3. La création de la Plateforme des Coopératives Africaines Solidaires.

La 2ème édition du salon ESS a été clôturée par la lecture de la Déclaration de Dakar et le passage du flambeau à la Côte d'Ivoire, chargée d'organiser la 3ème édition du Salon ESS en 2021. La Déclaration propose une feuille de route pour poursuivre la dynamique des Groupes de travail ESS dans chacun des 3 pays.

Promotion de l'Entrepreneuriat

« Vis ma Vie d'Entrepreneur »

La semaine mondiale de l'entrepreneuriat est un grand rassemblement d'innovateurs qui créent des emplois, lancent des start-ups qui donnent vie à des idées favorisant la croissance économique. Cela cadre avec les grandes orientations du CNP et de la FKA. C'est-à-dire tout ce qui touche l'amélioration des compétences professionnelles au sein de l'entreprise, le développement de l'entrepreneuriat, et la création d'emplois.

Dans le cadre de notre partenariat CNP/FKA/JOKKOLABS, nous nous sommes beaucoup investis pour la formalisation de l'entreprise, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et le développement des Tic.

Notre ambition, c'est d'initier les jeunes sur l'entrepreneuriat. On a des entrepreneurs de demain qui sont très dynamiques, qui veulent aller de l'avant, et qui sont porteurs de projets d'avenir. Malheureusement aujourd'hui ils sont confrontés au chômage. Intégrer les entreprises actives à travers le monde du conseil c'est intégrer les générations futures, leur permettre de réaliser leurs rêves. C'est cette jonction qui n'est pas encore très présente dans nos milieux professionnels, et que nous entendons renforcer.

Cette journée a été très riche en enseignements et en découvertes : J'ai vu plusieurs chefs d'entreprises mais aussi des jeunes qui sont confrontés à des problèmes de financement après avoir créé leur entreprise. Sans oublier des problèmes de gestion, et d'accès au marché, mais ils ont tous le feu sacré et la ferme volonté de surmonter les difficultés. J'ai vu également des cadres d'entreprises débordants d'enthousiasme pour ces jeunes entrepreneurs, regrettant même de n'avoir pas tenté leur chance dans l'entrepreneuriat, certains sont même repartis en se promettant de se lancer à leur tour. L'élève a inspiré le maître.



Mme Fatoumata Niang NIOX
Directrice Exécutive de Jokkolabs

Il est important que les mouvements professionnels chacun dans son secteur d'activité puissent développer un système de tutorat et d'accompagnement des jeunes. Peut-être que c'est un peu difficile pour les secteurs normés comme les assurances et les banques mais pour les autres secteurs de la vie économique, c'est important qu'il y ait ce partage d'informations, d'activités et de connaissances pour aider les jeunes. On ne leur demande pas de sauter des étapes, mais on veut les aider à grandir dans le bain des affaires.

COOPERATION

BUUTIC est une plateforme d'appui à la transformation digitale qui a fait le pari de mettre à la disposition de Startups Tech. des solutions digitales innovantes.

Nous les accompagnons dans leur processus d'acquisition clients en les connectant à travers notre plateforme digitale, Pencil Sales, à une large communauté d'individus en quête de revenu, de revenu additionnel, en tant que force de vente externe.

Pour arriver à notre résultat actuel, nous avons dû surmonter en tant que start-up, beaucoup de difficultés liées au financement, à la formation, à l'accompagnement et l'acquisition de compétences.

Aujourd'hui avec le CNP, nous avons eu accès à des gens expérimentés qui évoluent dans de grandes entreprises. J'aime bien voir des gens d'autres horizons car c'est source d'inspiration et d'enseignements pour de jeunes entrepreneurs. J'avais besoin d'aller les voir pour leur exposer ce que nous faisons et voir s'ils peuvent apporter une contribution. Ils m'ont même corrigé dans la



M. Louis Dione BIAGUI

Fondateur BUUTIC Plateforme d'appui à la transformation digitale

manière d'expliquer les choses. Souvent dans mon environnement les gens comprennent ce que je dis, mais ici, j'ai mis plus d'une heure pour expliquer. Et j'ai eu des coachs qui m'ont corrigé, rectifié afin que j'explique de manière assez claire à un public moins averti des subtilités des TIC.



MAISON DETTA est une marque qui a vu le jour très récemment. Je l'ai créée à mon retour du Canada. Nous avons comme spécialité la création de « suits », autrement dit, de tailleurs. Nous avons choisi des couleurs vives et belles pour faire aimer nos créations et nous faire un nom dans l'univers de l'entrepreneuriat jeune et de la mode.

Nous attendons des pouvoirs publics une meilleure compréhension de ce qu'on essaie de faire, c'est à dire contribuer au développement de notre environnement économique et ne pas être seulement des consommateurs. Nous avons quelque chose à apporter à notre pays. D'ailleurs, je le dis souvent quand on va à l'international, on doit montrer des choses qui nous ressemblent et que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Nous restons preneurs de tout appui pour le renforcement de nos capacités et l'accès au financement des pme..

Mme Dalanda SOUMARE

Fondatrice Maison DETTA

FRICASTAND est une initiative qui a vu le jour au vu du triste constat de la non-valorisation et de la faible consommation des produits locaux, qui pourtant sont originaux et de très bonne qualité sans oublier l'impact positif de ces produits sur notre santé.

Nous nous sommes ainsi spécialisés dans la promotion et la distribution des produits « made in africa ». Cette distribution se fait à la fois online (via notre plateforme de e-commerce www.fricastand.com) et offline à travers notre boutique physique.

Aujourd'hui, nous avons eu la chance de présenter notre projet à un auditoire différent. Nos échanges avec les professionnels chefs d'entreprises et managers ont été très bénéfiques. Ils nous ont fait comprendre qu'il n'existe pas de modèle de développement préétabli et ont partagé avec nous des pistes de solution pour un meilleur accès des petites entreprises au financement de leurs activités.



M. Prisca KOUSSANTA
Co-Fondatrice Fricastand



ENERGIE POUR TOUS est une entreprise qui répond aux besoins d'électrification rurale en offrant des kits solaires aux ménages vivant en zones rurales et péri-urbaines. Elle s'adresse aussi aux agriculteurs afin de réduire la pénibilité de leurs travaux champêtres grâce à l'installation de pompes solaires permettant la disponibilité en eau.

ENERGIE POUR TOUS met également à disposition de ses clients un logiciel de gestion de données leur permettant via un téléphone mobile de contrôler à distance,

M. Bernard BOUBANE
Manager
Energie pour tous



de recevoir des statistiques d'utilisation du système et des push alerts en cas d'intrusion sur le site d'installation des kits.

Ce genre d'évènement est à saluer. En effet, en plus de la rencontre de ce jour, ENERGIE POUR TOUS a participé aux travaux de renforcement des capacités organisés par le CNP à Sédhiou. Tout cela pour vous dire que nous sommes preneurs de toutes initiatives pouvant nous permettre d'accroître le potentiel de nos entreprises.

PARTENARIAT DÉCENTRALISÉ

Promotion « e-éducation, e-santé et e-environnement » avec la Mairie de Sédhiou

Le programme de promotion « e-éducation, e-santé et e-environnement » avec la Mairie de Sedhiou a pour objectif majeur le renforcement de la bonne gouvernance, l'amélioration de l'environnement et de la santé des populations.



Ce projet du CNP en partenariat avec la FKA s'inscrit dans :

- Une démarche d'innovation ouverte impliquant l'ensemble des parties prenantes ;
- Une culture digitale : à l'ère du numérique, il n'est plus à démontrer que les nouvelles technologies offrent d'énormes possibilités pour la résolution des problèmes des collectivités locales ;
- Une approche qui favorise la constitution de « communautés » facilitée par la neutralité de l'organisation.

La méthode andragogique qui favorise l'enseignement participatif a été utilisée pour

faciliter les échanges autour des thématiques sur le :

- Travail collaboratif et design thinking : Une méthode innovante nécessitant l'intelligence collective pour porter des projets communs.
- Marketing territorial : une discipline qui aide à la valorisation et l'adaptation des territoires aux marchés.
- E-Santé et e-Education : cartographie des données partagées facilitant l'accès à l'information et à la prise de décision.

Ce système d'information géographique permet une meilleure gestion et exploitation de l'information constitué par l'ensemble des données produites dans le cadre de l'exécution des activités des différents partenaires.

Daouda DIA
Préfet

Personne n'ignore aujourd'hui l'apport des technologies de l'information dans la performance et l'efficacité du fonctionnement des services publics et privés. Nous sommes dans un monde ouvert, nous sommes à l'ère du numérique et vous constatez même à côté de vous au niveau de vos propres familles que des enfants de moins de dix ans maîtrisent mieux les outils informatiques que leurs parents. La maîtrise de certains outils et logiciels a révolutionné aujourd'hui le système de travail et élevé le niveau de production des entreprises et a rendu nos administrations plus efficaces.

**Mouhamadou Lamine
DANSO**

Adjoint au Maire

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation participative avec l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème. Au nom du Maire, je tiens à féliciter et remercier le CNP et ses partenaires pour nous avoir fait bénéficier des opportunités offertes par ce programme.



PARTENARIAT DÉCENTRALISÉ

Promotion du Digital Work avec la Commune de Diass

La Commune de Diass a été ciblée par le CNP dans le cadre de son programme décentralisé avec la FKA sur le « Digital work » au regard de ses potentialités de développement local.

Ce programme vise à :

- Promouvoir la gouvernance locale de la Commune de Diass à travers l'utilisation d'outils du numérique ;
- Doter la jeunesse de la commune de compétences « numériques » favorisant le développement d'activités économiques rentables, génératrices de revenus et d'emplois productifs ;
- Permettre à la jeunesse et à la commune de s'approprier la « culture digitale » à même de contribuer à la protection de l'environnement de son territoire ;
- Favoriser l'ouverture aux autres communes, villes et leurs hinterlands dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation par l'accroissement des flux d'échanges économiques, sociaux, et culturels.



BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL

AU CŒUR DES PÔLES URBAINS

La Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) a, dès le départ, accepté de jouer pleinement sa partition dans la mise en œuvre des projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE), notamment dans le volet Habitat Social.

Ainsi, depuis le lancement du Pôle Urbain de Diamniadio, la BHS a financé les projets de 6 développeurs pour un volume total de crédits de 23,085 milliards FCFA portant sur la réalisation de 3 330 logements.

Ces crédits ont été répartis aux développeurs et promoteurs suivants :

GETRAN SA
TEYLIOM
SENEGINDIA
PLASMA IMMO
MADINA SARL

Elle va également mettre en place un dispositif d'accompagnement de nos compatriotes dans l'acquisition desdits logements, contribuant ainsi à la création et à l'animation de la nouvelle ville de Diamniadio.

La BHS, c'est 39 ans au service du logement social, avec

Plus de 200 milliards de FCFA de crédits accordés.

Un accompagnement adapté des Professionnels de l'Immobilier :

Un crédit-sur-mesure aux Particuliers avec des taux concessionnels de 5% à 7,5% et sur des durées pouvant aller jusqu'à 25 ans.

La BHS est une expérience exportable et exportée dans la sous-région

Forte de l'expérience ainsi capitalisée, nous aidons des pays frères à créer et à développer leur Banque de l'Habitat par un accompagnement et un encadrement dans tous les domaines de l'activité d'une Banque spécialisée dans le Financement du Logement.

La BHS auprès de nos compatriotes de la Diaspora

La BHS, c'est aussi un lien permanent avec nos compatriotes de l'Extérieur à travers nos agences

aux USA, au Canada et en France. Des compatriotes pour lesquels nous avons mis en place une structure de transfert d'argent.

Nous travaillons également à la mise en place de la Fondation BHS, destinée à accompagner les actions des populations au cœur des cités que nous finançons.

Construire ensemble vos projets de vie



Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement en Entreprise



« Les débuts de MASE-Sénégal aux côtés du CNP »

Colonel Mbareck DIOP
Administrateur
MASE-Sénégal

Le MASE, manuel d'amélioration de la sécurité en Entreprise est un référentiel créé par les industriels pour les industriels, avec pour objectif de réduire le nombre d'accidents au travail. Il a été démontré que dans les entreprises certifiées MASE, et il en existe 5000 dans le monde, le taux d'accidents a été divisé par 3. C'est un référentiel qui est simple, accessible, adapté à tous types d'entreprises, 30 % des entreprises certifiées MASE ont moins de 20 employés, et de plus il est gratuit. Il est donc parfaitement adapté au Sénégal, pays où nous avons une conception souvent fataliste de l'accident, alors qu'un mécanisme de prévention utilisé à bon escient peut éviter des traumatismes physiques, des pertes en vies humaines et des préjudices à l'entreprise. C'est donc un engagement moral à réduire les accidents au travail.

Le MASE a donc été créé en France en 1996 par les industries pétrolières et les industries chimiques qui ont fusionné leurs référentiels afin de le rendre accessible à l'ensemble de leur chaîne valeur. En Afrique, la Côte d'Ivoire a été le premier pays à adopter ce référentiel en 2014, le Sénégal a suivi en 2016 et aujourd'hui, et compte 10 entreprises utilisatrices et plus de 80 entreprises intervenantes.

Les entreprises utilisatrices sont les entreprises industrielles donneurs d'ordre et les entreprises intervenantes sont des sous-traitants. C'est justement au sein des sous-traitants qu'il y a le plus d'accidents. Le MASE permet aux donneurs d'ordres et aux sous-traitants d'avoir

le même langage et d'apporter des réponses communes à ces questions de sécurité. Au Sénégal, nous avons deux partenaires de choix membres du Conseil d'Administration : la Caisse de Sécurité sociale (CSS) et le Conseil national du Patronat (CNP), alors qu'en France, seules les entreprises composent le Conseil d'administration.

Nous avons tenu à impliquer la Caisse de Sécurité Sociale car les accidents du travail coûtent plus de 3 milliards trois-cent millions de francs cfa par an, et toute économie réalisée grâce à l'amélioration de la prévention peut être réinvestie dans le développement. Le CNP a accepté de nous accompagner pour montrer que la sécurité en entreprise est une sur-priorité pour le secteur privé national. Nous avons également à nos côtés les Sapeurs-pompiers qui interviennent dans les accidents graves et à qui nous avons présenté MASE. Avec tous ces acteurs, nous partageons l'ambition d'éradiquer les accidents au travail dans notre pays.

L'expérience a démontré que les entreprises qui adoptent le système de Management de la Santé, la Sécurité et l'Environnement du MASE voient leur taux d'accidents divisés par trois, et pour 1000 francs investis dans MASE il y a une plus-value de 2300 frs, soit un taux multiplicateur de 2.3 en compétitivité, productivité sans compter le gain en termes d'image. Bientôt, la certification MASE sera une condition pour accéder à certains marchés exigeants dans la sous-traitance.

D'ores et déjà, on peut dire que l'adhésion des entreprises est là. Il reste maintenant à consolider et pérenniser le processus et la culture de la sécurité en entreprise.

Nous avons aussi l'appui du Ministre du Travail qui nous a reçus et assuré de son soutien car ce que propose MASE est conforme avec les orientations de l'Etat en matière de Santé, Sécurité au travail (SST).

MASE c'est plus qu'un référentiel. Ce qui fait sa particularité c'est son côté associatif, le langage commun et les échanges. On n'est plus dans une démarche entre client et fournisseur. L'objectif est que toutes ces entreprises soient à un même niveau sur le plan sanitaire, sécuritaire et environnemental. Le monde d'aujourd'hui n'accepte plus qu'il y ait dans un périmètre un niveau de sécurité bas et un autre niveau de sécurité élevé. On ne peut plus tolérer que les gens meurent au travail. On compte 6000 morts par jour dans le monde selon les statistiques officielles, sans

compter ceux qui sont dans l'informel. Ceci est simplement inadmissible.

Ces accidents et les maladies professionnelles coûtent 4% du PIB mondial. Et ce n'est pas une fatalité, on peut renverser la tendance. La loi peut vous dire ce que vous devez faire mais le chemin pour y arriver, c'est le management.

Quand vous faites l'analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles, le plus souvent, les causes identifiées tournent autour du manque de formation du personnel, du manque d'organisation de l'entreprise, de l'insuffisance de dialogue entre le donneur d'ordre et l'entreprise prestataire, avec une sous-traitante qui n'accorde pas suffisamment d'importance à la sécurité. Donc on connaît les causes. Tout ce qui manque pour les entreprises sénégalaises, c'est de sortir des idées qui veulent faire croire que l'accident est une fatalité ou croire que ce n'est pas pareil quand on est en Afrique alors que tout le monde est pareil, tous les chantiers sont pareils et tous les risques sont pareils.

Le développement de la démarche MASE est lié à la structure de ce référentiel qui est basé sur des expériences de terrain. MASE a été créé par des hommes de terrain il y a plus de 20 ans. La méthode a été dès le départ très pragmatique et utilisable par les entreprises. On n'est pas dans un système normatif tel qu'on peut le penser dans la démarche qualité. Mais c'est quelque chose qui peut s'adapter à l'ensemble des entreprises. Et on met l'homme au centre du système. Donc on retrouve tous les ingrédients de ce qu'on doit faire dans un management, c'est à dire l'implication forte de la direction et les bonnes personnes à la bonne place.

Tout ce qui tourne autour de l'organisation du travail, en commençant par l'analyse des risques, l'efficacité du système et bien sûr se projeter dans l'avenir. Et c'est ce qui fait la force de MASE pour qu'il puisse s'implanter, notamment et surtout dans les petites et moyennes entreprises. Il faut savoir qu'on est dans un système de management de la santé, de la sécurité et de l'environnement qui n'a aucun secret de fabrique.

M. Luc DECOSSE
Administrateur
MASE-Méditerranée
France



Car la grande force de MASE est un système associatif. Autour de la table, il y a les entreprises utilisatrices et les entreprises intervenantes. Et ces entreprises réfléchissent ensemble et développent ce qu'il faut en termes d'engagement de la direction, de compétences, et d'organisation du travail, etc.

Dans un langage simple, accessible à tous. Tout le monde a pris conscience que l'objectif c'est la prévention des salariés. Autre point important, c'est que notre référentiel est totalement gratuit car on n'a pas le droit de faire du business avec la santé, la sécurité et l'environnement.

« L'importance et l'opportunité de promouvoir une culture MASE au Sénégal »

Il faut comprendre que par son activité de raffinerie, la SAR est une entreprise classée « Seveso » qui n'a pas droit à l'erreur. Et la SAR a très tôt mis dans son management des systèmes intégrés qui permettent de gérer la sécurité des hommes et surtout du personnel et des équipements. A ce titre, nous nous devons de travailler avec des entreprises présentant les mêmes garanties de sécurité. Ce qui fait que dès que MASE est apparu, la SAR a pu en bénéficier. Et nous avons insufflé à notre personnel des comportements et des procédures basés sur la sécurité.

Aujourd'hui, ce qui nous pose problème, c'est qu'on a des entreprises qui viennent intervenir, mais qui n'ont pas le même niveau de sécurité.

M. Daouda KÉBÉ
Directeur Technique
SAR
PCA de MASE Sénégal



De ce fait, MASE nous a paru être un outil parfaitement adapté pour avoir le même langage que ces entreprises. C'est un manuel qui est à la portée de toutes ces entreprises et qui aujourd'hui, permet en soutenant ces entreprises d'avoir une culture sécuritaire. C'est pourquoi nous soutenons MASE et nous profitons de sa méthode pour mettre à niveau des entreprises avec lesquelles on travaille.

« Notre adhésion au MASE »

M. Yaya DIAWARA
Directeur Prévention /
Sécurité
Eiffage Sénégal



Eiffage Sénégal est une entreprise historique, présente au Sénégal depuis plus de 90 ans. Eiffage s'est engagée dans ces activités pour prôner l'excellence et aller dans une démarche d'amélioration continue sur les volets de la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement. Pour asseoir cette position de pionnier dans le BTP, nous avons deux ambitions qui sont en même temps des défis. L'objectif c'est d'abord de maintenir l'image qu'on reflète en termes de professionnalisme, d'entreprise modèle dans le domaine de la santé et de la sécurité avec des certifications dans le domaine de la qualité de l'environnement.

Nous avons comme objectif de relever les performances des employés sur le plan sécuritaire. Aujourd'hui, nous jugeons qu'un des meilleurs outils pour les accompagner dans ce sens c'est d'abord adhérer à MASE. Mais aussi de les accompagner pour qu'ils adhèrent à cette démarche afin de relever le niveau.

Il faut savoir que les clients et parties prenantes sont de plus en plus exigeants dans les volets de la santé et de la sécurité. De facto, nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui de traiter avec des entreprises qui ne sont pas dans cette dynamique. Très clairement, nous allons faire beaucoup de travail de communication et de sensibilisation vis-à-vis de nos sous-traitants pour leur dire qu'ils ne peuvent pas travailler avec nous sans être dans la même dynamique. Et nous allons les accompagner par le biais du MASE. L'objectif, c'est de beaucoup communiquer avec eux afin de les intégrer dans MASE. Ce qui implique dans un premier temps une démarche de sensibilisation, derrière on les pousse à l'intégration et MASE prend le relais pour les accompagner de façon concrète vers la certification.

« Notre adhésion au MASE »

En premier lieu, nous avons pris des mesures en interne mais il s'avérait que nous n'avions pas les ressources contre ces risques. C'est par la suite que nous avons su qu'il y'avait des organismes qui pouvaient nous aider à conceptualiser et mettre en place dans nos sociétés la sécurité avec un suivi qualitatif et quantitatif. En 2012, on connaissait déjà la méthode MASE, mais elle n'était pas encore opérationnelle au Sénégal. Donc ce n'est qu'en 2016 lorsque le colonel Mbareck Diop avec la Sococim, Total et la SAR ont décidé de créer l'association MASE Sénégal que nous avons pu y adhérer car c'était la référence qui nous manquait.

Aujourd'hui, nous sommes très satisfaits de participer à ce programme. On voit maintenant qu'il y a de plus en plus d'entreprises qui s'y intéressent. Comme on y a adhéré depuis le début, nous avons le bonheur de récolter les premiers bénéfices de notre engagement.

Aujourd'hui nous avons augmenté le taux de disponibilité de nos camions, nous arrivons à faire l'analyse des risques d'accidents et les imprévus ont considérablement diminué.



M. Seydou TRAORÉ
Directeur Général
SASISE

Nous avons aussi eu à créer notre manuel de système intégré dans l'environnement de la sécurité. Ensuite, nous avons créé un poste de responsable SSE, ce qui n'était pas le cas auparavant. De plus, nous avons pu créer une synergie avec les autres entreprises utilisatrices qui avaient auparavant des cahiers de charge avec un plan de prévention fait en interne. Aujourd'hui le manuel de MASE permet d'harmoniser les pratiques de sécurité dans les sociétés. C'est-à-dire que les attentes des entreprises utilisatrices, correspondent à l'offre des entreprises sous-traitantes. Donc, on arrive à parler le même langage. ET ça nous fait gagner beaucoup de temps et d'efficacité.

INTÉRÊT POUR L'ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)

- Avoir des Entreprises Intervenantes avec un système de management reconnu, ayant fait ses preuves depuis de nombreuses années
- Des intervenants formés en fonction de leur niveau de responsabilité
- Un développement de la culture SSE

POURQUOI LE MASE ?

INTÉRÊT POUR L'ENTREPRISE INTERVENANTE (EI)

- Système structurant permettant de mesurer les points forts et faibles d'une Société en termes de sécurité et d'organisation.
- Déploiement des compétences par la formation.
- Image de marque de l'entreprise
- Moteur de progression sociale (participatif)
- Sentiment de travailler dans une organisation fiable et pérenne.
- Division par trois des taux d'accidents pour les entreprises certifiées.

QU'EST-CE QUE LE MASE ?

Le Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises

C'est un système de management santé, sécurité et environnement (SSE) pour les entreprises dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue autour d'un référentiel commun MASE/AIC construit selon 5 axes :

1. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION
2. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
3. ORGANISATION DU TRAVAIL
4. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE MANAGEMENT
5. AMÉLIORATION CONTINUE

Il a été élaboré par des industriels pour des industriels.

www.mase-asso.fr / www.mase.sn

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE DANS UN MONDE EN MOUVEMENT

Km 4.5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar
B. P. 233 Dakar Sénégal - Tél. (221) 33 859 33 99
Email: commercial.senegal@bolloré.com

bolloré-transport-logistics.com

 **DAKAR TERMINAL**
SÉNÉGAL

Un terminal roulier moderne et performant

Des investissements à long terme

Plus de fluidité et de sécurité

Des équipes spécialisées

La Fondation Konrad Adenauer au Sénégal

La Fondation Konrad Adenauer (FKA) porte le nom du premier chancelier de la République Fédérale d'Allemagne. Elle est une fondation allemande à caractère politique, qui, à travers ses divers programmes de formation politique et civique, apporte une contribution à la paix, la liberté et la justice en Allemagne et dans plus de 120 pays. En tant qu'acteur dans le domaine de la Coopération Internationale, la FKA s'engage dans plus de 200 projets dans le monde entier.

Au Sénégal, elle œuvre pour la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la liberté et de l'état de droit. Elle a commencé ses activités au Sénégal en 1976 avec les objectifs suivants : la promotion de la démocratie, l'appui à la décentralisation, le renforcement du secteur économique privé, la promotion du dialogue politique, interculturel et interreligieux, promotion de la femme, l'appui aux médias et la promotion de l'éducation civique, la promotion de la paix, la défense et la sécurité, la prévention de la migration irrégulière et la gestion de conflits.

Dans le contexte de l'appui à la décentralisation, notre objectif est la promotion de la bonne gouvernance dans les collectivités locales. Par le biais de formations et de publications, nous aidons les élus et les responsables de la société civile à bien mener les tâches que les pouvoirs publics et le peuple leur ont assignés.

Nous renforçons les organisations de la société civile qui contribuent au développement de la démocratie et de l'esprit citoyen des populations. Dans nos séminaires, formations, conférences, tables rondes et émissions radiophoniques nous traitons des thèmes d'actualité et des problèmes brûlants comme par exemple les élections ou la problématique de l'émigration clandestine.

En coopération avec les médias, en tant que vecteurs des idéaux de la démocratie, la FKA met en place des formations pour journalistes, des concours et des publications comme par exemple les Cahiers de l'Alternance.

Nous soutenons des institutions élues en organisant des renforcements de capacité avec l'Assemblée nationale et d'autres institutions nationales.

Nous œuvrons pour la promotion du secteur économique privé. Nous renforçons le modèle d'économie de marché d'orientation sociale par le biais de formations pour entrepreneurs (start-ups), cadres et employés d'entreprises, des études du paysage économique et des publications. De plus, nous approfondissons le dialogue entre le secteur privé et le monde politique.

Nous soutenons la promotion de la femme dans les secteurs politique, social et économique et appuyons les femmes à accéder aux postes de décision.

Dans le cadre de la promotion des élites intellectuelles, la FKA coopère avec les universités. Elle offre des bourses d'excellence à des étudiants engagés dans la société.

Le Parti de l'Entreprise



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU SÉNÉGAL

7 bis, Rue Jean Mermoz • B.P. 3537 Dakar - Sénégal

Tél. : 33 889 65 65 • Fax : 33 822 28 42

Email : cnp@orange.sn • Site web : www.cnp.sn



Partenaire du CNP